

RAPPORT ANNUEL 2012

ANNUAL REPORT



SOMMAIRE CONTENTS

VIEL & Cie comprend trois pôles d'activité dans le domaine de la finance : Compagnie Financière Tradition SA, présente dans 28 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle, Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, et une participation mise en équivalence de 40% dans SwissLife Banque Privée, présente dans le domaine de la gestion privée en France. L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B de NYSE Euronext Paris. Pour plus d'informations sur notre Groupe, www.viel.com.

VIEL & Cie comprises three core businesses in the financial sector: Compagnie Financière Tradition SA, an interdealer broker with a presence in 28 countries, Bourse Direct, a major player in the online trading sector in France, and a 40% equity accounted stake in SwissLife Banque, present in the private banking sector in France. VIEL & Cie shares (codes: FR0000050049, VIL) are listed in Compartment B of NYSE Euronext Paris. For more information about our Group, visit our site at www.viel.com.

MESSAGE DU PRÉSIDENT CHAIRMAN'S MESSAGE	1
CHIFFRES CLÉS KEY FIGURES	2 - 3
RAPPORT DE GESTION MANAGEMENT REPORT	4 - 32
VIEL & Cie en bourse Information for shareholders	4 - 5
Activités Activities	6 - 9
Pôle d'intermédiation professionnelle Interdealer broking	6
Pôle de bourse en ligne Online Trading	8
Pôle de banque privée et de gestion d'actifs Private banking and asset management	9
Organigramme simplifié au 31 décembre 2012 Simplified Group structure at 31 December 2012	10
Faits marquants Key developments	10 - 11
Gouvernement d'entreprise Corporate governance	12 - 25
Panorama économique mondial World Economic Review	26 - 29
Résultats Results	30 - 32
Perspectives Outlook	32
COMPTES CONSOLIDÉS CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS	33 - 88
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Report of the independent auditors	34
Compte de résultat consolidé Consolidated Income Statement	35
Etat du résultat global consolidé Consolidated statement of comprehensive income	36
Bilan consolidé Consolidated balance sheet	37
Tableau des flux de trésorerie consolidés Consolidated cash flow statement	38
Tableau de variation des capitaux propres consolidés Consolidated statement of changes in equity	39
Annexe aux comptes consolidés Notes to the Consolidated Financial Statements	40 - 88
COMPTES ANNUELS COMPANY FINANCIAL STATEMENTS	89 - 94
Compte de résultat résumé Summary income statement	90
Bilan résumé Summary balance sheet	91 - 92
Variation des capitaux propres Movements in Shareholders' funds	93
Tableau des cinq derniers exercices Five-year financial summary	94
TEXTE DES RÉOLUTIONS RESOLUTIONS	95 - 106

The English translation of the French text has been prepared for information purposes only. While we have made every effort to ensure a reliable translation, we make no representation that it is accurate or complete in any way. It is therefore not the intention of VIEL & Cie that it be relied upon in any material respect. The original French version is the only valid one.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2012 a connu deux périodes très contrastées avec un début d'année marqué par de fortes incertitudes quant à l'avenir de la zone euro et une seconde période caractérisée par une démarche très interventionniste des banques centrales pour le soutien de la zone euro.

Dans ce contexte, la crise de la dette n'a toujours pas trouvé d'issue satisfaisante en Europe comme aux Etats-Unis et l'économie européenne continue de se dégrader alors que les Etats-Unis évoluent dans un environnement soutenu par la Fed qui paraît plus stable et plus dynamique. Ce paysage économique et l'annonce du renforcement des réglementations des marchés financiers et du secteur bancaire sur tous les continents ont pesé sur l'activité de tous les acteurs du secteur dans lequel évolue le Groupe Tradition (« IDB », Inter Dealer Broker). Dans ce contexte, VIEL & Cie a enregistré un volume d'affaires en recul de 2,9 % à cours de change courants en 2012, pour s'établir à 874,1 millions d'euros contre 900,2 millions d'euros en 2011.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 35,9 millions d'euros et le résultat net s'inscrit à 17,0 millions d'euros. Le résultat net part du groupe s'élève à 7,0 millions d'euros. Les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie s'établissent à 400,7 millions d'euros au 31 décembre 2012, dont 269,5 millions d'euros attribuables aux actionnaires de la société mère.

En 2012, le Groupe s'était fixé trois objectifs principaux sur son activité d'intermédiation professionnelle : le développement technologique, la poursuite du déploiement du Groupe en Asie et la réduction des coûts. Compagnie Financière Tradition a réalisé de larges progrès dans ces trois domaines : ainsi dans la technologie, le Groupe a développé les projets TradX et ParFx (lancé en 2013). En Asie, il a renforcé sa part de marché. Enfin des efforts importants de réduction de coûts tout en renforçant la flexibilité du Groupe ont été déployés avec succès au cours de l'année 2012 et porteront pleinement leurs fruits en 2013. Sur son activité de bourse en ligne, les développements ont été poursuivis afin d'accroître la part de marché de Bourse Direct sur son secteur en France. Le Groupe entend ainsi poursuivre ces orientations en 2013.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires, qui se réunira le 7 juin 2013, la distribution d'un dividende de 8 centimes par action. Je remercie nos actionnaires pour leur fidélité et leur confiance.



Patrick Combes

CHAIRMAN'S MESSAGE

There were two sharply contrasting periods in 2012. The start of the year was marked by widespread uncertainty over the future of the eurozone, while the second period was characterised by massive intervention by central banks to shore up stumbling European economies.

So far, there has been no satisfactory solution for the debt crisis in Europe and the United States. The European economy continues to contract while the US is evolving in an environment which is seemingly more stable and dynamic with the support of the

Fed. This economic backdrop, and the prospect of tighter regulations in the financial markets and banking sector across all continents, weighed on the overall level of activity of all participants in the interdealer broking (IDB) sector in which the Tradition Group operates.

In these challenging conditions, trading volumes in 2012 fell 2.9% at current exchange rates, to €874.1m, compared with €900.2m reported in 2011.

Consolidated operating profit was €35.9m and net profit was €17.0m. Group share of net profit was €7.0m.

Consolidated equity was €400.7m at 31 December 2012, of which €269.5m was attributable to shareholders of the parent.

In 2012, the Group set three main objectives for its IDB business which were substantially delivered against during the year: technological development, continued development of the Group in Asia, and cost reductions. In technology, Compagnie Financière Tradition developed TradX and ParFx (launched in 2013), and in Asia it strengthened its market share. Finally, significant efforts aimed at reducing costs whilst increasing the

Group's flexibility were successfully implemented in 2012 and their full effects will be felt in 2013. In our online trading business, we pursued our development programme in order to grow the market share of Bourse Direct in its sector in France. The Group intends to continue these policies in 2013.

At the Annual General Meeting to be held on 7 June 2013, the Board will be seeking shareholder approval to pay a dividend of €0.08 per share. I would like to take this opportunity to thank our shareholders for their continued trust and loyalty.

CHIFFRES CLÉS KEY FIGURES

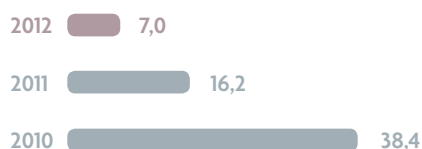
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (en millions d'euros) CONSOLIDATED REVENUE (€m)



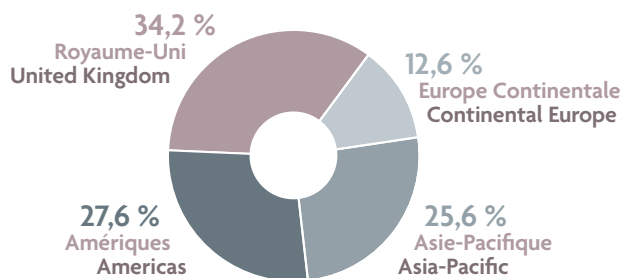
RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ (en millions d'euros) CONSOLIDATED OPERATING PROFIT (€m)



RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE (en millions d'euros) NET PROFIT - GROUP SHARE (€m)

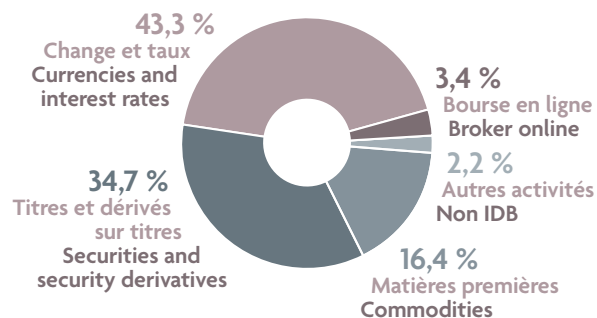


CHIFFRE D'AFFAIRES (Par zone géographique) REVENUE (By geographic region)

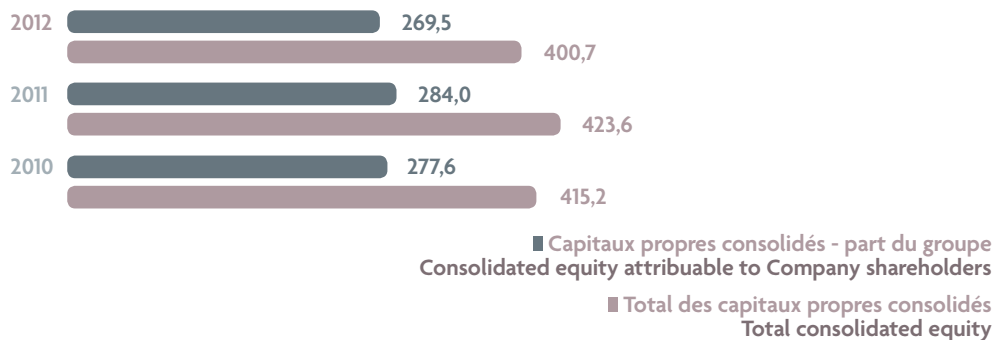


CHIFFRE D'AFFAIRES (Par pôle d'activité) REVENUE (By business segment)

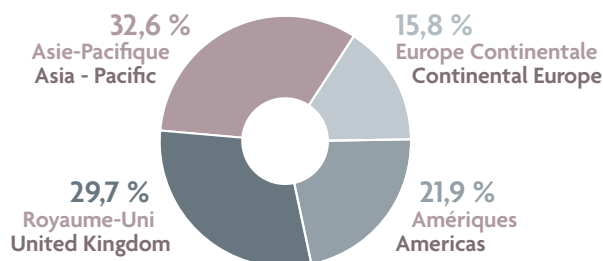
Compagnie Financière Tradition : 96,6 % - Bourse Direct : 3,4 %



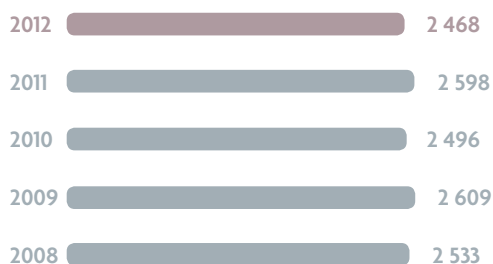
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en millions d'euros)
CONSOLIDATED EQUITY (€m)



EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE (Par zone géographique)
HEADCOUNT AT 31 DECEMBER (By geographic region)



EVOLUTION DE L'EFFECTIF (au 31 décembre)
HEADCOUNT (at 31 December)



VIEL & CIE EN BOURSE

INFORMATION FOR SHAREHOLDERS

L'action VIEL & Cie clôture l'année 2012 avec un cours de 2,58 euros, sa capitalisation boursière s'élève à près de 199 millions d'euros au 31 décembre 2012.

EVOLUTION BOURSÈRE DE VIEL & CIE

La Bourse de Paris a gagné 15,2 % en 2012 après deux années consécutives de baisse, les marchés d'actions européens ayant été sauvés au second semestre par la détermination de la Banque Centrale Européenne à empêcher l'éclatement de la zone euro.

Au terme d'une séance écourtée, l'indice CAC 40 a fini en hausse de 0,58 % à 3 641,07 points,

Si 2012 a mis fin à deux années successives de baisse de la Bourse de Paris, un recul de 16,95 % en 2011 à 3 159,81 points et un repli de 3,34 % en 2010 à 3 804,78 points, les volumes d'échange sont restés très faibles sur l'année. L'indice phare de la Bourse de Paris, bien qu'ayant enregistré une progression à deux chiffres sur l'année, est loin d'avoir retrouvé son niveau de la fin 2007 à 5 614,08 points avant que la crise financière mondiale ne le précipite à 3 217,97 points le 31 décembre 2008.

L'action VIEL & Cie commence quant à elle l'année 2012 sur un cours de 2,42 euros et connaît une hausse au cours du 1^{er} trimestre, touchant son plus haut en clôture à 2,93 euros le 13 février. Durant le 2nd trimestre, le cours de VIEL & Cie baisse jusqu'à atteindre son plus bas annuel le 1^{er} juin en clôture, à 2,19 euros. Sur la seconde partie de l'année, le cours remonte à nouveau et s'inscrit à 2,90 euros à mi-septembre.

L'action VIEL & Cie termine l'année à 2,58 euros, en hausse de 3,6 % par rapport à l'année précédente.

VIEL & Cie shares ended the year at €2.58, bringing the Company's market capitalisation to close to €199m at 31 December 2012.

SHARE PERFORMANCE

After two years in negative territory, the Paris stock market gained 15.2% in 2012, as European stock markets were saved in the second half by the determination of the European Central Bank to prevent a break-up of the eurozone.

After an early close of trading, the CAC 40 index ended the year 0.58% higher at 3 641.07 points.

Although 2012 marked the end of two years of losses for the CAC 40, which fell 16.95% to 3159.81 points in 2011 and 3.34 % to 3804.78 points in 2010, trading volumes remained weak throughout the year. The bellwether index delivered double-digit growth in 2012, but remained well below its 2007 level of 5614.08 points before the global financial crisis sent it plummeting to 3217.97 points on 31 December 2008.

VIEL & Cie shares began the year 2012 at €2.42 and rose during the first quarter, reaching their closing high of €2.93 on 13 February. The trend reversed in the second quarter and the share price hit a low for the year of €2.19 at the close of trading on 1st June. The shares gained traction in the second half, rising to €2.9 in mid-September; they finished the year 3.6% higher at €2.58.

DONNÉES BOURSÈRES

	2012	2011	
Nombre d'actions au 31 décembre	77 116 740	76 616 740	Number of shares at 31 December
Capitalisation boursière au 31 décembre	198 961 189	190 775 683	Market capitalisation at 31 December
Cours le plus haut	2,93	3,72	Highest price
Cours le plus bas	2,19	2,30	Lowest price
Volume quotidien moyen en nombre de titres	8 816	13 078	Average daily volume of shares
PER* au 31 décembre	28,8	11,8	PER at 31 December
PTB** au 31 décembre	0,74	0,67	PTB at 31 December**
Résultat d'exploitation / action***	0,51	0,59	Operating profit per share
Résultat net - part du Groupe / action***	0,10	0,24	Net profit - Group share per share
Dividende par action	0,08	0,15	Dividend per share

* Price Earning Ratio - Multiple de capitalisation des résultats. ** Price to book : Multiple de capitalisation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société. *** Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres.

STOCK MARKET DATA

* Price Earning Ratio. ** Price to book - Group share. *** Based on weighted average number of shares outstanding during the period, after deducting the average number of treasury shares.

DIVIDENDE

En 2012, l'Assemblée générale a décidé le versement d'un dividende au titre du résultat de l'exercice 2011 d'un montant de 0,15 euro par action, soit un montant total de 10 427 961,60 euros. Le dividende afférent aux titres d'autocontrôle a été réintégré au poste de « Report à nouveau ».

DIVIDEND

In 2012, the General Meeting approved a dividend of €0.15 per share for the 2011 financial year, for a total payment of €10,427,961.60. Dividends earned on treasury shares were carried to "Retained earnings".

En 2011, l'Assemblée générale a décidé le versement d'un dividende au titre du résultat de l'exercice 2010 d'un montant de 0,15 euro par action, soit un montant total de 10 356 764,10 euros. Le dividende afférent aux titres d'autocontrôle a été réintégré au poste de « Report à nouveau ». En 2010, l'Assemblée générale a décidé le versement d'un dividende au titre du résultat de l'exercice 2009 d'un montant de 0,15 euro par action, soit un montant total de 10 307 264,10 euros. Le dividende afférent aux titres d'autocontrôle a été réintégré au poste de « Report à nouveau ».

CAPITAL

Au 31 décembre 2012, Viel & Cie est détenue à hauteur de 52,88 % par Viel et Compagnie Finance (71,07 % des droits de vote), 11,56 % par MNC, filiale du groupe Lagardère (7,93 % des droits de vote), 6,89 % par Financière de l'Echiquier (4,73 % des droits de vote) et 19,47 % par le public (16,27 % des droits de vote), le solde, soit 9,20 % étant constitué d'actions autodétenues (aucun droit de vote).

Le nombre de droits de vote s'établit à 112 481 501 (après déduction des actions d'autocontrôle) au 31 décembre 2012.

OPÉRATIONS RELATIVES AUX OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET OPÉRATIONS RELATIVES AUX ACTIONS GRATUITES, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatives aux options d'achat et de souscription d'actions et des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit Code relatives aux actions gratuites sont exposées ci-après.

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2012, il existe 570 300 options de souscription d'actions de la Société, représentant une augmentation de capital potentielle de 0,74 % et 20 000 actions gratuites à émettre, représentant une augmentation de capital potentielle de 0,03 %. Au cours de l'exercice 2012, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie à des salariés de filiales de VIEL & Cie, et aucune action gratuite n'a été attribuée à des salariés du groupe.

Il n'a pas été consenti d'options ni d'actions gratuites durant l'année à aucun des mandataires sociaux de la Société à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, ni par la Société, ni par les Sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce, ni par les Sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Il n'y a pas eu au cours de l'exercice d'annulation ou de modification sur les plans accordés par le Groupe. Au cours de l'exercice 2012, aucune option de souscription ou d'achat n'ont été exercées, en revanche 500 000 actions gratuites ont été émises.

In 2011, the General Meeting approved a dividend of €0.15 per share for the 2010 financial year, for a total payment of €10,356,764.10. Dividends earned on treasury shares were carried to "Retained earnings".

In 2010, the General Meeting approved a dividend of €0.15 per share for the 2009 financial year, for a total payment of €10,307,264.10. Dividends earned on treasury shares were carried to "Retained earnings".

CAPITAL

Shareholdings in VIEL & Cie on 31 December 2012 were as follows: VIEL et Compagnie Finance, 52.88% (71.07% of the voting rights), MNC, a subsidiary of the Lagardère Group, 11.56% (7.93% of the voting rights), Financière de l'Echiquier, 6.89% (4.73% of the voting rights), and the public, 19.47% (16.27% of the voting rights). The balance of 9.20% consisted of treasury shares with no voting rights. There were 112,481,501 voting rights (after deduction of treasury shares) at 31 December 2012.

DETAILS OF TRANSACTIONS IN SHARE OPTIONS AND FREE SHARES DURING THE YEAR

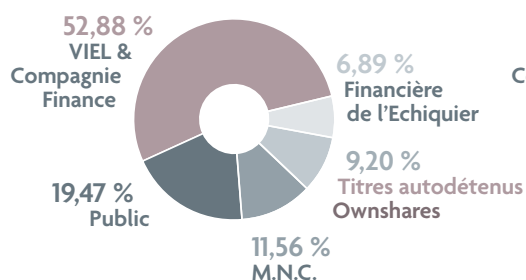
In accordance with Sections L. 225-184 and L. 225-197-4 of the Commercial Code, transactions carried out pursuant to Sections L. 225-177 to 225-186 of the Code (share options) and Sections L. 225-197-1 to 225-197-3 (free shares) are disclosed below.

At 31 December 2012 there were 570,300 outstanding options to subscribe shares, representing a potential capital increase of 0.74% and 20,000 free shares to be issued, representing a potential capital increase of 0.03%. No options to subscribe or purchase shares were granted to employees of VIEL & Cie's subsidiaries during the reporting period, and no free shares were awarded to Group employees.

No options or free shares were granted in 2012 to Company officers on account of their office or duties, either by the Company or its affiliates, pursuant to Section L. 225-180 of the Commercial Code, or by controlled companies within the meaning of Section L. 233-16 of the Code. No option schemes granted by the Group were cancelled or modified during the period. No options to subscribe or purchase shares were exercised during the year; however, 500,000 free shares were issued.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2012

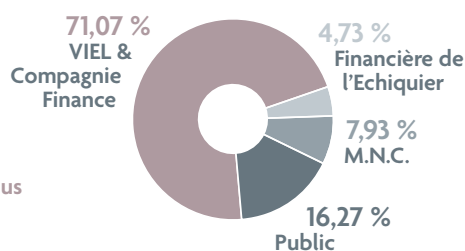
SHAREHOLDING AT 31 DECEMBER 2012



DROITS DE VOTE

AU 31 DÉCEMBRE 2012

VOTING RIGHTS AT 31 DECEMBER 2012



DIVIDENDE PAR ACTION (en euros)
DIVIDEND PER SHARE (euros)



* Un dividende de 0,08 € par action sera proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2013.

* At the AGM to be held on the 7th June 2013, shareholders will be asked to approve a dividend of €0.08 per share.



ACTIVITÉ ACTIVITIES

VIEL & Cie exerce un métier d'investisseur et d'actionnaire long terme pour accompagner le développement de sociétés dans le secteur de la Finance en France et surtout à l'étranger. VIEL & Cie est ainsi un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées ou non cotées.

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont :

- » l'intermédiation financière professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, société cotée sur la bourse Suisse, détenue à hauteur de 68,26 % par VIEL & Cie et représentant 96,6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe,
- » la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, société cotée sur Nyse-Euronext Paris (compartiment C), contrôlée à 71,04 %,
- » la banque privée, SwissLife Banque Privée, dans laquelle VIEL & Cie détient 40 % en partenariat avec le groupe SwissLife.

VIEL & Cie a connu un léger recul de 2,9 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2012 qui s'établit à 874,1 millions d'euros en 2012, contre 900,2 millions d'euros en 2011. Le résultat net atteint 17,0 millions d'euros, contre 27,1 millions d'euros en 2011, et le résultat net part du Groupe s'élève à 7,0 millions d'euros en 2012 contre 16,2 millions d'euros en 2011.

PÔLE D'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE

Compagnie Financière Tradition (CFT), présent dans 28 pays, est un des leaders mondiaux du secteur des IDB (Inter Dealer Brokers). Agissant comme intermédiaire, Compagnie Financière Tradition apporte ses services aux institutions financières et autres traders professionnels sur les marchés de capitaux. Les transactions varient en taille et liquidité, allant de la plus simple à la plus sophistiquée et de la plus liquide à la plus illiquide. La clef du succès a toujours été la capacité du groupe Tradition à comprendre l'évolution des besoins d'un vaste et fidèle réseau de clients, jointe à nos compétences fortes dans les marchés des dérivés.

VIEL & Cie is a long-term investor and shareholder focused on nurturing the development of companies in the finance sector in France and particularly abroad. We are therefore a major shareholder in both listed and unlisted companies.

The Group consolidates two majority interests in listed companies and one equity-accounted minority interest in a private bank. These three core businesses consist of:

- » interdealer broking, through Compagnie Financière Tradition, a company listed on the SIX Swiss Exchange in which VIEL & Cie holds a 68.26% interest. This segment represents 96.6% of the Group's consolidated revenue,
- » online trading, through Bourse Direct, listed on the NYSE Euronext Paris (Compartment C), in which the Group has a 71.04% controlling interest,
- » SwissLife Banque Privée, a private bank in which VIEL & Cie holds a 40% interest in partnership with the SwissLife Group. Consolidated revenue for 2012 was €874.1m compared with €900.2m in 2011, a slight decline of 2.9%. Net profit was €17.0m, against €27.1m in the previous year, whilst net profit Group share was €7m, against €16.2m in 2011.

INTERDEALER BROKING

Compagnie Financière Tradition (CFT) is one of the world's leading interdealer broking firms (IDB), with a presence in 28 countries. Acting as an intermediary, CFT facilitates transactions between financial institutions and other professional traders in the capital markets. These transactions vary in scale and liquidity, from the simplest to the most sophisticated, the most liquid to the most illiquid. The key to our success has been the Tradition Group's ability to understand the evolving needs of its extensive and loyal network of clients, together with our strong capabilities in derivative markets.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 s'établit à 1 017,5 millions de francs suisses contre 1 069,2 millions sur 2011, soit un recul de 4,8 % à cours de change courants et de 8,8 % à cours de change constants. La société représente 96,6 % du chiffre d'affaires consolidé de VIEL & Cie en 2012.

L'exercice 2012 de CFT s'est déroulé dans un contexte de marché difficile, notamment en raison des incertitudes persistantes quant à l'évolution réglementaire des marchés dérivés OTC et par conséquent sur le modèle d'affaires des banques. Cette période d'ajustement à un nouvel environnement pour les acteurs des marchés financiers s'est traduite par une réduction du niveau d'activité et des volumes au cours de l'exercice, et ce, plus particulièrement au cours du second semestre.

CFT s'était fixé pour objectifs de réaliser des économies lui permettant de préserver son résultat dans un environnement baissier, tout en continuant ses investissements dans la technologie ainsi que le renforcement de son positionnement en Asie Pacifique. Au cours de l'exercice, le Groupe a progressé de manière sensible dans cette direction.

EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Le bureau de Londres, principal centre d'activité du groupe Tradition, réalise 35,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2012 contre 36,0 % enregistrés en 2011. Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires du Royaume-Uni recule de 10,2 % à cours de change constants par rapport à 2011, une évolution liée aux tendances du marché. Le chiffre d'affaires est en baisse plus prononcée sur les produits actions et dans une moindre mesure pour les produits de change alors que le chiffre d'affaires des matières premières est stable par rapport à l'an dernier en raison de la poursuite des investissements dans le secteur de l'énergie. Les autres produits sont sensiblement en ligne avec la moyenne.

Après un premier semestre en hausse par rapport à l'exercice précédent, les conditions de marchés pour les activités en Europe continentale se sont dégradées au cours du second semestre. Le chiffre d'affaires termine l'année en baisse de 11,4 % par rapport à 2011 à cours de change constants et représente désormais 9,5 % du chiffre d'affaires consolidé de CFT, contre 10,4 % l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de cette région comprend celui de Trad X, la plateforme électronique de négociation du groupe Tradition, dédiée aux swaps de taux d'intérêt en euros. Ce dernier est en hausse par rapport à l'an dernier avec une amélioration marquée au cours du dernier trimestre de l'exercice.

AMÉRIQUES

Le chiffre d'affaires s'inscrit en recul de 4,0 % à cours de change courants par rapport à l'exercice 2011 et de 9,1 % en neutralisant l'effet de change. Ce repli est présent dans la majorité des produits financiers aux Amériques à l'exception des produits à taux fixes, ces derniers ayant bénéficié d'investissements réalisés au cours du second semestre 2011. La baisse est plus marquée pour les produits actions et de change. Dans l'ensemble, les activités conduites aux Amériques ont généré 28,6 % du chiffre d'affaires consolidé de CFT, en légère hausse par rapport aux 28,3 % enregistrés en 2011.

ASIE PACIFIQUE

Le chiffre d'affaires de la région est en hausse de 1,8 % à cours de change courants mais en recul de 3,8 % à cours de change constants par rapport à 2011 et représente désormais 24,2 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 22,6 % l'année précédente. A cours de change constants, le chiffre d'affaires est en baisse pour les différentes classes d'actifs à l'exception des produits actions en hausse par rapport à l'année dernière.

Revenue for 2012 was CHF 1,017.5m against CHF 1,069.2m in 2011, a decline of 4.8% in current currencies and down 8.8% at constant exchange rates.

The company represented 96.6% of consolidated revenue in 2012.

The 2012 financial year unfolded against a backdrop of difficult market conditions for the Tradition Group, particularly as a result of continued uncertainty over the regulation of OTC derivative markets and its impact on banks' business models. This period of adjustment to a new environment for financial market players was reflected in reduced business activity and volumes during the year, especially in the second half.

The Group's objectives to achieve costs savings in order to protect its results in a downward trend, while continuing to invest in new technologies and strengthen its position in Asia were substantially delivered against during the year.

EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA

Revenue from its London office, the Tradition Group's largest operation, accounted for 35.4% of consolidated revenue in 2012, against 36.0% reported in 2011. Overall, revenue booked in the UK was 10.2% down on the figure for 2011 in constant currencies; this was due to market trends. The decline in revenue in 2012 was more pronounced for equity products than in the case of foreign exchange products, whereas revenue from commodities held steady as a result of continued investments in the energy sector. Other Group products were substantially in line with the average.

After an upturn in the first half of the year compared with 2011, trading conditions in Continental Europe deteriorated during the second half. Revenue for this region finished the year down 11.4% on 2011 in constant currencies, and now accounts for 9.5% of Tradition's consolidated revenue against 10.4% in the previous year.

Revenue generated in this region includes that of Trad X, the Tradition's dedicated electronic trading platform for interest rate swaps in euros. Trad X posted higher revenue year-on-year, with a marked improvement in the final quarter of 2012.

AMERICAS

Revenue was down 4.0% year-on-year in the Americas or 9.1% if excluding the effect of exchange rates. This decline affected most financial products with the exception of fixed income products, which benefited from investments made in the second half of 2011. It was more marked in the case of equity and foreign exchange products. Overall, the Americas represented 28.6% of Tradition's consolidated revenue, slightly above the 28.3% share reported in 2011.

ASIA-PACIFIC

Revenue in this region was up 1.8% at current exchange rates but down 3.8% at constant rates compared with 2011; it accounted for 24.2% of consolidated revenue, against 22.6% a year earlier. In constant currencies, revenue declined in all asset classes except equity products, which posted an increase over the year.

CHIFFRES CLÉS DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION KEY FIGURES OF COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

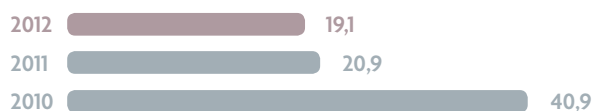
CHIFFRE D'AFFAIRES REVENUE (en millions de francs) (CHFm)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION OPERATING PROFIT (en millions de francs) (CHFm)



RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ (en millions de francs) NET PROFIT ATTRIBUTABLE TO COMPANY SHAREHOLDERS (CHFm)



PÔLE DE BOURSE EN LIGNE

Bourse Direct intervient sur le marché de la bourse en ligne en France et se positionne depuis le second semestre 2012 comme le leader de son secteur, en nombre d'ordres exécutés. Bourse Direct enregistre près de 70 000 comptes de clients à fin 2012 et a connu une croissance du nombre d'ordres exécutés sur la période de +4,5 %. Dans le cadre de sa politique de croissance, la société a enregistré un recul de ses résultats sur l'année 2012. Bourse Direct assure également une prestation technique de tenue de comptes-conservation au travers de sa marque Direct Securities pour une clientèle de professionnel. Bourse Direct représente 3,4 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe VIEL & Cie en 2012.

En 2012, Bourse Direct a poursuivi son développement avec une croissance continue du volume d'ordres exécutés sur le marché (+4,5 %), le recrutement de nombreux clients et un accroissement de sa part de marché (en nombre d'ordres exécutés). Cette croissance s'inscrit dans le cadre d'une stratégie basée sur un positionnement unique de service boursier dédié et d'une offre tarifaire très compétitive.

Bourse Direct dispose de différents indicateurs clés de sa performance qui sont suivis de façon semestrielle afin d'analyser l'évolution globale de son activité. Ces indicateurs sont notamment l'évolution de sa part de marché par rapport à ses principaux concurrents et l'évolution de son fonds de commerce. Ces indicateurs restent bien entendu fortement dépendants du contexte de marché.

Les performances enregistrées en 2012 ont montré la poursuite du développement de Bourse Direct caractérisée par la croissance de son volume d'affaires et l'accroissement de son fonds de commerce. Le nombre d'ordres exécutés par Bourse Direct en 2012 a continué à augmenter pour dépasser les 3 millions. L'association des courtiers en ligne (l'ACSEL) ne publie plus d'information sur les parts de marché de ses membres depuis fin 2011. Cependant, sur la base de différentes informations publiques, Bourse Direct estime sa part de marché en France à environ 30 % en 2012, en nombre d'ordres exécutés.

ONLINE TRADING

Bourse Direct is an online broker in the French market and since the second half of 2012 is the leader in its sector in terms of orders executed. The company had close to 70,000 registered accounts at end-2012 and orders executed grew by 4.5% during the period. In the context of its growth policy, Bourse Direct reported a decline in net profit in 2012. The company also provides account maintenance and custodial services for professional customers through its Direct Securities brand. Bourse Direct represented 3.4% of the Group's consolidated revenue in year under review.

The company pursued its development in 2012, with a steady rise in the volume of orders executed (+4.5%), an increase in the number of new customers and growth in market share (in terms of orders executed). This growth reflects a strategy based on a unique position offering dedicated securities brokerage services combined with a highly competitive pricing structure.

Bourse Direct has various key performance indicators, which are monitored half yearly in order to analyse its overall development. The main ones are growth in market share compared with its principal competitors, and business growth. These indicators are obviously heavily dependent on market context.

Performance in 2012 reflected the company's continued expansion, exemplified by an increase in trading volumes and business growth. The number of orders executed during the year continued to trend upwards and now top the 3 million mark. The Association of online traders (ACSEL) stopped publishing information on the market share of its members in 2011. However, on the basis of other public sources, Bourse Direct estimates its market share in France in 2012 at about 30%, in terms of number of orders executed.

Bourse Direct enregistre près de 70 000 comptes en fin d'année. Les clients de Bourse Direct ont exécuté en moyenne 3,6 ordres par compte par mois en 2012 contre 4,3 ordres en 2011. La clientèle de Bourse Direct reste parmi les plus dynamiques du marché.

Au cours de l'année 2012, Bourse Direct a enregistré un chiffre d'affaires de 29,9 millions d'euros, en baisse de 11,1 % par rapport à 2011.

La société propose un service de bourse en ligne dédié qui s'articule autour d'une large gamme de produits : actions françaises et étrangères, produits de placement (OPCVM, Assurance-Vie), produits dérivés (MONEP, Futures), CFD, Forex. La société dispose d'une équipe d'experts des marchés financiers qui accompagne les clients. Des formations gratuites sont proposées à l'ensemble de ses prospects et clients dont les thèmes couvrent l'initiation, la bourse et l'analyse technique.

La société met par ailleurs à disposition de sa clientèle, des outils innovants et performants ainsi qu'une tarification adaptée au profil de ses différents clients. Bourse Direct dispose également d'un service d'exécution, qui assure une intégration complète de la chaîne de traitement des opérations de ses clients mais également d'un service de tenue de comptes, exécution, compensation auprès d'intervenants privés et institutionnels comprenant une mise à disposition de site Internet en produit « blanc ». Bourse Direct a été agréée selon la norme ISAE 3402 (Niveau 2) sur différents processus métier en 2012.

The company had close to 70,000 registered accounts at year-end. Customers executed an average of 3.6 orders per account per month in 2012 against 4.3 orders in 2011. Its customers are still among the most active in the market.

Revenue was €29.9m in 2012, a year-on-year decline of just over 11.1%.

The Company's dedicated online trading service spans a broad spectrum of products: French and foreign equities, investment products, (UNCITS, life insurance), derivative products (MONEP, futures), CFDs and Forex. A team of financial market experts provide online support for customers. Free learning modules are available to existing and prospective customers with themes ranging from stock market basics to technical analysis.

The Company also offers a range of powerful and innovative tools, and a fee structure adapted to different customer profiles. An order execution service provides fully integrated trading facilities, as well as account holding, execution, and clearing services with private and institutional partners, including access to a white label website. Bourse Direct obtained ISAE 3402 (Type II) certification on various service processes in 2012.

CHIFFRES CLÉS DE BOURSE DIRECT - KEY FIGURES OF BOURSE DIRECT

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en millions d'euros)

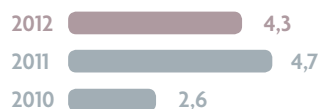
BANKING INCOME (€m)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)

OPERATING PROFIT (€m)



RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)

NET PROFIT (€m)



PÔLE DE BANQUE PRIVÉE ET DE GESTION D'ACTIFS

VIEL & Cie a pris une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée depuis août 2007. Le développement des activités de banque privée du Groupe s'est poursuivi en 2012. Cette participation est consolidée dans les comptes de VIEL & Cie par une mise en équivalence.

SwissLife Banque Privée exerce avec sa filiale SwissLife Gestion Privée, quatre activités principales :

- » une activité de banque privée destinée à une clientèle directe,
- » une activité de banque de détail de type « assur-banque » s'adressant aux clients particuliers et à une clientèle de professionnels du groupe SwissLife France par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution,
- » une activité de banque de détail s'adressant aux clients particuliers de Partenaires Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants,
- » une activité de conservateur de valeurs mobilières pour les sociétés du groupe SwissLife France et de dépositaire des OPCVM gérés par SwissLife Asset Management (France) et par sa filiale SwissLife Gestion Privée.

A fin 2012, les activités du groupe SwissLife Banque Privée regroupent près de 3,2 milliards d'euros d'actifs.

Ce pôle d'activité enregistre un produit net bancaire de 30,0 millions d'euros en 2012 contre 28,3 millions d'euros en 2011. La politique de développement engagée a permis de dégager une marge nette de 11,5 % du produit net bancaire en 2012.

PRIVATE BANKING AND ASSET MANAGEMENT

VIEL & Cie has held a 40% stake in SwissLife Banque Privée since August 2007. The Group's private banking activities continued to grow in 2012. This holding is consolidated in the financial statements using the equity method.

SwissLife Banque Privée and its subsidiary, SwissLife Gestion Privée, have four core businesses:

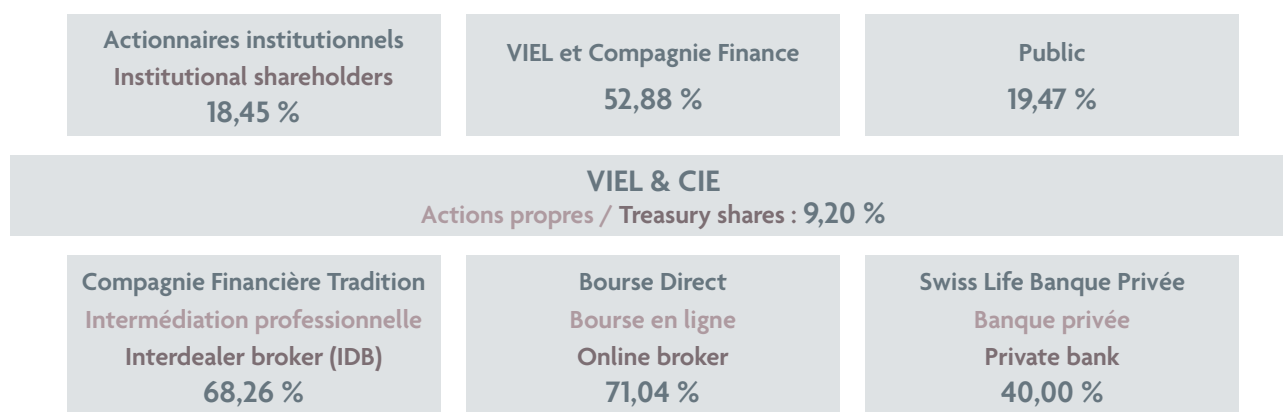
- » private banking services for direct clients,
- » retail banking in the bancassurance field, catering to private and business clients of the SwissLife France Group through its distribution networks,
- » retail banking for private clients of the Bank's partners, independent wealth management advisors,
- » custodian services for companies of the SwissLife France Group, and depository services for Sicavs managed by SwissLife Asset Management (France) and its subsidiary, SwissLife Gestion Privée.

In 2012, SwissLife Banque Privée had assets under management of close to €3.2 billion.

This business segment reported net banking income of €30.0m in 2012 against €28.3m in 2011. Its development policy helped deliver a net margin of over 11.5% of net banking income during the reporting year.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

SIMPLIFIED GROUP STRUCTURE AT 31 DECEMBER 2012



FAITS MARQUANTS

KEY DEVELOPMENTS

2012. Ouverture d'un bureau en Indonésie pour Compagnie Financière Tradition. Bourse Direct devient le leader de la bourse en ligne en France au second semestre. / Compagnie Financière Tradition opening an office in Indonesia. Bourse Direct became the leading online broker in France in the second half.

2011. Tradition lance Trad-X, plate-forme de négociation hybride / Ouverture d'un bureau en Thaïlande pour Compagnie Financière Tradition SA / Bourse Direct élargit son offre au marché du FOREX en lançant la plate-forme Tradebox FX. Tradition launched Trad-X, a hybrid online trading platform / Compagnie Financière Tradition SA opened an office in Thailand / Bourse Direct enhanced its forex services with the launch of the Tradebox FX platform.

2010. Compagnie Financière Tradition SA fait l'acquisition d'une participation de 30 % dans la société CM Capital Markets Holding SA / Acquisition de 45 % de Finarbit AG. Compagnie Financière Tradition SA acquired a 30% stake in CM Capital Markets Holding SA / Acquisition of 45% interest in Finarbit AG.

2009. Démarrage des activités de la Joint Venture en Chine avec Ping An Trust & Investment Co. Ltd pour Compagnie Financière Tradition SA. Operations began at joint venture in China between Compagnie Financière Tradition SA and Ping An Trust & Investment Co. Ltd.

2008. Ouverture d'un bureau aux Philippines / Implantation en Chine avec Ping An Trust & Investment Co. Ltd pour Compagnie Financière Tradition SA. Opened office in the Philippines / Compagnie Financière Tradition SA established joint venture in China with Ping An Trust & Investment Co. Ltd.

2007. Prise de participation par VIEL & Cie de 40 % dans la banque privée Swiss Life Banque Privée / Rachat de la société de gestion d'actifs Arpège Finances par VIEL & Cie à sa filiale Bourse Direct / Ouverture de quatre nouveaux bureaux pour Compagnie Financière Tradition SA : Mumbai (Inde), Kuala Lumpur (Malaisie), Séoul (Corée du Sud), Bogota (Colombie). VIEL & Cie took 40% interest in private bank Swiss Life Banque Privée / VIEL & Cie bought out asset management company, Arpège Finances, from its subsidiary Bourse Direct / Compagnie Financière Tradition SA opened four new offices: Mumbai (India), Kuala Lumpur (Malaysia), Seoul (South Korea), Bogota (Colombia).

2006. TFS, filiale de VIEL & Cie, est le premier IDB (Interdealer Broker) à ouvrir un bureau à Dubai / Bourse Direct intègre en août 2006 le fonds de commerce de la marque Wargny.com acheté à Banque Privée Fideuram Wargny. VIEL & Cie's subsidiary, TFS, was the first IDB (Interdealer Broker) to open an office in Dubai / Bourse Direct integrated the business assets of Wargny.com, a brand purchased from Banque Privée Fideuram Wargny, in August 2006.

UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE A DIVERSIFIED GEOGRAPHIC PRESENCE



AMÉRIQUES AMERICAS

BOGOTA - BUENOS AIRES - HOUSTON - MEXICO - NEW YORK - SANTIAGO - SAO PAULO - STAMFORD

EUROPE / MOYEN-ORIENT / AFRIQUE EUROPE / MIDDLE-EAST / AFRICA

BRUXELLES - DUBAÏ - FRANCFORT - JOHANNESBOURG - LAUSANNE - LONDRES - LUXEMBOURG - MADRID
MALTE - MILAN - MOSCOU - MUNICH - PARIS

ASIE-PACIFIQUE ASIA-PACIFIC

BANGKOK - HONG KONG - KUALA LUMPUR - MAKATI CITY - MUMBAÏ - SÉOUL - SHENZHEN - SINGAPOUR
SYDNEY - TOKYO - JAKARTA

2005. Ouverture d'un bureau à Santiago / Prise de participation de 35,0 % dans Ong First Tradition (Pte) Ltd / Intermédiation de la première transaction sur les dérivés climatiques / Bourse Direct lance la marque TradeBox / Bourse Direct fusionne avec la société Compagnie Financière Européenne ABS. Opened an office in Santiago / Took 35% interest in Ong First Tradition (Pte) Ltd / Brokered the first climate derivatives transaction / Bourse Direct launched the TradeBox brand / Bourse Direct merged with Compagnie Financière Européenne ABS.

2004. Prix du meilleur courtier électronique (options) aux FX week e-FW Awards pour sa filiale TFS-ICAP / Prix de l'innovation au Forum de l'Investissement et du Placement à Paris pour Capitol, marque de Bourse Direct, avec CapiStream, le service de streaming sur téléphone portable. Prize for the best e-broker (currency options) awarded to VIEL & Cie subsidiary, TFS-ICAP, at the FX Week e-FX Awards / Innovation Prize awarded to Capitol at the Paris Investor's Forum for its streaming service, CapiStream, designed for use with cell phones. Capitol is a brand of Bourse Direct, a VIEL & Cie subsidiary.

2002. Mise en place par VIEL & Cie du meilleur modèle hybride d'intermédiation voix / électronique sur le marché des changes avec la fusion de ses opérations sur les options de change avec celles de Volbroker, plate-forme électronique de trading. VIEL & Cie set up the first hybrid voice/online broker in the currency market when it merged its options operations with those of Volbroker, an electronic trading platform.

2001. Compagnie Financière Tradition, lance avec succès le premier modèle hybride de courtage en association avec des banques et ICAP (options sur dérivés). Compagnie Financière Tradition successfully pioneered the first hybrid broking model in a joint venture with banks and ICAP (FX options).

1997. Premier courtier à ouvrir un bureau de représentation en Chine. First broker to open a representation office in China.

1996. Reprise du réseau international Tradition. (Dès 1982, Tradition avait été à l'origine du Forward Rate Agreement et dès 1989, elle initiait les premières transactions sur le marché de gré à gré des dérivés sur le pétrole à Londres). Takeover of Tradition's international network. (Tradition pioneered the Forward Rate Agreement (FRA) in 1982, and in 1989 it initiated the first OTC oil derivatives transactions in London).

1988. Introduction en bourse de VIEL & Cie. VIEL & Cie listed on the stock market.

1986. Création d'une filiale de courtage spécialisée dans les marchés à terme par VIEL & Cie. Creation of a brokerage subsidiary specialised in futures markets by VIEL & Cie.



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE CORPORATE GOVERNANCE

VIEL & Cie s'attache à la mise en place des meilleures pratiques en terme de Gouvernance s'appuyant sur la conformité et la transparence de la communication, le respect de l'indépendance et de l'autonomie des managers dans le cadre de leur mission, un engagement de ses équipes dans le cadre d'un projet collectif.

ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie, présidé par Patrick Combes, compte cinq membres au 31 décembre 2012. A l'exception de Patrick Combes, Président-Directeur Général et de Catherine Nini, Directeur Financier, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants. Le critère d'indépendance retenu par le Conseil d'administration s'établit sur la règle générale selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement, sans tenir compte du critère de durée du mandat. Ainsi, aucun de ces administrateurs n'a antérieurement fait partie des organes de direction de VIEL & Cie ou d'une de ses filiales, ni n'entretient de relation d'affaires avec VIEL & Cie et ses filiales au 31 décembre 2012. Durant l'exercice 2012, un administrateur de VIEL & Cie était également administrateur de Compagnie Financière Tradition SA, dont VIEL & Cie contrôle 68,26 % du capital au 31 décembre 2012 et un administrateur était également administrateur de Bourse Direct détenue à 71,04 % par VIEL & Cie.

VIEL & Cie is committed to implementing best governance practices based on transparent communication, respect for the independence and autonomy of its managers in the performance of their mission, and the commitment of its teams as part of a group project.

BOARD OF DIRECTORS AND BOARD COMMITTEES

BOARD OF DIRECTORS

The Board of Directors, chaired by Patrick Combes, was composed of five members at 31 December 2012. All except Patrick Combes, Chairman and CEO and Catherine Nini, Chief Financial Officer, are non-executive and independent directors. The criterion applied to the independence of a director is based on the general rule that, irrespective of his or her seniority on the Board, a director is independent if he or she has no direct or indirect relationship of any kind with the Company, its Group or its Management, which could impair his or her freedom of opinion, irrespective of the length of the term of office. None of these Directors had previously belonged to any governing bodies of VIEL & Cie or of any of its subsidiaries, or had business relations with VIEL & Cie or any of its subsidiaries at 31 December 2012. During the reporting period, one director was also a director of Compagnie Financière Tradition SA, in which VIEL & Cie controlled 68.26% of the capital at 30 December 2012, and one director was also a director of Bourse Direct, in which VIEL & Cie has a 71.04% holding.



LE CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur basé sur les principes du Code AFEP-MEDEF et adapté à la structure de la société, de son activité, et de son actionnariat.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'administration de VIEL & Cie a examiné l'ensemble des recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, rendues publiques le 6 octobre 2008.

Le Conseil d'administration a considéré que ces recommandations s'inscrivaient dans la démarche du gouvernement d'entreprise de VIEL & Cie. Le Conseil d'administration tient compte des recommandations AFEP-MEDEF pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce pour l'exercice 2012.

COMPÉTENCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs et les devoirs qui lui sont conférés aux termes de la loi, des statuts et du règlement du Conseil d'administration adopté en 2003. Il prend notamment toute décision dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce la haute direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la société. Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires et apportent leurs compétences respectives au Conseil.

Le règlement du Conseil d'administration prévoit notamment la création d'un ou plusieurs comités du Conseil. Un Comité d'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations ont dans ce cadre été constitués. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à chaque fois que les affaires l'exigent, soit environ quatre fois par an. Ses séances durent en moyenne deux heures.

CORPORATE GOVERNANCE CODE

The Board of Directors issued a bylaw based on the principles of the AFEP-MEDEF Code, adapted to the Company's structure, business, and shareholder base.

At its meeting on 18 December 2008, the Board examined the AFEP-MEDEF recommendations concerning the compensation of executive directors of listed companies, published on 6 October 2008.

In the opinion of the Board, VIEL & Cie's corporate governance procedures are in line with these recommendations. The Board took account of the recommendations when drafting its report for the 2012 financial year, required under Section L. 225-37 of the Commercial Code.

BOARD OF DIRECTORS' POWERS AND PROCEDURES

The Board of Directors is invested with the powers and obligations prescribed by law, the Articles of Association, and the Board of Directors' rules of procedure adopted in 2003. It takes decisions in all areas that do not fall within the purview of the general meeting or any other governing body. It is responsible for management at the highest level, and has the most extensive powers of supervision over executive management and the people responsible for representing the Company. The Directors have wide-ranging experience and their individual expertise is brought to bear in the administration of the Board's business.

The Board of Directors' rules of procedure provides for the creation of one or more Board committees. An Audit Committee and Remuneration Committee were set up under this power. The Board meets about four times a year - when the half-year and annual accounts are closed and as required by Company business. Its meetings last an average of two hours.

La Présidence du Conseil d'administration est assurée par Patrick Combes. Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Comité d'audit, placé sous la Présidence de Christian Baillet, est constitué de deux membres, indépendants et non exécutifs, qui bénéficient de l'expérience et du savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier et des processus de l'entreprise destinés à piloter la conformité avec les lois et les réglementations. Le Comité d'audit apprécie en outre la performance, l'efficacité et les honoraires de l'audit externe et s'assure de son indépendance. Il apprécie enfin l'efficacité de la coopération de l'ensemble des départements financiers et de contrôle des risques avec les Commissaires aux comptes.

Le Comité des rémunérations, placé sous la Présidence de Christian Baillet, est constitué de deux membres. Il donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction Générale, les programmes de stock options et autres programmes de primes et gratifications mis en place.

La Direction Générale est assumée par le Président-Directeur Général, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Pour accompagner le développement de ses pôles d'activité, VIEL & Cie veille au développement de ses filiales opérationnelles adaptées à un contexte de marché difficile et tente de sensibiliser l'ensemble des équipes à une culture d'entreprise du Groupe répondant à ses valeurs. Cette culture s'appuie sur un esprit d'appartenance à un Groupe visant à exercer son activité dans le respect de la conformité aux règles de bonne conduite applicables à son secteur d'activité.

FAVORISER LES QUALITÉS PERSONNELLES AU PROFIT D'UNE ÉQUIPE

VIEL & Cie privilégie une position forte au sein du capital de ses principales filiales opérationnelles et un dialogue actif avec le management de ces pôles opérationnels notamment sur les choix essentiels du développement des entreprises. L'organisation déployée au sein du Groupe vise l'attachement des individus à des valeurs fortes tout en permettant l'épanouissement de leurs qualités personnelles au sein d'équipes de tailles très diverses.

Dans le cadre de sa politique salariale, chaque pôle opérationnel assure une gestion individualisée des salaires, valorisant l'expertise et les responsabilités de chacun, et des rémunérations variables tenant compte des performances tant individuelles que collectives et des objectifs de rentabilité fixés pour chacune des filiales opérationnelles. Par ailleurs, le Groupe valorise la qualité du travail individuel et collectif des collaborateurs en s'appuyant principalement sur une formation très opérationnelle des collaborateurs.

The Board is chaired by Patrick Combes.

The Chairman represents the Board of Directors. He organises and directs the work of the Board and reports on its business to the General Meeting. He ensures that the Company's management structure functions efficiently and, in particular, that the directors are able to fulfil their mission.

The Audit Committee, chaired by Christian Baillet, is made up of two independent, non-executive members, both of whom have the required experience and knowledge in accounting standards, finance and auditing to carry out their remit. The role of the Audit Committee is to assist the Board of Directors in its task of overseeing the financial reporting process, the internal review of financial controls, the internal auditing process, and Company procedures aimed at ensuring compliance with the law and regulations. It also reviews the performance, efficiency and fees of the external auditors, and ensures that they maintain their independence. Lastly, it examines the effectiveness of the financial and risk management departments' cooperation with the external auditors.

The Remuneration Committee, chaired by Christian Baillet, is comprised of two members. It makes recommendations to the Board of Directors regarding remuneration schemes and policies and, more specifically, regarding remuneration of members of the Executive Board, share option schemes and other incentive schemes.

The Chief Executive Officer is responsible for **the Executive Board**. The CEO is invested with the most extensive powers to act for and on behalf of the Company in all circumstances. These powers are exercised within the limits of the Company's object, subject to the powers expressly reserved by law to the General Meeting of Shareholders and the Board of Directors.

HUMAN RESOURCES AND ENVIRONMENT

In order to support the development of its core businesses, VIEL & Cie attaches the utmost importance to a growth strategy for its operating subsidiaries that is adapted to challenging trading conditions, and endeavours to make all its teams aware of a corporate culture that reflects the Group's values. This culture hinges on a spirit of belonging to a Group committed to compliance with the rules of best practice applicable to its business sector.

LEVERAGING PERSONAL QUALITIES TO BENEFIT THE TEAM

VIEL & Cie prefers to hold a significant stake in its principal operating subsidiaries, fostering open and constructive dialogue with their management boards on essential corporate strategy and development issues. Our organisation throughout the Group emphasises a commitment to strong ethical values, while encouraging the development of individual qualities within our teams.

The remuneration policies of each of our operating companies are based on a targeted approach to salary management, depending on expertise and responsibilities. This is complemented by a variable salary element which takes account of individual and team performance, as well as profit targets set for each of these companies. The Group strongly encourages individual contribution and teamwork focusing mainly on highly operational training for our front-line people.

LE RESPECT STRICT DES RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Le respect des règles d'éthiques et de déontologie afférentes aux métiers des activités financières réglementées constitue un élément essentiel dans le cadre de l'épanouissement individuel des collaborateurs. Ces valeurs sont véhiculées à la fois par le comportement individuel des collaborateurs mais également par la qualité de l'encadrement des managers. Les salariés sont dans le cadre de leur fonction, les représentants du Groupe et les garants de son image à l'extérieur.

Le respect de l'intérêt des tiers, de l'intégrité des marchés et des opérations effectuées constituent les valeurs fortes sur lesquelles VIEL & Cie cherche à asseoir le développement de ses filiales.

Le Groupe veille à une sensibilisation permanente de ses collaborateurs à ces valeurs, au travers de formations octroyées en interne ou en externe. VIEL & Cie dispose pour chacun de ses pôles opérationnels d'un « Code d'éthique et de bonne conduite » et/ou de « Règlement Intérieur » adressé à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs. Les contrats de travail des collaborateurs incluent également des clauses spécifiques concernant le respect des règles de déontologie et d'éthique.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En tant que société d'investissement, VIEL & Cie n'a pas d'activité industrielle. Néanmoins, en tant qu'actionnaire professionnel et responsable, la Société accorde une grande attention aux préoccupations environnementales au sein de ses participations. Cependant, ses participations exercent des métiers dans le secteur de la finance fortement dématérialisé. VIEL & Cie contribue au respect de l'environnement à son siège social en veillant à la consommation d'énergie dans ses bureaux et en procédant au recyclage des papiers et des matériels informatiques.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

ACTIONNAIRES	Titres Shares	% du capital % of capital	% des droits de vote % voting rights	SHAREHOLDERS
VIEL et COMPAGNIE FINANCE	40 776 164	52,88 %	71,07 %	VIEL et COMPAGNIE FINANCE
MNC (Groupe Lagardère)	8 917 677	11,56 %	7,93 %	MNC (Groupe Lagardère)
Financière de l'Echiquier	5 317 002	6,89 %	4,73 %	Financière de l'Echiquier
PUBLIC	15 008 901	19,47 %	16,27 %	PUBLIC
Titres autodétenus	7 096 996	9,20 %	-	Treasury shares
Total	77 116 740	100 %	100 %	Total

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le montant du capital est de 15 423 348 euros divisé en 77 116 740 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

INFORMATIONS JURIDIQUES

DÉCISIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 2013

Votre Conseil d'administration vous soumet le texte des résolutions portant sur :

STRICT OBSERVANCE OF PROFESSIONAL ETHICS

A respect for codes of business ethics applicable to regulated financial services is essential to the personal engagement of our staff. These values are driven by the individual conduct of employees as well as the quality of the support provided by managers. Employees are aware that, as professionals, they are ambassadors of the Group, representing our image to the outside world.

The importance of these interests and the respect for the integrity of the markets, are major principles underpinning our corporate ethos.

Our commitment is reflected in ongoing, internal and external training programmes, to maintain employee awareness of these values. Each of the Group's operating divisions has a "Code of Ethics and Professional Conduct" and/or "Procedural Rules" which are provided to all managers and employees. Employment contracts for all employees contain specific clauses on compliance with ethical business practice.

ENVIRONMENTAL PROTECTION

VIEL & Cie is an investment company and therefore has no industrial activities. Nonetheless, as a responsible professional shareholder, we pay special attention to environmental concerns in our holdings. However, these companies operate in the finance sector which is a substantially paperless environment. VIEL & Cie helps reduce its environmental footprint at head office by monitoring energy consumption and by recycling paper and computing equipment.

SHARE CAPITAL

As required by law and the Articles of Association, we disclose below the identity of shareholders (natural persons or legal entities) whose holdings exceed thresholds of one twentieth, one tenth, three twentieths, one fifth, one quarter, one third, one half or two thirds, eighteen twentieths or nineteen twentieths of the company's capital or voting rights, together with the number of shares each one holds:

CAPITAL STRUCTURE AND VOTING RIGHTS AT 31 DECEMBER 2012

The capital of €15,423,348 is comprised of 77,116,740 shares with a nominal value of €0.20.

LEGAL INFORMATION

RESOLUTIONS TO BE SUBMITTED TO THE GENERAL MEETING ON 7 JUNE 2013

Your Board of Directors will submit the following resolutions for shareholder approval:

A CARACTÈRE ORDINAIRE

1/ COMPTES DE L'EXERCICE 2012, AFFECTATION DU RÉSULTAT ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les **première** et **troisième résolutions** concernent l'approbation des comptes sociaux de VIEL & Cie et l'affectation du résultat. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le rapport annuel.

La **deuxième résolution** concerne l'approbation des comptes consolidés. Les commentaires détaillés sur ces comptes consolidés figurent dans le rapport annuel.

La **quatrième résolution** est relative aux conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce. Le rapport de vos Commissaires aux comptes ne mentionne aucune nouvelle convention réglementée.

2/ AUTORISATION DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

La **cinquième résolution** est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions propres qui avait été conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée du 1^{er} juin 2012.

Il conviendra alors de fixer les termes et modalités d'un nouveau programme de rachat qui pourrait présenter les principales caractéristiques suivantes :

- » autorisation à donner au Conseil d'administration d'intervenir sur les actions de la Société :
- » pour être remises en change dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- » par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ou toute autre disposition applicable ;
- » pour être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, ou d'attribution d'actions gratuites ;
- » pour être annulées conformément à la sixième résolution au vote lors de la présente Assemblée générale et sous réserve de son approbation.

Le nombre maximal de titres que le Conseil serait amené à détenir ne pourrait en aucun cas être supérieur à 10 % du capital social de la Société. Le prix maximum d'achat serait fixé à 5 €.

La durée du programme de rachat viendrait à expiration au terme de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le Conseil d'administration est autorisé à acheter ou vendre, par tous moyens, notamment sur le marché, de gré à gré ou par blocs de titres, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et, à tout moment, y compris en période d'offre publique, un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social au jour de l'autorisation.

Un descriptif du programme serait établi préalablement à la mise en place, le cas échéant, de ce programme par le Conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur.

A CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

3/ AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration dispose d'autorisations financières qui lui ont été conférées par votre Assemblée et qui viennent à échéance.

ORDINARY BUSINESS

1/ ACCOUNTS FOR THE 2012 FINANCIAL YEAR, APPROPRIATION OF NET INCOME, AND REGULATED AGREEMENTS

The **first** and **third resolutions** concern approval of the Company financial statements and appropriation of net profit. Detailed disclosures on the Company's financial statements are contained in the annual report.

The **second resolution** concerns approval of the consolidated financial statements. Detailed disclosures on the consolidated financial statements are contained in the annual report.

The **fourth resolution** concerns agreements covered by Section L. 225-38 of the Commercial Code. The Auditors' Report makes no mention of any new regulated agreement.

2/ AUTHORITY FOR A SHARE BUY-BACK

The **fifth resolution** is intended to renew the authority given to the Board of Directors at the Annual General Meeting held on 1 June 2012, to purchase own shares.

The terms and conditions of a new buyback programme should therefore be set, along the following lines:

- » authority is to be granted to the Board of Directors to trade in the Company's shares:
- » to be exchanged in connection with external growth transactions, within the ambit of securities regulations,
- » through an investment service provider acting in the name and on behalf of the Company, but independently and without being influenced by the Company, in connection with a liquidity contract, in accordance with a code of best practice recognised by the Autorité des Marchés Financiers or any other applicable provision;
- » to be allotted to employees under share option schemes or schemes to award free shares;
- » for cancellation in accordance with the sixth resolution submitted to this General Meeting, subject to it being passed.

The maximum number of shares that the Board may hold may not under any circumstances exceed 10% of the Company's share capital. The maximum purchase price per share would be set at 5 euros. The share purchase programme would expire at the conclusion of the General Meeting of Shareholders called to approve the accounts for the financial year ending 31 December 2013. The Board of Directors is authorised to purchase or sell by any means, particularly in the market, over-the-counter or in the form of blocks of shares, including through the use of financial derivatives, at any time, including during a public offering, an aggregate number of shares representing up to 10% of the share capital on the day the authority is granted. A description of the programme would be prepared prior to any implementation of this programme by the Board of Directors, in accordance with regulations in effect.

EXTRAORDINARY RESOLUTIONS

3/ FINANCIAL AUTHORISATIONS

The Board of Directors has been granted financial authorisations by your General Meeting which are now expiring.

Il vous est proposé de renouveler ces délégations en faveur du Conseil.

Dans la **sixième résolution**, il est proposé de renouveler l'autorisation du Conseil d'administration à réduire le capital social dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social de la Société par voie d'annulation des actions propres détenues, le cas échéant.

Dans la **septième résolution**, il est proposé de renouveler les délégations globales au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son Président, des compétences nécessaires à l'effet d'émettre des actions et toutes les valeurs mobilières ou titre donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Conformément aux dispositions légales, il est proposé de fixer comme suit les limites des montants des émissions proposées :

- » 10 millions d'euros, pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou indirectement, par émission d'actions ou valeurs mobilières, auquel s'ajoutera éventuellement le montant des actions ou valeurs mobilières à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à une quotité du capital social, conformément à la loi ;
- » 10 millions d'euros ou encore de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou encore en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, pour les valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société.

Cette délégation serait valable jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dans la **huitième résolution**, il est proposé de déléguer la compétence au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, et sous forme d'attribution d'actions ou de valeurs mobilières gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions ou des valeurs mobilières existantes, dans la limite d'un montant maximal de 5 millions d'euros et jusqu'à l'Assemblée générale devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La **neuvième résolution** délègue au Conseil d'administration la possibilité d'attribuer des actions gratuites nouvelles ou existantes à des collaborateurs du Groupe dans la limite de 10 % du capital social. La période d'attribution devant être au minimum de 4 ans et la période de conservation de 6 mois. Cette délégation serait valable pendant une durée de vingt-six mois.

La **dixième résolution** délègue au Conseil d'administration la possibilité d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des bons de souscription d'actions dans la limite d'un montant maximal de 30 millions d'euros et pour une durée de vingt-six mois.

La **onzième résolution** délègue au Conseil d'administration la possibilité d'émettre des « bons d'offres » en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre des dispositions légales.

Le montant maximal des bons à émettre ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social et le montant maximal des actions qui peuvent ainsi être émises ne pourra dépasser 10 millions d'euros de valeur nominale.

Cette délégation serait valable pendant une durée de dix-huit mois.

The Board proposed that these delegations be renewed.

In the **sixth resolution**, we propose that you renew the Board of Directors' authority to reduce the share capital by an amount not exceeding 10% of the Company's share capital, by cancelling treasury shares as and when necessary.

In the **seventh resolution**, we propose that you renew the global delegations to the Board of Directors, with right to sub-delegate to its Chairman, the necessary powers to issue shares and any other securities conferring on the holder an immediate and/or future right to acquire capital in the Company, or conferring the right to an allotment of debt securities, notably under a public exchange offer made by the Company, while retaining shareholders pre-emptive rights.

In accordance with statutory provisions, the Company proposes that the following limits be set on such issues:

- » 10 million euros, for capital increases that may be carried out directly or indirectly through the issuance of securities, to which will be added the amount of any shares or securities required by law to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to a share of the Company's capital;
- » 10 million euros or the equivalent amount if issued in a foreign currency or in units of account set by reference to a basket of currencies, for the Company's debt securities.

This delegation would be valid until the general meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2014.

In the **eighth resolution** we propose that you delegate to the Board of Directors the power to increase share capital by capitalising reserves, retained earnings, share premiums or other allowable sums, by allocating free shares or securities or by increasing the nominal value of existing shares or securities, up to an aggregate amount of 5 million euros, until the General Meeting of Shareholders called to approve the accounts for the financial year ending 31 December 2013.

The **ninth resolution** delegates to the Board of Directors the ability to allot free of charge new or existing shares to employees of the Group in an amount not exceeding 10% of the share capital. The grant period should be no less than 4 years and the lock-up period 6 months. This delegation of powers would be conferred for a period of twenty-six months.

The **tenth resolution** delegates to the Board of Directors the ability to issue share warrants, while retaining shareholders' pre-emptive rights, in an amount not exceeding 30 million euros, for a period of twenty-six months.

The **eleventh resolution** delegates to the Board of Directors the ability to issue "poison pills" (bons d'offre) in the event of a takeover bid for the Company, to the extent provided by law. The maximum "bons d'offre" to be issued may not exceed the number of shares in the share capital, and the maximum amount of the shares that may thereby be issued may not exceed a nominal value of 10 million euros.

This delegation would be conferred for a period of eighteen months.

La **douzième résolution** autorise le Conseil d'administration à faire usage des différentes délégations de pouvoir octroyées par l'Assemblée générale en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre du principe de réciprocité.

La **treizième résolution** fixe un plafond maximum pour l'ensemble des délégations octroyées par l'Assemblée générale.

Conformément à la loi, nous vous proposons la **quatorzième résolution** tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, d'un montant nominal maximum de 1 % du montant du capital social.

Le prix de la souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé dans les conditions définies à l'article L. 3332-I et suivants du Code du travail. La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

4/ POUVOIRS

La **quinzième résolution** attribue les pouvoirs généraux pour les formalités.

INFORMATIONS CONCERNANT LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES OU EXERCÉES EN 2012

Au cours de l'exercice 2012, 500 000 actions nouvelles de 0,2 euro de valeur nominale chacune relatives au plan d'attribution 2009 ont été créées.

AUTORISATION D'ÉMISSIONS D' ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2011 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes (autres que des actions de préférence) de la Société provenant d'achats effectués préalablement dans les conditions prévues par les dispositions légales, soit d'actions gratuites à émettre (autres que des actions de préférence) de la Société aux bénéficiaires de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants et mandataires sociaux de la Société ou de société ou groupement qui lui sont liés, dans la limite de 10 % du capital de la Société, et pour une durée maximale de 26 mois.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est décrite dans le présent document. La Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 52,88 % du capital social et 71,07 % des droits de vote (compte tenu du droit de vote double et des actions auto-détenues dépourvues du droit de vote), ce qui est susceptible de limiter le succès d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire. Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Il existe en revanche un mécanisme de vote double prévu par les statuts. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent en page 10 du présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société, en dehors des droits de vote double. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires en cours dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

The **twelfth resolution** authorises the Board of Directors to implement the various delegations of powers granted by the General Meeting in the event of a takeover bid for the Company under the principle of reciprocity.

The **thirteenth resolution** sets a ceiling for all delegations granted by the General Meeting of Shareholders.

As required by law, we are putting forward the **fourteenth resolution** which provides for a capital increase reserved for employees in a Company savings scheme, up to an aggregate nominal amount of 1% of the share capital.

The subscription price of the shares issued in connection with and pursuant to this delegation will be determined in accordance with the terms of Section L. 3332-I et seq. of the Labour Code. This delegation entails the express waiver by shareholders of their pre-emptive right.

4/ POWERS

The **fifteenth resolution** grants general powers for the formalities.

OPTIONS TO SUBSCRIBE OR PURCHASE SHARES, GRANTED OR EXERCISED IN 2012

In 2012, 500,000 new shares with a nominal value of 0.2 euros were created under the 2009 award scheme.

AUTHORITY TO ISSUE FREE SHARES

The Extraordinary General Meeting of 17 June 2011 authorised the Board of Directors to award, in one or several stages, at its discretion, either free existing shares (other than preference shares) of the Company available from previous purchases as provided by law, or free shares to be issued (other than preference shares) by the Company, for the benefit of employees and/or management and officers of the Company or of affiliated companies or groups, in an amount not exceeding 10% of the Company's capital. This authority was conferred for a maximum period of 26 months.

ELEMENTS THAT MAY HAVE A BEARING ON A TAKEOVER BID (OPA)

The Company's capital structure is described elsewhere in this Report. The Company's majority shareholder holds a 52.88% interest in the share capital and 71.07% of the voting rights (taking into account double voting rights and non-voting treasury shares), which is likely to hamper any attempted takeover of the Company without this shareholder's approval. The Articles of Association place no restrictions on voting rights or the transfer of shares. However, they do provide for a double voting right.

Known direct or indirect holdings in the Company's capital are disclosed on page 10 (see information below).

To the Company's knowledge, there are no holders of securities involving special rights of control other than the double voting rights.

No control mechanisms are provided for under an employee share ownership scheme.

To the Company's knowledge, no agreement is in process between shareholders that could lead to restrictions on share transfers and the exercise of voting rights.

Regulations governing the appointment and replacement of directors and amendments to the Company's Articles of

sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société. Les pouvoirs du Conseil d'administration sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Le Conseil d'administration a en outre été autorisé par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées dans le présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration les autorisations financières décrites en page 19 et suivantes du présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Le contrat de prêt souscrit en 2011, et présenté dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés prévoit l'exigibilité immédiate des sommes restant dues en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés de la Société, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique. Par ailleurs, la société détient indirectement des participations majoritaires ou minoritaires dans des entreprises d'investissement et un établissement de crédit, français et étrangers, dans lesquelles le franchissement de certains seuils même indirectement, est susceptible de faire l'objet de déclaration ou d'autorisation des autorités locales.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, il n'y a eu aucune opération mentionnée à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier réalisée au cours du dernier exercice, déclarée à la société.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Délégations

En application des dispositions de l'article L.225-100, al.7 du Code du Commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours des exercices 2011 et 2012 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE EGM	Echéance Expiry dates	Montant autorisé Authorised amount	Utilisation en 2012 Used in 2012	Autorisations résiduelles Remaining authorisations	Type of powers
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	17-juin-11 17 June 11	AGO 2013 AGM 2013	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000	Capital increase (general delegation with pre-emption rights maintained)
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	01-juin-12 1 June 12	août-14 August 14	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000	Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emption rights)
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	01-juin-12 1 June 12	août-14 August 14	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000	Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights - Sec. L. 411-2.II CMF)
Augmentation de capital par incorporation de réserves	01-juin-12 1 June 12	AGO 2013 AGM 2013	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000	Capital increase by capitalising reserves
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	17-juin-11 17 June 11	août-13 August 13	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000	Capital increase by issuing warrants (pre-emption rights maintained)
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	17-juin-11 17 June 11	août-13 August 13	€ 1 522 842	€ 100 000	€ 1 422 842	Capital increase by allotting free, existing or yet to be issued shares
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	01-juin-12 1 June 12	déc-13 Dec. 13	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000	Capital increase by issuing warrants (in case of public offering)
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions)	01-juin-12 1 June 12	août-15 August 15	€ 1 532 335		€ 1 532 335	Capital increase (allotment of share options)
Réduction de capital (annulation d'actions)	01-juin-12 1 June 12	AGO 2013 AGM 2013	€ 1 532 335	-	€ 1 532 335	Capital reduction (cancellation of shares)

Les délégations d'augmentation de capital sont globalement plafonnées à € 20 000 000.

Association reflect statutory requirements, and are set out in the Articles of Association.

The powers of the Board of Directors reflect statutory requirements and are set out in the Articles of Association.

Moreover, the Board has been authorised by the General Meeting to purchase shares of the Company up to a limit of 10% of the capital and to cancel shares up to a limit of 10% of the share capital. It has also been delegated the powers mentioned elsewhere in this report. Shareholders are being asked to delegate to the Board the financial authorities described on pages 19 and following, including issuance of poison pills [bons d'offre]. The loan contract signed in 2011 (Note 20 of the notes to the consolidated financial statements), provides that in the event of a change in control of the Company, the full balance outstanding will immediately become due and payable. There is no agreement providing for compensation to be paid to directors or Company employees if they resign or if they are dismissed without cause or if their employment terminates because of a takeover. The Company indirectly holds majority or minority interests in French and foreign investment firms and one banking firm which may be subject to requirements to notify or to obtain authorisation from local authorities if certain thresholds are exceeded, even indirectly.

DIRECTORS' SHARE DEALINGS

Pursuant to Article 223-26 of the AMF General Regulations, there were no transactions mentioned in Section L. 621-18-2 of the French Financial Code carried out during the financial year which were declared to the Company.

FINANCIAL AUTHORISATIONS

Delegations

As required by Section L. 225-100(7) of the Commercial Code, a summary of delegated powers currently in effect, granted to the Board of Directors by the General Meeting, and the use made of such powers during the 2011 and 2012 financial years is shown below:

Delegations to increase capital have an overall ceiling of €20 000 000.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président-Directeur Général de la société a perçu au titre de l'exercice 2012, 313 814 euros de rémunération fixe versée par VIEL et Compagnie Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, ainsi que des jetons de présence pour un montant de 12 000 euros versés en 2013 par VIEL & Cie, et 7 622,45 euros versés en 2013 par VIEL et Compagnie Finance.

Le Président-Directeur Général ne bénéficie au 31 décembre 2012 d'aucun plan d'options de souscription d'actions ni d'action gratuite.

La rémunération versée aux mandataires sociaux est la suivante :

PATRICK COMBES

Fonction et rémunération : Président-Directeur Général, 313 814 euros versés par VIEL et Compagnie Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, en rémunération fixe.

Durée du mandat : Renouvelé le 4 juin 2009 pour une durée de six ans.

Autres mandats : Président-Directeur Général de VIEL et Compagnie Finance, Président du Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition (Suisse), Président du Conseil d'administration de Financière Vermeer NV (Pays-Bas), Administrateur de Bourse Direct, Administrateur de SwissLife Banque Privée, Administrateur de PlaNet Finance*, Administrateur de Verbalys*, Président de la SAS La Compagnie Vendôme*, Gérant de la SCIVIEL Foch*, Gérant de la SCI de Vaullongue, Gérant de ImmoViel, Président du Conseil d'administration de LCH Clearnet*.

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2013 par VIEL & Cie et 7 622 euros versés en 2013 par VIEL et Compagnie Finance.

CHRISTIAN BAILLET

Fonction et rémunération : Administrateur.

Durée du mandat : Renouvelé le 17 juin 2011 pour une durée de six ans.

Autres mandats : Président de la SAS Anglo-Française et de Terold Invest S.L.U. (Espagne), Vice-Président de Quilvest Switzerland (Suisse), de Quilvest (Luxembourg), Membre du Conseil de surveillance de la SA Quilvest Banque Privée, Gérant de la SCI Fondation Bemberg, Terold SARL (Luxembourg), Administrateur de Quilvest Europe SA (Luxembourg), Bourse Direct, VIEL et Compagnie Finance, Belhyperion (Belgique), QS Italy (Luxembourg), Quilvest European Partners (Luxembourg), QS Geo (Luxembourg), QS Italy (Luxembourg), QS Luxembourg Services (Luxembourg), Quilvest Wealth Management (Luxembourg), CBP Quilvest (Luxembourg), Arconas (Luxembourg), Quilvest European Investment Corp (Luxembourg), Compagnie Générale de Participations (Luxembourg), Barkingside (Luxembourg), Otito Properties (Luxembourg).

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2013 par VIEL & Cie, 7 622 euros versés en 2013 par VIEL et Compagnie Finance.

JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

Fonction et rémunération : Administrateur.

Durée du mandat : Renouvelé le 17 juin 2011 pour une durée de six ans.

Autres mandats : Président du Conseil de Surveillance de Solution 30, Président d'honneur de la FNEGE (France), Président d'honneur de l'Observatoire de l'immatériel (France), Administrateur de SIACI Assurances et Conseils St-Honoré (France), Compagnie Financière Tradition (Suisse), Membre du Conseil stratégique de Bolloré (France).

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2013 par VIEL & Cie, 18 926 euros au titre des jetons de présence et 12 618 euros au titre du comité d'audit versés par les sociétés contrôlées.

* Société n'appartenant pas au groupe consolidant de VIEL & Cie.

REMUNERATION OF COMPANY OFFICERS

The Chairman and Chief Executive Officer received fixed remuneration of €313,814 for the 2012 financial year, paid by VIEL et Compagnie Finance, majority shareholder of VIEL & Cie, as well as director's fees of €12,000 paid by VIEL & Cie in 2013 and €7,622.45 paid by VIEL et Compagnie Finance in 2013.

The Chairman and CEO did not benefit under any share option schemes or from any free shares at 31 December 2012.

Remuneration paid to officers of the Company is shown below:

PATRICK COMBES

Position and remuneration: Chairman and Chief Executive Officer. Fixed remuneration of €313,814 paid by VIEL et Compagnie Finance, VIEL & Cie's majority shareholder.

Term of office: Renewed on 4 June 2009 for a six-year term.

Other offices: Chairman and CEO of VIEL et Compagnie Finance, Chairman of the Board of Directors of Compagnie Financière Tradition SA (Switzerland), Chairman of the Board of Directors of Financière Vermeer NV (Netherlands), Director of Bourse Direct, SwissLife Banque Privée, PlaNet Finance* and Verbalys*, President of SAS La Compagnie Vendôme*, Manager of SCIVIEL Foch*, SCI de Vaullongue, and ImmoViel, Chairman of the Board of LCH Clearnet*.

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie in 2013 and €7,622 paid by VIEL et Compagnie Finance in 2013.

CHRISTIAN BAILLET

Position and remuneration: Director.

Term of office: Renewed on 17 June 2011 for a six-year term.

Other offices: President of SAS Anglo-Française and Terold Invest S.L.U. (Spain), Vice President of Quilvest Switzerland (Suisse), of Quilvest (Luxembourg), Member of the Supervisory Committee of SA Quilvest Banque Privée, Manager of SCI Fondation Bemberg, Terold SARL (Luxembourg), Director of Quilvest Europe SA (Luxembourg), Bourse Direct, VIEL et Compagnie Finance, Belhyperion (Belgium), QS Italy (Luxembourg), Quilvest European Partners (Luxembourg), QS Geo (Luxembourg), QS Italy (Luxembourg), QS Luxembourg Services (Luxembourg), QS Wealth Management (Luxembourg), CBP Quilvest (Luxembourg), Arconas (Luxembourg), Quilvest European Investment CORP (Luxembourg), Compagnie Générale de Participations (Luxembourg), Barkingside (Luxembourg), Otito Properties (Luxembourg).

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie in 2013. €7,622 paid by VIEL et Compagnie Finance in 2013.

JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

Position and remuneration: Director.

Term of office: Renewed on 17 June 2011 for a six-year term.

Other offices: Chairman of the Supervisory Board of Solution 30, Honorary President of the FNEGE (France), Honorary President of the Observatoire de l'immatériel (France), Director of SIACI Assurances et Conseils St-Honoré (France) and Compagnie Financière Tradition (Switzerland), Member of the Strategy Committee of Bolloré (France).

Emoluments: €12 000 paid by VIEL & Cie in 2013, director's fees of €18,926 and fees of €12,618 for his role on the Audit Committee paid by controlled companies.

* Company does not belong to VIEL & Cie's consolidating group.

DOMINIQUE LANGLOIS

Fonction et rémunération : Administrateur.

Durée du mandat : Renouvelé le 17 juin 2011 pour une durée de six ans.

Autres mandats : Administrateur de GTI, TFI, EIM Espagne.

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2013 par VIEL & Cie.

CATHERINE NINI

Fonction et rémunération : Administrateur.

Durée du mandat : Depuis le 17 juin 2011 pour une durée de six ans.

Autres mandats : Président-Directeur Général de Bourse Direct, Administrateur d'E-VIEL, Représentant de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Administrateur de SwissLife Banque Privée, Administrateur de SwissLife Gestion Privée, Directeur général délégué de VIEL et Compagnie Finance, Contrôleur de gestion du GIEVCF Gestion, Contrôleur des comptes du GIEVIEL Gestion, Directeur Financier de VIEL & Cie.

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2013 par VIEL & Cie.

AUTORISATION D'ÉMISSIONS D' ACTIONS GRATUITES

Aucune action gratuite n'a été accordée au cours de l'exercice 2012.

INFORMATION CONCERNANT LES TITRES AUTO-DÉTENUS

Au cours de l'exercice 2012, VIEL & Cie n'a pas utilisé l'autorisation d'acquisition de ses propres titres. Au 31 décembre 2012, VIEL & Cie détient 9,20 % de son capital, soit 7 096 996 actions.

INFORMATIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants ont été distribués :

- » un dividende a été distribué en juin 2012 au titre du résultat de l'exercice 2011 d'un montant de 0,15 euro par titre, soit d'un montant total de 11 492 511,00 euros.
- » un dividende a été distribué en juillet 2011 au titre du résultat de l'exercice 2010 d'un montant de 0,15 euro par titre, soit d'un montant total de 11 421 313,50 euros.
- » un dividende a été distribué en juillet 2010 au titre du résultat de l'exercice 2009 d'un montant de 0,15 euro par titre, soit d'un montant total de 10 307 264,10 euros.

INFORMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

VIEL & Cie, dans son rôle d'investisseur, dispose d'un système d'information et de reporting interne fondé sur une approche par métier, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe qui présente des profils de risques globalement homogènes.

Afin de présenter une information financière en adéquation avec le système de reporting interne, VIEL & Cie présente donc son information sectorielle selon quatre secteurs, que sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée, le pôle immobilier.

INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2012, VIEL & Cie détient 68,26 % du capital de Compagnie Financière Tradition, contre 67,18 % en début d'exercice, et 71,04 % du capital de Bourse Direct, contre 70,44 % au 31 décembre 2011.

DOMINIQUE LANGLOIS

Position and remuneration: Director.

Term of office: Renewed on 17 June 2011 for a six-year term.

Other offices: Director of GTI, TFI, EIM Spain.

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie in 2013.

CATHERINE NINI

Position and remuneration: Director.

Term of office: Since 17 June 2011 for a six-year term.

Other offices: Chairman and CEO of Bourse Direct, Director of E-VIEL, VIEL & Cie representative on the Board of Directors of Arpège, Director of SwissLife Banque Privée, Director of SwissLife Gestion Privée, Managing Director of VIEL et Compagnie Finance, Management Controller of GIEVCF Gestion, Financial Controller of GIEVIEL Gestion, CFO of VIEL & Cie.

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie in 2013.

AUTHORITY TO ISSUE FREE SHARES

No free shares were awarded during the period.

TREASURY SHARES

VIEL & Cie did not make use of the authority to purchase its own shares in 2012. The Company held 9.20% of its capital comprising 7,096,996 shares at 31 December 2012.

DIVIDENDS

The dividend history over the past three financial years is as follows:

- » a dividend of €0.15 per share was paid in June 2012 for the 2011 financial year, for a total of €11,492,511.00.
- » a dividend of €0.15 per share was paid in July 2011 for the 2010 financial year, for a total of €11,421,313.50.
- » a dividend of €0.15 per share was paid in June 2010 for the 2009 financial year, for a total of €10,307,264.10.

PRESENTATION OF THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

VIEL & Cie, in its role of investor, maintains an internal information reporting system based on a business segment approach, applied to each of the Group's core businesses that have similar overall risk profiles.

In order that the presentation of financial information is consistent with the internal reporting system, segment information is presented according to the Group's four business sectors - interdealer broking through its holding in Compagnie Financière Tradition, online broking with Bourse Direct, private banking through SwissLife Banque Privée, and real estate.

INVESTMENTS DURING THE YEAR

At 31 December, VIEL & Cie held 68.26% of the capital of Compagnie Financière Tradition compared with 67.18% at the start of the year, and 71.04% of the capital of Bourse Direct against 70.44% at 31 December 2011.

EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En 2013, VIEL & Cie n'a connu aucun événement significatif depuis la clôture de l'exercice 2012.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

La liste des sociétés contrôlées par le Groupe et la part détenue dans le capital de chacune de ces sociétés figurent dans la rubrique « périmètre de consolidation » des états financiers consolidés.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les risques identifiés concernent principalement les filiales opérationnelles de VIEL & Cie dans le cadre de leurs activités. Sont exposés ci-après les principaux risques dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de VIEL & Cie. Chaque filiale opérationnelle dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à VIEL & Cie.

Ces filiales opérationnelles sont principalement exposées aux risques suivants :

- » risque de crédit et de contrepartie
- » risque de liquidité
- » risque de marché
- » risque de taux d'intérêt
- » risque opérationnel

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques ainsi que la conformité avec les lois et réglementations locales. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels, les filiales du Groupe ont développé une cartographie des risques homogène selon la nomenclature Bâle II. Un outil a été déployé dans le Groupe (E-Front) afin de recenser les risques opérationnels par filiale et de consolider l'information relative à la nature de ces risques opérationnels. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure maîtrise des risques opérationnels.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit. Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances. Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition) et Bourse Direct.

L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte

EVENTS AFTER THE BALANCE SHEET DATE

There was nothing of significance to report in 2013 after the close of the 2012 financial year.

COMPANIES CONTROLLED BY THE GROUP

A list of companies controlled by the Group, and the equity interest held in each of them can be found under "Basis of consolidation" in the financial statements.

PRINCIPAL RISK FACTORS

The risks identified mainly concern VIEL & Cie's operating subsidiaries in connection with their activities. The principal risks are disclosed below to the extent that they may impact the value of the investments concerned in VIEL & Cie's portfolio. Each operating subsidiary has full management autonomy, but provides regular financial reporting to VIEL & Cie.

These subsidiaries are exposed to five main types of risks:

- » credit and counterparty risk
- » liquidity risk
- » market risk
- » interest rate risk
- » operational risk

The Board of Directors assesses risks existing within the Group and provides oversight of the executive management. It is assisted in these tasks by the Audit Committee, whose role is to oversee the internal control of financial reporting, risk management, and compliance with local laws and regulations. Internal Audit conducts timely reviews of risk management and internal control procedures, and reports its findings to the Audit Committee of the various operating segments.

In order to effectively monitor operational risks, the Group's subsidiaries have developed a uniform risk map based on Basle II classifications. A software tool (E-Front) is used to identify these risks for each subsidiary and to coordinate information regarding their nature. This approach is in line with the Group's policy of controlling operational risks.

CREDIT AND COUNTERPARTY RISK

As a holding company, VIEL & Cie is not exposed to credit risk. Credit risk is primarily the risk of financial loss for the operating subsidiaries in the event that a customer or a counterparty to a financial instrument does not fulfil its obligations. This risk mainly concerns the item "Trade and other receivables". VIEL & Cie's operating subsidiaries are interdealer brokers in the financial and non-financial markets, serving mainly institutional clients for Compagnie Financière Tradition, and retail customers for Gaitame (subsidiary of Compagnie Financière Tradition) and Bourse Direct.

Interdealer broking: Compagnie Financière Tradition

This broking business consists of facilitating contact between two counterparties to a trade, and receiving a commission for services rendered. Compagnie Financière Tradition's exposure to credit risk in connection with these activities is therefore very limited. The quality of counterparties is assessed locally by the subsidiaries in accordance with Group guidelines, and commission receivables are closely monitored. Receivables are amortised where necessary.

Some of the Group's operating companies act as principal in the simultaneous purchase and sale of securities for the

de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées une fois effectués le règlement d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement – livraison). Ainsi, les activités opérationnelles sont exposées à un risque de contrepartie dans le cas où une opération de la transaction demeure en suspens. Toutefois, la quasi-totalité de ces transactions sont débouclées dans un délai très court et le risque de livraison est minimal.

Le courtier ayant réalisé ces opérations doit donc s'assurer que la compensation des titres (le clearing) s'effectue correctement. Son risque est en effet que des retards techniques surviennent ou que la contrepartie fasse défaut avant que la compensation des titres n'ait été effectuée. Deux aspects sont fondamentaux : la qualité des contreparties avec lesquelles le courtier effectue des opérations en principal et la qualité de l'organisation administrative du clearing.

Sur le premier point, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition. Des limites de crédit appropriées sont fixées en tenant compte de la qualité de crédit de la contrepartie et du type de transactions. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant de bonne notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. Le Groupe a mis en place une nouvelle méthode d'évaluation du risque de crédit selon le système de notation de Standard & Poor's. La Direction des risques s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. A cet effet, Compagnie Financière Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition (London Clearing) Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe en Europe. Tradition Asiel Securities Inc., société du Groupe aux Etats-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux Etats-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation, anciennement GSCC, Government Securities Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'Etat américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie ; la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

La bourse en ligne : Bourse Direct

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte espèces ; à ce titre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société. Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles

account of third parties. Such trades are completed when both sides of the deal are settled, namely once payment is made and the securities are delivered (matched trades). Operating activities are therefore exposed to counterparty risk if one side of the transaction is unmatched. However, virtually all transactions are settled within a very short period and delivery risk is minimal.

Having executed the transactions, the broker must ensure that the clearing is carried out correctly. The risk is that technical delays may occur or that the counterparty may default before the clearing takes place. There are two essential inputs in this operation: the quality of the counterparties involved in the trade, and the efficiency of the administrative organisation behind the clearing.

Regarding the first point, all counterparties must be approved by the Credit Committee. Appropriate credit limits are set, taking into account the creditworthiness of the counterparty and the nature of the transactions. Most counterparties are major financial institutions with good credit ratings. An essential part of the approval process is the separation of operating functions from risk assessment and authorisation. The Group recently set up a new credit risk assessment method, in line with Standard & Poor's rating system. The Risk Management department regularly monitors compliance with decisions, and reviews the effectiveness of control procedures for counterparties and clearing operations.

The clearing itself is handled by specialised teams. Compagnie Financière Tradition's indirect subsidiary, Tradition (London Clearing Ltd), is a dedicated clearing company, and the pivot for the Group's matched principal transactions in Europe. Tradition Asiel Securities Inc., one of the Group's US companies, performs all clearing operations in the United States. This company is a member of the FICC (Fixed Income Clearing Corporation), a central settlement counterparty for US government securities. Membership in the FICC considerably reduces the risk of a counterparty default, since it guarantees settlement of all trades entering its net.

Online trading: Bourse Direct

Bourse Direct caters mainly to retail investors, and cover is secured by cash deposited in their cash accounts; automatic control systems are in place to prevent trades where there is insufficient cover.

Bourse Direct also serves institutional customers. All counterparties in this segment must be approved by the Credit Committee. Most counterparties are major financial institutions with excellent credit ratings. An essential part of the approval process is the separation of operating functions from risk assessment and authorisation. Bourse Direct's management regularly monitors compliance with decisions, and reviews the effectiveness of control procedures for counterparties and clearing operations.

LIQUIDITY RISK

VIEL & Cie must have sufficient funds available to enable it to finance ongoing operations and maintain its investment capability at all times. Exposure to liquidity risk is managed at the holding company level through ongoing monitoring of the duration of funding, the availability of credit facilities,

et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risques, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité est également représenté par des difficultés que des filiales rencontreraient pour honorer des engagements liés à des passifs financiers. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, les différentes entités du Groupe s'assurent de maintenir un niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie leur permettant de couvrir leurs contraintes réglementaires ainsi que leurs besoins en fonds de roulement tout en assurant la continuité des financements par l'utilisation et la mise à disposition d'emprunts bancaires.

En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

RISQUE DE MARCHÉ

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE CHANGE

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction Générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swap de taux d'intérêt. La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction Générale.

RISQUES LIÉS À UNE STRATÉGIE DE PARTENARIAT

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie a depuis de nombreuses années privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

RISQUE OPÉRATIONNEL LIÉ AUX PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

and the diversification of funding sources. The Group also operates a conservative investment policy for surplus cash by placing cash balances in risk-free instruments, liquidity funds and money market deposits. Cash flow agreements are entered into between VIEL & Cie and certain subsidiaries in order to optimise treasury management within the Group. Liquidity risk is also the risk that subsidiaries may encounter difficulties in meeting their financial obligations as they fall due. As part of liquidity risk management, Group entities must ensure that they hold sufficient cash and equivalents to meet regulatory constraints and their needs for working capital. Emphasis is also placed on steady funding through the use and availability of bank loans.

Moreover, regulations specific to investment companies require some Group companies to invest customers' cash in liquid, risk-free products that are not subject to counterparty risk and are immediately accessible.

MARKET RISK

VIEL & Cie is exposed to market risk in respect of the value of its assets and unfavourable changes in the costs of its debt. Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices, and affect the Group's net profit or the value of its financial instruments. Market risk includes currency risk and interest rate risk.

CURRENCY RISK

Because of its international standing, the Group is exposed to currency risk. This risk arises when subsidiaries conduct transactions in a currency other than their functional currency. Transactions are principally conducted in US dollars (USD), sterling (GBP), euros (EUR) and Swiss francs (CHF).

Currency risk is analysed globally and its management is the responsibility of the Executive Board. Group policy for hedging this risk is not part of a long-term hedging policy, but is dealt with on a timely basis depending on economic trends and conditions.

INTEREST RATE RISK

The Group's exposure to interest rate risk arises mainly from the structure of its financial debt. However, since almost all the variable rate long-term financial debt is hedged through interest rate swaps, this risk is very marginal. Financial debt commitments within the Group must be approved by the Executive Board.

PARTNERSHIP RISKS

In line with its investment strategy, the Group has for many years focused on taking majority equity positions in its investments. When VIEL & Cie co-invested in partnership with another company, it entered into a shareholders' pact in order to protect its interests in that investment.

OPERATIONAL RISK

Operational risk covers all risks arising from transaction processing, and ranges from the correct execution of customer orders through to order confirmation and administrative processing. It also includes breakdowns in the IT system that interfere with order execution.

Another source of operational risk is the major role that

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur. La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en note 30 des annexes consolidées.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Bourse Direct, filiale de VIEL & Cie, produit de la recherche au travers d'une équipe spécialisée sur les nouvelles technologies applicables au métier de la bourse en ligne. Dans le cadre de ces travaux, Bourse Direct bénéficie du crédit impôt recherche.

STRUCTURE FINANCIÈRE ET UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Chacune des filiales opérationnelles de VIEL & Cie veille à disposer en permanence d'un montant de trésorerie lui permettant de faire face aux besoins en fonds de roulement liés à leurs activités, ainsi qu'aux différentes orientations stratégiques du Groupe.

Au 31 décembre 2012, VIEL & Cie est endettée à hauteur de € 120 000 000, sur des échéances allant de 1 à 5 ans, et dispose par ailleurs d'une trésorerie immédiatement disponible de € 46 813 000. La trésorerie consolidée s'établit à € 374 700 000 ; avec un endettement consolidé de € 255 300 000, le Groupe affiche une situation financière solide, avec trésorerie nette positive de € 127 700 000.

Les emprunts bancaires de VIEL & Cie sont soumis à des clauses de remboursement anticipé ; le Groupe doit respecter certains ratios fixés contractuellement, portant notamment sur le niveau d'endettement du Groupe par rapport à sa trésorerie consolidée, ou sur le niveau des charges financières. Avec une trésorerie nette positive, le Groupe respecte ces ratios au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa dette, VIEL & Cie et sa filiale Compagnie Financière Tradition utilisent des instruments de couverture ; des swaps de taux d'intérêt sont au 31 décembre 2012 parfaitement adossés en termes de nominal et d'échéance aux dettes dont ils couvrent le risque de taux, et répondent aux caractéristiques des instruments de couverture selon la norme IAS 39. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction.

INFORMATION SUR LES FOURNISSEURS

En EUR Au 31 décembre 2012	Dettes non échues Debt not yet due			Dettes échues Matured debt	Total Total	Euros At 31 December 2012
	De 1 à 30 jours 1 to 30 days	De 30 à 60 jours 30 to 60 days	Plus de 60 jours More than 60 days			
Encours au 31/12/2012	63 856	2 511	-	11 971	78 338	Outstandings at 31 December 2012
Factures non parvenues	154 689	-	-	-	154 689	Accrued payables
Total	218 545	2 511	-	11 971	233 027	Total

En EUR Au 31 décembre 2011	Dettes non échues Debt not yet due			Dettes échues Matured debt	Total Total	Euros At 31 December 2011
	De 1 à 30 jours 1 to 30 days	De 30 à 60 jours 30 to 60 days	Plus de 60 jours More than 60 days			
Encours au 31/12/2011	150 124	1 316	-	37 754	189 193	Outstandings at 31 December 2011
Factures non parvenues	157 752	-	-	-	157 752	Accrued payables
Total	307 876	1 316	-	37 754	346 945	Total

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues. Les dettes échues le sont pour la plupart depuis moins de 30 jours. VIEL & Cie dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement.

key employees can play within the organisation. There is also the risk of competitors headhunting from our operational teams. Finally, the development and improvement of IT tools is an important issue.

The Group's sensitivity to market risks is disclosed in Note 30 of the notes to the consolidated financial statements.

RESEARCH AND DEVELOPMENT

Bourse Direct, a subsidiary of VIEL & Cie, produces research through a team specialised in new technology for online trading. It benefits from a research and development tax credit in connection with this work.

FINANCIAL STRUCTURE AND USE OF FINANCIAL INSTRUMENTS

The Group's operating subsidiaries closely monitor their treasury activities to ensure that they have sufficient cash to meet operational needs, as well as the Group's strategic business plans.

At 31 December 2012, VIEL & Cie had debt of €120,000,000 with maturities of 1 to 5 years, and available cash balances of €46,813,000. With consolidated cash of €374,700,000 and consolidated debt of €255,300,000, the Group is in a strong financial position, generating a positive net cash balance of €127,700,000.

Bank borrowings are subject to early repayment clauses; the Group must respect certain contractual ratios, mainly relating to its net cash/debt position, or the level of net financial expense. The Group had positive net cash at 31 December, and was therefore well within these ratios.

VIEL & Cie and its subsidiary Compagnie Financière Tradition use hedging instruments as part of their debt management strategy. At 31 December 2012, interest rate swaps exactly matched the debts they hedged in terms of nominal amount and maturity, and qualified as hedging instruments under IAS 39. The Group does not use financial instruments for trading purposes.

SUPPLIERS

The above maturities are based on payment terms stated in invoices, or the end of the calendar month in which invoices were received. Matured debts are mainly less than 30 days. Invoices must be approved by the competent services prior to any payment.

PANORAMA ÉCONOMIQUE MONDIAL

QUAND LES BANQUE CENTRALES JOUENT LE RÔLE DE *PRIMA DONNA*

pensaient assister à une tragédie avec un chœur de pleureuses grecques très actif, puis le second à partir de l'automne où le spectacle s'est transformé en comédie de Broadway avec grandes pirouettes des chanteurs, lumières multicolores et refrain qu'on chantonne à la fin d'un spectacle éblouissant. Le rôle de *prima donna* jouée par les Banques Centrales a été essentiel et le monde politique a réussi à réagir face aux risques fondamentaux courus par les grandes macro-régions mondiales. Le tandem banques centrales et monde politique a réussi, mais de justesse, à éviter un accident historique majeur et à stabiliser une situation très complexe. Les Banques Centrales jouent un rôle de plus en plus important et essentiel et un jour il faudra s'interroger sur les procédures de nomination des banquiers centraux et sur le contrôle de leurs activités et de leurs choix.

ENTRE EURO-CLIFF ET LA BOITE DE PANDORE

L'année a commencé avec un crescendo de préoccupations, surtout pour l'Eurozone et sa crise de la dette, une dégradation progressive de l'économie du vieux continent, des craintes sur la dette grecque et une forte segmentation des marchés de crédit dans toute la région. Les spreads entre les différents bons du trésor des principaux pays de l'Eurozone se sont tendus avec une forte sortie de capitaux étrangers de la région (plus de 400 milliards d'euros au cours des premiers huit mois de l'année) et la dette grecque s'est dégradée très dangereusement. On aurait dû parler d'euro-cliff; l'Europe s'est promenée sur les falaises de Santorin, avec le risque de tomber dans une mer bleue qui englutit des civilisations... Seulement l'opération d'échange de la vieille dette d'Athènes avec une nouvelle, réalisée aux forceps et avec une forte pression sur les créiteurs pour éviter le déclenchement d'un défaut de la dette, a permis d'éviter de justesse un accident majeur et irréparable. L'échange de la dette a été finalisé au début du mois de mars, l'UE et le FMI ont octroyé d'autres crédits ; la troïka, formée par l'UE, la BCE et le FMI, a été chargée de veiller au respect des engagements d'Athènes qui demandent des efforts et des sacrifices très importants à la population.

WORLD ECONOMIC REVIEW

WHEN CENTRAL BANKS PLAY THE ROLE OF *PRIMA DONNA*

2012 as a two-act play. In the first act, which lasted until summer, the audience thought they were watching a Greek tragedy with a chorus of very active weepers. The second act, starting in the autumn, saw the play transformed into a Broadway comedy featuring great pirouettes by the singers, coloured light beams crisscrossing the stage and a dazzling final flourish that left everyone ecstatic and humming the theme song. The role of *prima donna* was played by central banks, backed up by a chorus line of political leaders responding to the fundamental risks facing the world's foremost regions. This combination of central banks

and governments managed to stave off a historic upheaval in the nick of time, reining in a situation fraught with complexities. With central banks playing an increasingly crucial role in today's world, one day we will have to ask serious questions about the procedure for appointing their governors, about control over their actions and about the choices they make.

BETWEEN EURO CLIFF AND PANDORA'S BOX

The year began with a web of worries, especially regarding the eurozone, its debt crisis and deepening recession, lingering concern about Greece's debt and stark differences in bond yields across the region. The spreads

between German Bunds and Euroland's other sovereign issues widened and more than €400 billion flowed out of the zone in the first eight months of the year. The valuation of Greek debt fell precipitously. All this might have been called a "euro cliff", with the eurozone hovering on the edge of the Santorini crater and poised to fall into the blue sea that has swallowed up past civilisations... But the haircut forced on creditors, an exchange of old Greek bonds for new, devalued ones, prevented a catastrophic and no doubt irreparable default by Athens.

This swap was finalised at the beginning of March, with the EU and the IMF granting Greece new loans. The troika (formed by these

two institutions plus the ECB) was put in charge of monitoring the Greek government's commitments involving huge efforts and sacrifices by its people.

This latest flare-up nevertheless illustrated that Europe was not out of trouble yet. Foreign newspapers, especially in the English-speaking world, continued to publish articles by professors from leading universities and economists from major banks and research institutes, all predicting an implosion of the eurozone. Obituaries of the single currency abounded. Nervousness rose to a fever pitch in the Euroland markets, with investors fleeing the region or switching to the debt securities of countries regarded



Mais cette étape dans la vie de l'Europe a montré que la région n'était pas au bout de ses peines ; la presse internationale, surtout anglo-saxonne, a continué de publier des articles de grands pontes de prestigieuses universités, d'économistes d'importants groupes bancaires et d'instituts de recherche qui ont tous anticipé l'explosion de l'Eurozone et ont commencé à écrire la nécrologie de la devise unique européenne. Les tensions ont créé des conditions de fibrillation des marchés en Europe avec les investisseurs qui ont abandonné l'Eurozone ou ont acheté de la dette émise par les pays considérés solides ; cette demande a fait tomber les taux de rémunération à des niveaux historiquement bas ou même négatifs. Devant un immobilisme du monde politique à la



recherche spasmodique d'équilibres et de stratégies pour sortir de cette crise existentielle, les craintes des investisseurs sur le futur de l'Euro ont ravagé les marchés. L'utilisation de mesures non conventionnelles (le deuxième LTRO du début du printemps) et l'emploi musclé de la communication par le président Mario Draghi, mélangeant sémantique et messages subliminaux, ont retourné la situation. L'annonce de l'OMT a changé diamétralement la réalité et la perception des risques par les marchés. L'Outright Monetary Transactions est un instrument rappelant la dissuasion nucléaire des temps de la guerre froide : l'instrument existe, on espère ne jamais l'utiliser car il peut se transformer en boîte de Pandore... Ces mesures ajoutées à une volonté reconfirmée à haute voix par le monde politique européen de s'engager à tout mettre en œuvre pour stabiliser, consolider et relancer le projet de l'Eurozone ont eu un effet extraordinaire sur les marchés. La recette basée sur une dose d'aspirine, pour réduire douleurs et fièvre, accompagnée par de la vitamine « C » pour redonner de l'énergie au patient a permis aux spreads intergouvernementaux de se réduire fortement, de relancer une bourse anémique et de faire revenir certains capitaux qui s'étaient réfugiés à l'étranger (flux positif d'environ cent milliards d'euros). Mais des problèmes demeurent. Avant tout il y a la segmentation du crédit dans toute l'Eurozone qui reste une forte préoccupation pour les autorités monétaires et pour le monde politique car les marchés n'ont toujours pas retrouvé les conditions d'uniformité implicites pour une région à monnaie unique. Cette réalité a dessiné une mosaïque bancaire en clair-obscur qui présente des faiblesses structurelles dangereuses car un nombre important de banques a perdu la dynamique nécessaire au prêteur. Entre temps, le système bancaire européen a procédé à une massive opération de désinvestissement des marchés internationaux, abandonnant ainsi des pans entiers d'activités jugés à haut risque ou bien devenus non rentables à cause des conditions de refinancement. Et le débat cornélien entre rigueur et pragmatisme continue ; les mesures de politique fiscale et budgétaire décidées par de nombreux pays en Europe ont eu un effet très lourd sur la conjoncture à cause d'un multiplicateur négatif qui a certainement été sous-estimé. Deux philosophies politiques s'entrechoquent : rigueur contre pragmatisme, deux logiques différentes veinées de dogmatisme et opportunisme politique complaisant qui s'amalgament dans un débat difficile à démêler. Mais il faut signaler des progrès dans la construction européenne avec d'une part la création de l'Union Bancaire européenne qui permet une stabilisation du système et d'autre part l'Europe qui confie à la BCE un mandat spécial de vigilance sur les principales banques, considérées systémiques en tenant compte de leurs dimensions et de leurs rôles stratégiques dans l'architecture bancaire européenne.

as safe. The movement caused certain interest rates to sink to all-time lows and even into negative territory. The markets, in fact, were racked by investors' fears about the future of the euro as political leaders tended to stand by and watch, only occasionally seeking agreements and strategies to put an end to the debt crisis. The tide turned when the ECB switched to an unconventional monetary policy. It had already lent massively to commercial banks at end-2011, and early last spring it launched the second round of its Long-Term Refinancing Operations. But it was the skilful use of semantics and communicative power by the ECB president, Mario Draghi, that saved the day. His announcement that the ECB was ready to engage

in Outright Monetary Transactions to help struggling countries was reminiscent of the threat of nuclear destruction during the Cold War. The weapon now existed; he hoped that he would never have to use it, for it might turn into a Pandora's box, but it was there as a deterrent. Draghi moreover used magic words, saying he would do "whatever it takes to save the euro." In this he echoed the reaffirmed determination of the zone's leaders to stabilise, consolidate and provide a new impetus for European Monetary Union. All this had an extraordinary impact on the markets and changed their perception of risk overnight. The prescription, consisting of an aspirin to quell their aches and fever, and a vitamin C tablet to give

them some pep, combined to reduce credit spreads to the peripheral countries' bonds dramatically. The flagging stock market took off like a rocket and roughly €100 billion of capital flowed back into the eurozone. Yet problems remain.

The one that preoccupies the ECB and the Euroland leaders most is the segmentation of the debt market. While spreads have eased there is nothing like the uniformity needed by a zone sharing the same currency. This has given rise to a dangerous patchwork in the banking industry, where a large number of institutions have lost their lending power. Meanwhile European banks have divested massively in international

markets, abandoning entire business segments that they deem either too risky or not profitable enough in view of refinancing terms. And then there is the agonising choice among governments between discipline and pragmatism. The fiscal austerity adopted by several European countries is weighing heavily on their economies, owing to a negative multiplier effect that was obviously underestimated. Hence the clash between discipline and pragmatism, two political philosophies rife with dogmatic lecturing and smug political posturing and hopelessly tangled in a muddled debate. Despite this, last year brought progress in European integration. One giant step forward was the groundwork laid for a European banking union that

ELECTIONS AMÉRICAINES, FISCAL CLIFF ET FORTE ACTIVITÉ DES BANQUES CENTRALES

Après la parenthèse électorale très pauvre en débats fondamentaux, l'Amérique d'Obama, aussi, se confronte à un thème similaire : réduction des déficits réalisée par des coupes dans les dépenses (lesquelles ?) et des hausses de la fiscalité (quelle assiette ?). L'Amérique s'est promené insouciant sur les falaises du Grand Canyon et a compris les risques encourus. Elle se prépare à des choix difficiles avec des conséquences politiques importantes, accompagnée par les investisseurs qui continuent de privilégier le pays pour sa stabilité et son dynamisme. La FED pratique des politiques très accommodantes pour soutenir la croissance : après l'opération Twist, le président Bernanke et ses collègues ont encore choisi d'injecter des liquidités dans le système à travers des achats de bons du trésor et d'ABS pendant une période sans en préciser l'échéance. C'est le même choix réalisé par l'Old Lady de Threadneedle et par la banque du Japon qui procèdent à des achats réguliers de bons du trésor pour soutenir une conjoncture très affaiblie et une économie qui rencontre beaucoup de difficultés à se stabiliser. De plus, la BoJ a manœuvré pour faire baisser sa devise avec pour but de relancer les exportations. Et la SNB a réalisé la même opération en fixant un toit à sa devise, fortement demandée dans les moments de tension et d'incertitude ; elle a procédé à des achats de bons du trésor libellés en d'autres devises pour faire baisser la sienne. Au cours de l'année passée deux réalités ont fait surface.

Tout d'abord, la lutte sans exclusion de coups entre les devises dans une guerre pour la survie, après la grave crise qui a commencé en 2007 : initialement le conflit a été très discret et silencieux, ensuite il est devenu ouvert et s'est déroulé avec déclarations officielles et actions réalisées avec fracas. Déjà après la crise de 1929 les pays s'étaient lancés dans une course aux dévaluations compétitives pour récupérer des marges pour leurs économies et les exportations. C'est la tentation historique qui se manifeste après toutes les crises d'une dimension catastrophique.

Ensuite, l'autre élément qui caractérise le début de cette décennie est le changement du rôle des banques centrales : elles sont beaucoup moins indépendantes du pouvoir politique qu'elles ne le prétendent et leurs injections de liquidités dans le système sont très abondantes car la préoccupation de créer de la masse monétaire est passée au deuxième plan. Par exemple les bilans de la FED, de la BCE et de la BoJ représentent un quart de l'addition des PIB de ces trois macro-régions. L'activité des banques centrales est en train de créer une distorsion très dangereuse dans l'allocation de l'épargne mondiale avec des effets dont les conséquences ne seront mesurées seulement qu'au cours des prochaines années. Les choix des gouvernements en matière de politique budgétaire et fiscale ont un impact restrictif sur la conjoncture et les banques centrales se sont lancées dans une opération anticyclique pour compenser la faiblesse des économies et les soutenir. Leur choix est très clair : acheter et fournir du temps aux gouvernements qui se sont engagés dans des réformes structurelles, tout en appuyant leurs stratégies. Il ne faut pas oublier que les principales banques centrales ont été créées pour aider les Etats à financer leurs efforts de guerre et/ou pour restructurer leur dette après les conflits. Par ailleurs, une autre réalité se confirme progressivement : la dette publique des principaux pays est devenue si importante qu'elle sera probablement remboursée seulement par l'émission de dette nouvelle. Un grand schéma Ponzi a été mis en place et cela équivaut à la transformation de la dette existante en quasi-perpétuelle... avec un accord tacite des créanciers.

will help to shore up the financial system. Another was the Eurozone leaders' special mandate to the ECB to monitor the zone's banks that are considered too big to fail, i.e. that pose a systemic risk to Europe's banking architecture by virtue of their size and strategic roles.

US ELECTION, FISCAL CLIFF AND HECTIC ACTIVITY AT OTHER CENTRAL BANKS

After a midterm electoral campaign that saw little debate on fundamental issues, America was confronted with the same dilemma as Europe: where should government expenses be cut and whose taxes ought to be raised to reduce the budget deficit? Having trod carelessly along the edge of its own cliff, the fiscal one, the US finally looked down, realised the danger and is now preparing to make difficult choices fraught with major political consequences. Yet the country continues to enjoy the support of

investors, who admire its stability and drive. The US Federal Reserve is using an ultra-accommodative monetary policy to stimulate growth. After Operation Twist it decided to resume the process of money creation by buying Treasury bonds and mortgage-backed securities, without saying for how long. This same practice is being pursued by the Bank of England and the Bank of Japan: they regularly buy their national treasuries' bonds to give a shot in the arm to their weakened economies, which have struggled to mount a sustained recovery. The BoJ has moreover orchestrated a depreciation of the yen with a view to stimulating exports. The Swiss National Bank is doing likewise, or in any case holding its currency back by maintaining an exchange-rate limit, since the franc is bid up frantically in times of tension and uncertainty. The SNB has bought the sovereign debt securities of other countries to hold under control the CHF.

2012 saw two developments emerge on the forex scene.

The first was an all-out currency war - a war of survival. This had been escalating since the 2007 financial crisis, when it began as a series of stealthy, low-level skirmishes. Gradually, however, the conflict became more open and gave rise to loud, official declarations and actions. Basically it consists in competitive devaluations, which are in fact nothing new. After the 1929 Crash countries were already devaluing to give their economies and exporters a leg up. But the gambit itself is much older; it has been used by monarchs and governments throughout history to recover from disastrous crises. The other development, which emerged at the start of the current decade, is the new role played by central banks. They have become much less independent from political power than they claim to be. Moreover their liquidity injections have reached

a colossal scale, because frets about creating a bloated money supply have been overridden by economic concerns. The balance-sheet totals of the Fed, the ECB and the BoJ are now equivalent to a quarter of their respective countries' GDP. Central banks' asset purchases are creating a dangerous distortion in the allocation of global savings, and the consequences will only become apparent in the coming years. Given the restrictive impact on GDP growth of the fiscal policies implemented by governments at present, central banks have embarked on a countercyclical process to compensate for economic weakness. Their choice is clear: by buying their treasuries' debt securities, they support their governments' political strategies and buy them time to implement structural reforms. We should not forget that the leading central banks were originally set up to help their governments finance wars and/or to restructure their debt in the aftermath of wars. Another

CHINE ET PAYS ÉMERGENTS

Les économies de la Chine et des principaux pays émergents ont relativement bien résisté aux chocs depuis 2007 ; leur poids dans l'économie mondiale dépasse maintenant de peu la moitié avec un trend très précis d'une hausse régulière. Les craintes sur l'évolution de l'économie chinoise aux cours de 2012 se sont estompées et beaucoup de prévisions catastrophiques se sont vérifiées infondées : aujourd'hui la Chine figure à la première place dans le classement des pays en termes d'importation et d'exportation, ayant dépassé les USA. Le bassin des économies asiatiques, grand importateur de matières premières et grand exportateur de biens manufacturés, est aussi le principal exportateur d'épargne mondiale. On peut mesurer cette réalité quand les marchés asiatiques sont fermés, l'activité sur les autres marchés tourne très souvent au ralenti, comme on peut l'observer lors des jours fériés aux USA. La Chine et l'Inde accroissent leur poids sur l'économie mondiale, réelle et financière ; il s'agit d'une grande nouveauté qui se confirme progressivement et qui s'accélère au cours des dernières années... cela n'est pas une vraie surprise : les deux pays représentaient la première et deuxième économie mondiale en 1500... En revanche leur développement se fait, comme dans de nombreux pays émergents, dans le désordre et avec des effets catastrophiques sur la nature, sans le minimum de respect des principales règles écologiques...

BÂLE, COMPÉTITIVITÉ ET AGENCES DE NOTATION

Les règles qui ont été fixées par les régulateurs de Bâle sont si strictes que beaucoup de banques se sont lancées dans une opération de « deleveraging » complexe avec un impact drastique et très déstabilisant sur le périmètre de leurs activités. Les banques européennes ont été les plus réactives et se sont préparées à l'entrée en vigueur de Bâle III, tandis que les banques localisées dans d'autres régions ont choisi de s'adapter plus lentement avec une distorsion très évidente de la concurrence. Les autorités de contrôle ont donc décidé de retarder l'entrée en vigueur des règles prévues par Bâle III. Par ailleurs les agences de notation ont perdu partiellement leur pouvoir après les erreurs de 2007 qui les ont obligées à devenir des policiers intransigeants et obtus dans leurs jugements et à attribuer des notes, opérations qui très souvent ont été réalisées en retard. La définition du rôle des agences et leur contrôle restent un problème ouvert dont la difficile solution comporte une composante politique très importante.

LES GRANDS DÉFIS DEMEURENT

Si 2012 a été caractérisée par des risques graves et des phases d'instabilité dangereuse, certaines décisions représentent des avancées importantes, mais beaucoup de problèmes ont seulement été reportés et les vraies solutions restent toujours à trouver. La gouvernance de l'économie mondiale se fait avec beaucoup de soubresauts et les progrès sont réalisés seulement en présence de risques d'une crise dramatique. Le monde des pays développés est à la recherche d'un deuxième souffle de croissance compatible avec un équilibre entre rigueur, déficits, dette. Le monde des pays émergents reste lui aussi à la recherche d'un développement plus articulé et socialement mieux distribué. Les Banques Centrales méditent sur les solutions de sortie de leur énorme effort de soutien des gouvernements dans la gestion du tandem croissance-déficit budgétaire. Les marchés doivent s'adapter à une réalité nouvelle (le deleveraging qui continue) dans un cadre où les taux d'intérêt restent extrêmement bas, ce qui ne favorise pas la meilleure allocation des ressources...

development is emerging in this respect: the public debt of the world's major developed countries has grown so large that it will probably only be paid back by issuing new debt. A great Ponzi pyramid scheme has been set in motion, turning existing liabilities into quasi-perpetual ones, with the unspoken agreement of the creditors...

CHINA AND THE EMERGING COUNTRIES

China's economy and those of the other main emerging countries have stood up rather well to the after-shocks of the US subprime implosion. Together these countries now account for a bit more than half of global GDP and this share is growing steadily. Worries about the Chinese economy faded as 2012 wore on. The abundant predictions of a crash landing were proved wrong. China has now overtaken the US as the world's number one exporting nation. The Asian economies as a group, which suck in huge amounts of raw materials

and spew out equally huge amounts of manufactured goods, are also the main exporters of global savings. Their importance can be felt when Asian markets are closed. Trading in other markets often becomes sluggish, as it does when there is a holiday in the US. China and India are increasing their clout in the real economy and financial system worldwide. This is a new and major development that has emerged gradually and gained momentum in recent years. Yet it should come as no surprise, since these two countries already had the world's two foremost economies in the XVI century. On the other hand they are developing in a haphazard fashion, like in many other emerging regions, with disastrous effects on nature and without the least consideration for the basic rules of environmental protection.

BASEL, COMPETITIVENESS AND RATING AGENCIES

The new rules set by the financial regulators in Basel are so strict that

numerous banks have begun a complex deleveraging process, and this has had a severe, highly unsettling impact on the scope of their business. European banks have been the quickest to react, by preparing for the advent of the Basel III accords. Banks in other regions have chosen to adapt more slowly, creating visible distortions in terms of competitiveness. National supervisory authorities have therefore decided to delay the entry into force of the Basel III rules. Meanwhile the credit rating agencies have lost some of their power as a result of the mistakes they made in 2007. Since then they have been forced to become unbending, hard-nosed enforcement officers when meting out their ratings and opinions. Very often these have been issued late. The problem of defining the role of the ratings agencies and deciding who should have control over them is still pending. These issues will be hard to solve as the solutions require substantial political input.

THE BIG CHALLENGES REMAIN

2012 was marked by serious risks and periods of dangerous instability. A number of the decisions that were taken represent important strides, but many problems were simply put off and real solutions still have to be found. Governance of the global economy is advancing by fits and starts. Real progress is made only in the face of a dramatic crisis. The developed countries are seeking a new wave of growth that strikes a balance between discipline, deficits and debt. The emerging countries meanwhile are seeking more orderly development accompanied by a more even distribution of wealth. Central banks are seeking exit strategies following their gargantuan efforts to help their governments juggle growth and budget deficits. The markets have to adapt to a new playing field as deleveraging continues. Interest rates remain extremely low, and this does not encourage a better allocation of resources.



RÉSULTATS RESULTS

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis au 31 décembre 2012 conformément aux normes internationales de reporting et aux normes comptables internationales IFRS/IAS et suivent les recommandations émises par l'International Financial Interpretation Committee, telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Union Européenne.

The consolidated financial statements at 31 December 2012 were prepared in accordance with International Financial Reporting Standards and International Accounting Standards (IFRS/IAS), and follow the recommendations issued by the International Financial Interpretation Committee as adopted by the International Accounting Standards Board (IASB) and the European Union.

En millions d'euros	2012	2011	Variation Change	€m
Chiffre d'affaires	874,1	900,2	-2,9 %	Revenue
Autres produits d'exploitation	4,2	10,5	-60,2 %	Other operating income
Produits d'exploitation	878,3	910,7	-3,6 %	Operating income
Charges de personnel	-620,5	-642,6	-3,4 %	Staff costs
Autres charges d'exploitation	-204,7	-196,5	+4,1 %	Other operating expenses
Amortissements	-18,2	-21,0	-13,2 %	Depreciation and amortisation
Pertes de valeur d'actifs	1,0	-3,1	-	Impairment losses
Charges d'exploitation	-842,4	-863,2	-2,4 %	Operating expenses
Résultat d'exploitation	35,9	47,5	-24,3 %	Operating profit
Résultat financier	-3,7	-5,2	-27,5 %	Financial result
Quote-part de résultat des participations MEE	1,8	1,3	+38,5 %	Share of results of equity accounted companies
Résultat avant impôt	34,0	43,6	-22,1 %	Profit before tax
Impôt sur les bénéfices	-17,0	-16,5	+3,0 %	Income tax
Résultat net de l'exercice	17,0	27,1	-37,4 %	Net profit for the year
Part du Groupe	7,0	16,2	-57,3 %	Group share
Intérêts minoritaires	10,0	10,9	-7,8 %	Minority interests

VIEL & Cie réalise un chiffre d'affaires consolidé de 874,1 millions d'euros, en recul de 2,9 % par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires consolidé des filiales opérationnelles de VIEL & Cie atteint **874,1 millions d'euros** contre 900,2 millions d'euros en 2011, en baisse de 2,9 % à cours de change variable. A cours de change constant, la baisse s'élève à 8,9 %.

La répartition par secteur d'activité et zone géographique du chiffre d'affaires consolidé de VIEL & Cie s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Intermédiation professionnelle Interdealer broking		Bourse en ligne Online trading		Total Total		€m
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	
Europe	378,6	401,9	29,9	33,7	408,5	435,6	Europe
Amériques	241,4	245,5	-	-	241,4	245,5	Americas
Asie - Pacifique	224,2	219,1	-	-	224,2	219,1	Asia-Pacific
Total	844,2	866,5	29,9	33,7	874,1	900,2	Total

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4,2 millions d'euros et sont constitués de produits divers provenant des filiales opérationnelles. En 2011, ces produits comprenaient des primes d'assurance et d'écart d'acquisition négatifs sur des acquisitions de titres de filiales.

Le résultat d'exploitation de VIEL & Cie s'établit à 35,9 millions d'euros en 2012.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 842,4 millions d'euros en 2012 sont en baisse de 2,4 % par rapport à l'année 2011 et sont principalement constituées de charges de personnel, de frais de télécommunication et d'information financière, et de frais de représentations et de marketing des filiales opérationnelles de VIEL & Cie.

Le résultat d'exploitation consolidé de VIEL & Cie s'élève à 35,9 millions d'euros en 2012, contre 47,5 millions d'euros en 2011 soit une baisse de 24,3 %.

VIEL & Cie enregistre un résultat avant impôt d'un montant de 34,0 millions d'euros contre 43,6 millions d'euros en 2011

Le résultat financier net est négatif à hauteur de 3,7 millions d'euros en 2012 (-5,2 millions d'euros en 2011).

La charge d'impôt consolidée constatée en 2012 s'établit à 17,0 millions d'euros, contre 16,5 millions d'euros en 2011. Cette charge d'impôt est fortement pénalisée par la situation fiscale des sociétés holding et l'absence d'activation d'impôts différés actifs sur les activités déficitaires au sein du Groupe.

Résultat net consolidé de 17,0 millions d'euros en 2012.

VIEL & Cie enregistre un **résultat net consolidé** de 17,0 millions d'euros contre 27,1 millions d'euros en 2011. Les **intérêts minoritaires** s'établissent à 10,0 millions d'euros en baisse de 7,8 % par rapport à 2011.

Le résultat net - part du Groupe s'inscrit à 7,0 millions d'euros en 2012 contre 16,2 millions d'euros en 2011.

Les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie s'établissent à 400,7 millions d'euros contre 423,6 millions d'euros en 2011, dont 269,5 millions d'euros pour la part du Groupe après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 27,3 millions d'euros.

Consolidated revenue was €874.1m, down 2.9% on the previous year.

Consolidated revenue from operating subsidiaries was €874.1m in 2012, against €900.2m in 2011, a decline of 2.9% at variable exchange rates. In constant currencies, the decline was 8.9%.

An analysis of the segment and geographic breakdown of consolidated revenue is as follows:

Other operating income amounted to €4.2m and comprised miscellaneous income from operating subsidiaries. In 2011, this income included insurance premiums and negative goodwill on the acquisition of subsidiaries' securities.

Operating profit was €35.9 in 2012.

Operating expenses were down 2.4% on the year to €842.4m in 2012, and consisted mainly of staff costs, charges for telecoms and financial information, and business and marketing expenses the Group's operating subsidiaries.

Consolidated operating profit was €35.9m in 2012 compared with €47.5m in 2011, a decline of 24.3% on the year.

Profit before tax and exceptional items was €34.0m against €43.6m in 2011

The Group reported net financial expense for the year of €3.7m compared to an expense of €5.2m in 2011.

VIEL & Cie took a consolidated tax charge of €17.0m in 2012 compared with €16.5m in 2011. This charge was severely penalised by the tax situation of holding companies and the non-activation of deferred tax assets on the Group's lossmaking activities.

Consolidated net profit of €17.0m in 2012.

Consolidated net profit was €17.0m against €27.1m in 2011. Minority interests stood at €10.0m, down 7.8% on the year.

Net profit Group share was €7.0m in 2012, against €16.2 in 2011.

Consolidated equity was €400.7m against €423.6m in 2011, €269.5m of which was Group share after deduction of the gross value of directly held treasury shares totalling €27.3m.

VIEL & Cie constate par ailleurs un résultat individuel de 6,6 millions d'euros

VIEL & Cie, constate un résultat net de 6,6 millions d'euros en 2012 contre 18,9 millions d'euros en 2011. Ce résultat provient principalement de dividendes perçus de la société Financière Vermeer N.V., pour un montant de 14,0 millions d'euros en 2012 contre 20,0 millions d'euros en 2011.

Ce résultat de l'année 2012 porte les capitaux propres individuels de VIEL & Cie à 127,5 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 131,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

VIEL & Cie Company profit was €6.6m.

Company net profit for the year was €6.6m against €18.9m in 2011. It consisted for the most part of dividends of €14.0m paid by Financière Vermeer N.V. (2011: €20.0m).

These results brought the Company's equity to €127.5m at 31 December 2012, against €131.2m in the prior year.

PERSPECTIVES 2013 OUTLOOK FOR 2013

VIEL & Cie veillera à la poursuite du développement de ses filiales opérationnelles dans un contexte économique encore perturbé, dans lequel les évolutions réglementaires continueront de peser sur l'évolution des métiers de la finance. Ainsi, les développements technologiques se poursuivront dans les activités d'intermédiation professionnelle tout en veillant à la maîtrise des coûts de fonctionnement. Dans le cadre du pôle de bourse en ligne, la consolidation de sa part de marché en France s'accompagnera de mesures visant à améliorer la rentabilité des activités.

VIEL & Cie will pursue its growth strategy for operating subsidiaries. This will take place against ongoing economic uncertainty, in which regulatory developments will continue to weigh on the growth of the financial industry. We will press ahead with developing leading-edge technology in our interdealer broking business, while keeping a tight rein on operating costs. In our online broking arm, the consolidation of our market share in France will be accompanied by measures to improve profitability.

COMPTES CONSOLIDÉS CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS REPORT OF THE INDEPENDENT AUDITORS	34
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ CONSOLIDATED INCOME STATEMENT	35
ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME	36
BILAN CONSOLIDÉ CONSOLIDATED BALANCE SHEET	37
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT	38
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY	39
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS	40

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS REPORT OF THE INDEPENDENT AUDITORS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- » le contrôle des comptes consolidés de la société Viel & Cie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- » la justification de nos appréciations ;
- » la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES

Comme mentionné dans les notes suivantes de l'annexe, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des impôts différés (Note 5), des écarts d'acquisition et des fonds de commerce (Note 8), des actifs financiers disponibles à la vente (Note 15), des provisions (Note 21), des instruments dérivés (Note 25) ainsi que sur l'évaluation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi (Note 22). Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe relatives aux principales conventions comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2013

Year ended December 31, 2012

To the Shareholders,

In compliance with the assignment entrusted to us by your annual general meetings, we hereby report to you, for the year ended December 31, 2012, on:

- » the audit of the accompanying consolidated financial statements of Viel & Cie;
- » the justification of our assessments;
- » the specific verification required by law.

These consolidated financial statements have been approved by the board of directors. Our role is to express an opinion on these consolidated financial statements based on our audit.

I. OPINION ON THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France; those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements are free of material misstatement. An audit involves performing procedures, using sampling techniques or other methods of selection, to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the consolidated financial statements. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made, as well as the overall presentation of the consolidated financial statements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion. In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the group as at December 31, 2012 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union.

II. JUSTIFICATION OF OUR ASSESSMENTS

In accordance with the requirements of article L. 823-9 of the French commercial code (Code de commerce) relating to the justification of our assessments, we bring to your attention the following matters:

ACCOUNTING ESTIMATES

As mentioned in the notes to the financial statements, your company carries out significant accounting estimates related to valuation of deferred tax assets (Note 5), of goodwill and business (Note 8), of available-for-sale financial assets (Note 15), of provisions (Note 21), of derivative financial instruments (Note 25), as well as retirement benefits and other post-employment benefits (Note 22). We have examined the adopted assumptions and verified that these accounting estimates are based on documented methods in conformity with principles described in the notes to the financial statements relating to main accounting principles.

These assessments were made as part of our audit of the consolidated financial statements taken as a whole, and therefore contributed to the opinion we formed which is expressed in the first part of this report.

III. SPECIFIC VERIFICATION

As required by law we have also verified, in accordance with professional standards applicable in France, the information presented in the group's management report. We have no matters to report as to its fair presentation and its consistency with the consolidated financial statements.

Paris and Paris-la-Défense, April 15, 2013

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT

en milliers d'euros	Notes	2012	2011	€000
Chiffre d'affaires	1	874 141	900 192	Revenue
Autres produits d'exploitation	2	4 184	10 526	Other operating income
Produits d'exploitation		878 325	910 718	Operating income
Charges de personnel		-620 466	-642 588	Staff costs
Autres charges d'exploitation	3	-204 696	-196 574	Other operating expenses
Amortissements	7,8	-18 245	-21 010	Depreciation and amortisation
Gains/(Pertes) de valeur des actifs		1 011	-3 099	Gains/(losses) on assets
Charges d'exploitation		-842 396	-863 271	Operating expenses
Résultat d'exploitation		35 929	47 447	Operating profit
Produits financiers	4	7 577	8 760	Financial income
Charges financières	4	-11 315	-13 915	Financial expense
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		1 774	1 302	Share of profits of equity accounted companies
Résultat avant impôt		33 965	43 594	Profit before tax
Impôt sur le bénéfice	5	-17 022	-16 530	Income tax
Résultat net de l'exercice		16 943	27 064	Net profit for the year
Intérêts minoritaires		10 034	10 881	Minority interests
Résultat net part du Groupe		6 909	16 183	Net profit Group share
<i>Résultat par action (en euros) :</i>				<i>Earnings per share (in euros):</i>
<i>Résultat de base par action</i>	6	<i>0,10</i>	<i>0,24</i>	<i>Basic earnings per share</i>
<i>Résultat dilué par action</i>	6	<i>0,10</i>	<i>0,24</i>	<i>Diluted earnings per share</i>

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME

en milliers d'euros	Notes	2012	2011	€000
Résultat de la période comptabilisé au compte de résultat		16 943	27 064	Profit for the period recognised in the income statement
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie				Fair value adjustments on cash flow hedges
- constatés dans la réserve de couverture		-953	-3 565	- recognised in hedging reserve
- transférés au compte de résultat		729	907	- transferred to income statement
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente				Fair value adjustment on available-for-sale financial assets
- constatés dans la réserve de réévaluation		-3 567	-1 691	- recognised in revaluation reserve
- transférés au compte de résultat		297	-	- transferred to income statement
Ecart de conversion		-16 610	11 182	Currency translation
Transfert de l'écart de conversion au compte de résultat		-	-9	Transfer of exchange difference to income statement
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	9	809	-2 050	Other comprehensive income of associates
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts		-19 295	4 774	Other comprehensive income for the year, net of tax
Résultat global de l'exercice		-2 352	31 838	Comprehensive income for the year
<i>Part du Groupe</i>		<i>-3 181</i>	<i>16 562</i>	<i>Group share</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>		<i>829</i>	<i>15 276</i>	<i>Minority interests</i>

L'impact fiscal de chacun des éléments du résultat global est présenté en note 5.

The tax impact of each of the items of comprehensive income is presented in Note 5.

BILAN CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

en milliers d'euros				€000
ACTIF	Notes	31.12.2012	31.12.2011	ASSETS
Immobilisations corporelles	7	23 774	25 920	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	8	132 027	133 581	Intangible assets
Participations dans les sociétés associées	9	69 284	67 794	Investments in associates
Actifs financiers disponibles à la vente		14 575	17 996	Available-for-sale financial assets
Autres actifs financiers	10	6 164	5 945	Other financial assets
Impôts différés actifs	5	26 335	25 773	Deferred tax assets
Stock d'immeubles	7	6 230	6 453	Investment property
Trésorerie non disponible	11	41 295	27 955	Unavailable cash
Autres actifs non courants		1 477	-	Other non-current assets
Total actif non courant		321 161	311 417	Total non-current assets
Autres actifs courants		12 878	11 903	Other current assets
Instruments financiers dérivés actifs	25	161	745	Derivative financial instruments
Impôt à recevoir	24	4 847	9 848	Tax receivables
Clients et autres créances	13	1 390 626	1 119 354	Trade and other receivables
Actifs financiers évalués à la juste valeur	14	2 771	5 713	Financial assets at fair value
Actifs financiers disponibles à la vente	15	9 433	7 315	Available-for-sale financial assets
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	337 716	426 772	Cash and cash equivalents
Total actif courant		1 758 432	1 581 650	Total current assets
TOTAL ACTIF		2 079 593	1 893 067	TOTAL ASSETS

en milliers d'euros				€000
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	31.12.2012	31.12.2011	EQUITY AND LIABILITIES
Capital	17	15 423	15 323	Capital
Prime d'émission		21 180	21 180	Share premium
Actions propres	17	-27 298	-27 298	Treasury shares
Ecart de conversion		-10 765	-2 658	Currency translation
Réserves consolidées		270 987	277 463	Consolidated reserves
Total des capitaux propres Part du Groupe		269 527	284 010	Total equity - Group share
Intérêts minoritaires		131 205	139 620	Minority interests
Total des capitaux propres		400 731	423 630	Total equity
Dettes financières	20	90 062	120 295	Financial debts
Provisions	21	33 634	42 476	Provisions
Produits différés		3 896	4 023	Deferred income
Impôts différés passifs	5	360	446	Deferred tax liabilities
Total passif non courant		127 952	167 240	Total non-current liabilities
Dettes financières	20	165 197	164 633	Financial debts
Fournisseurs et autres créanciers	23	1 366 109	1 119 855	Trade and other payables
Provisions	21	3 609	-	Provisions
Impôt à payer	24	8 355	10 554	Tax liabilities
Instruments financiers dérivés passifs	25	6 507	6 380	Derivative financial instruments
Produits différés		1 133	776	Deferred income
Total passif courant		1 550 910	1 302 198	Total current liabilities
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		2 079 593	1 893 067	TOTAL EQUITY AND LIABILITIES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

en milliers d'euros	Notes	2012	2011	€000
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				Cash flows from operating activities
Résultat avant impôts		33 965	43 594	Profit before tax
Amortissements	7,8	18 245	21 010	Depreciation and amortisation
Perte de valeur des actifs	7,8	-1 011	3 099	Impairment losses
Résultat financier net		3 251	5 155	Net financial result
Quote part dans le résultat des sociétés associées	9	-1 774	-1 302	Share of profits of associates
Produits d'exploitation sans impact sur les liquidités		-311	-3 060	Non-cash operating income
Augmentation / (diminution) des provisions	21	-3 629	-260	Increase/(decrease) in provisions
Variation des produits différés		161	2 612	Increase/(decrease) in deferred income
Dépense relative aux paiement fondés sur des actions	19	686	1 986	Expense related to share-based payments
Plus / (moins) values sur cessions de filiales et sociétés associées	2	-	-435	Gains/(losses) on disposal of subsidiaries and associates
Plus / (moins) values sur cessions d'actifs immobilisés	2	-36	354	Gains/(losses) on disposal of fixed assets
Augmentation / (diminution) du fonds de roulement		-28 168	-1 351	Increase/(decrease) in working capital
Intérêts payés		-6 781	-5 021	Interest paid
Intérêts perçus		3 969	3 823	Interest received
Impôts payés		-15 240	-19 559	Income tax paid
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		3 327	50 645	Net cash flows from operating activities
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				Cash flows from investing activities
Acquisition d'actifs financiers		-1 932	-5 583	Acquisition of financial assets
Valeur de vente d'actifs financiers		3 067	537	Proceeds from disposal of financial assets
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		-3 490	-9 260	Acquisition of subsidiaries, net of cash acquired
Cession de filiales, net de la trésorerie cédée		-	970	Disposal of subsidiaries, net of cash disposed
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	-6 913	-10 685	Acquisition of property and equipment
Valeur de vente d'immobilisations corporelles		70	104	Proceeds from disposal of property and equipment
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	-8 633	-16 134	Purchase of intangible assets
Valeur de vente d'immobilisations incorporelles		164	-	Proceeds from disposal of intangible assets
Dividendes reçus		1 489	2 865	Dividends received
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		-16 178	-37 186	Net cash flows from investing activities
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement				Cash flows from financing activities
Augmentation des dettes financières à court terme		4 275	14 485	Increase in short-term financial debts
Diminution des dettes financières à court terme		-4 610	-24 115	Decrease in short-term financial debts
Augmentation des dettes financières à long terme		-	78 000	Increase in long-term financial debts
Diminution des dettes financières à long terme		-30 220	-514	Decrease in long-term financial debts
Variation des autres dettes à long terme		-545	-585	Movement in other long-term debts
Augmentation de capital et prime d'émission des filiales	17	-	1 504	Increase in capital and share premium of subsidiaries
Acquisition d'actions propres		-	-	Acquisition of treasury shares
Valeur de vente d'actions propres		-	-	Proceeds from disposal of treasury shares
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		-11 236	-11 817	Dividends paid to minority interests
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18	-10 429	-10 358	Dividends paid to shareholders of the parent
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité de financement		-52 765	46 600	Net cash flows from financing activities
Impact de la variation des taux de change sur la trésorerie consolidée		-10 163	6 927	Impact of exchange rate movements on consolidated cash flow
Variation de la trésorerie		-75 779	66 986	Movements in cash flow
Trésorerie et équivalent au début de la période		450 503	383 517	Cash and cash equivalents at start of the year
Trésorerie et équivalent à la fin de la période	16	374 724	450 503	Cash and cash equivalents at end of the year

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY

en milliers d'euros (excepté le nombre d'actions)	Nombre d'actions Number of shares	Capital social Share capital	Prime d'émission Share premium	Actions propres Treasury shares	Ecart de conversion Currency translation	Réserves consolidées Consolidated reserves	Total part du Groupe Total Group share	Intérêts minoritaires Minority interests	Total capitaux propres Total equity	€000 (except for number of shares)
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2011	76 142 090	15 228	19 771	-27 298	-8 264	278 168	277 605	137 610	415 215	At 1 January 2011
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	16 183	16 183	10 881	27 064	Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	5 606	-5 227	379	4 395	4 774	Other comprehensive income
Résultat global de la période	-	-	-	-	5 606	10 956	16 562	15 276	31 838	Comprehensive income for the year
Augmentation de capital	474 650	95	1 409	-	-	-	1 504	-	1 504	Capital increase
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-10 358	-10 358	-15 332	-25 690	Dividends paid
Variation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Movement in treasury shares
Variation des capitaux propres des sociétés associées	-	-	-	-	-	-20	-20	-10	-30	Changes in equity of associates
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-2 701	-2 701	1 508	-1 193	Effect of changes in basis of consolidation
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	-	-	1 418	1 418	568	1 986	Equity element of share-based payment schemes
Capitaux propres au 31 décembre 2011	76 616 740	15 323	21 180	-27 298	-2 658	277 463	284 010	139 620	423 630	At 31 December 2011

Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2012	76 616 740	15 323	21 180	-27 298	-2 658	277 463	284 010	139 620	423 629	At 1 January 2012
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	6 909	6 909	10 034	16 943	Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-8 107	-1 983	-10 090	-9 205	-19 294	Other comprehensive income
Résultat global de la période	-	-	-	-	-8 107	4 926	-3 181	829	-2 352	Comprehensive income for the year
Augmentation de capital	500 000	100	-	-	-	-100	-	-	-	Capital increase
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-10 429	-10 429	-11 236	-21 665	Dividends paid
Variation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Movement in treasury shares
Variation des capitaux propres des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Changes in equity of associates
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-1 393	-1 393	1 825	432	Effect of changes in basis of consolidation
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	-	-	519	519	167	686	Equity element of share-based payment schemes
Capitaux propres au 31 décembre 2012	77 116 740	15 423	21 180	-27 298	-10 765	270 987	269 526	131 206	400 731	At 31 December 2012

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VIEL & Cie est une société française anonyme, domiciliée à Paris au 253 boulevard Pereire 75017, à Paris.

VIEL & Cie, société d'investissement, contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans 28 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée au travers d'une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B de l'Eurolist d'Euronext (NextPrime) Paris, et est incluse dans l'indice SBF 250.

VIEL & Cie est détenue à hauteur de 52,88 % par VIEL et Compagnie Finance.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2012 par décision du 20 mars 2013.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis en milliers d'euros sauf explicitement mentionné, l'euro étant la devise fonctionnelle et la devise de présentation de VIEL & Cie. Ils ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certains instruments financiers réévalués à la juste valeur.

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, disponibles à l'adresse internet suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

MODIFICATION DES PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les principes comptables appliqués dans le cadre de la préparation des comptes annuels consolidés sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2011, à l'exception du changement de présentation ci-dessous.

CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Les engagements envers le personnel incluent certains plans présentés auparavant dans la rubrique « Provisions pour des régimes à cotisation définies ». Le règlement de ces plans permet à certains employés de filiales du Groupe de reporter le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société. Afin de mieux refléter la substance de ces plans, ceux-ci sont dorénavant présentés comme « Autres avantages à long terme », sans impact sur leur évaluation. En outre, le comparatif 2011 de la note sur les charges relatives aux régimes à cotisation définies a été réduit de CHF 2,0 millions pour tenir compte de ce changement (cf. note 22).

GENERAL

VIEL & Cie is a French public limited company with its registered office is at 253 Boulevard Pereire 75017, Paris.

VIEL & Cie is an investment company which controls two listed financial brokers - Compagnie Financière Tradition, an interdealer broker with a presence in 28 countries, and Bourse Direct, a major player in the online trading sector in France - as well as an asset management and private banking business, through a 40% stake in SwissLife Banque Privée, accounted for using the equity method.

Its shares (codes: FR0000050049, VIL) are listed in Compartment B of the Eurolist by Euronext (NextPrime) Paris, and are included in the SBF 250.

The Company is 52.88% owned by VIEL et Compagnie Finance.

The consolidated financial statements for the year ended 31 December 2012 were approved by the Board of Directors on 20 March 2013.

BASIS OF PREPARATION

The consolidated financial statements are presented in thousands of euros except where expressly stated otherwise; the euro is VIEL & Cie's functional currency and presentation currency. The consolidated financial statements have been prepared on a historical cost basis, with the exception of certain financial instruments revalued at fair value.

They have also been prepared in accordance with International Financial Accounting and Reporting Standards (IFRS) as adopted by the European Union (available online at: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES

The accounting policies applied in preparing the consolidated financial statements are identical to those applied at 31 December 2011, except for the following changes in presentation.

CHANGES IN PRESENTATION

Employee benefits include a number of plans that were previously presented under "Provisions for defined contribution plans". The regulations of these plans permit certain employees of Group subsidiaries to defer the payment of part of their remuneration until retirement age or until they leave the Company. In order to better reflect the substance of these plans, they are now presented as "Other long-term benefits", which has no impact on their valuation. The 2011 comparative information on expense in the note related to defined contribution plans was reduced by CHF 2.0m to take account of this change (Note 22).

PRINCIPALES OPTIONS CHOISIES LORS DU PASSAGE AUX NORMES IFRS

Conformément à la recommandation de l'AMF, voici les principales options de première application des IFRS par le Groupe :

COMPTABILISATION AU BILAN DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UN DÉLAI DE RÈGLEMENT-LIVRAISON

Ces titres faisaient précédemment l'objet d'un enregistrement au hors-bilan. Dans le cadre de la première application des normes IFRS, ces titres sont enregistrés de façon décompensée à l'actif et au passif du bilan consolidé.

INFORMATION SECTORIELLE

VIEL & Cie avait retenu une approche géographique dans le suivi et la présentation de son activité. La société a depuis opté pour un reporting interne fondé sur un suivi par secteur d'activité dans le cadre d'une ventilation primaire, et par zone géographique dans le cadre d'une ventilation secondaire.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

VIEL & Cie a opté pour le non-retraitement des acquisitions intervenues avant le 1er janvier 2004. Les écarts d'acquisition, qui faisaient l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 10 ans, font désormais l'objet de tests de valorisation annuels, afin de déterminer leur valeur d'utilité.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE

Les titres précédemment enregistrés dans les portefeuilles d'immobilisations financières, parmi les titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, part dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, sont désormais classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- » Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat.
- » Les actifs détenus jusqu'à l'échéance.
- » Les actifs financiers disponibles à la vente.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location financière sont traités comme des immobilisations acquises par le Groupe. Les charges locatives sont également retraitées.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Dans le cadre de la préparation du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie inclut les placements à court terme, et est diminuée uniquement des découverts bancaires remboursables sur demande.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

VIEL & Cie a opté pour le non-retraitement des options de souscription sur actions octroyées aux collaborateurs du Groupe avant le 7 novembre 2002.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Les écarts actuariels relatifs aux régimes de retraite à prestations déterminées ont été comptabilisés au bilan à la date de transition aux IFRS.

ECARTS DE CONVERSION

VIEL & Cie a décidé d'appliquer l'option concernant la remise à zéro au 1er janvier 2004 des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres consolidés. Ce reclassement, qui porte sur un montant de 8,9 millions d'euros, a été sans incidence sur le total des capitaux propres consolidés au 1er janvier 2004.

MAIN OPTIONS SELECTED ON THE TRANSITION TO IFRS

In accordance with AMF (Autorité des Marchés Financiers) recommendations, the main options adopted by the Group on its transition to IFRS are shown below:

DISCLOSURE OF MATCHED TRADES ON THE BALANCE SHEET

These securities were previously reported off-balance sheet. As part of the first-time application of IFRS, these securities are recorded in offsetting entries on the Group's balance sheet.

SEGMENT REPORTING

VIEL & Cie had adopted a geographical approach in monitoring and reporting its activities. The Company later opted for an internal reporting system based on business segments as its primary reporting format, and geographical segments as its secondary reporting format.

BUSINESS COMBINATIONS

VIEL & Cie elected not to restate acquisitions made before 1 January 2004. Goodwill that was amortised on a straight-line basis over 10 years is now tested for impairment annually to determine its value in use.

CLASSIFICATION AND VALUATION OF PORTFOLIO SECURITIES

Securities previously booked in long-term investment portfolios, among investment securities, equity investments, interests in affiliated companies and other securities held on a long-term basis are now classified in one of the following three categories:

- » financial assets at fair value through profit or loss.
- » held-to-maturity investments.
- » available-for-sale financial assets.

FINANCE LEASES

Assets held under finance leases are treated as intangible assets acquired by the Group. Leasing costs are also restated.

CASH FLOW STATEMENT

When preparing the consolidated cash flow statement, cash and cash equivalents includes short-term investments, and is reduced only by bank overdrafts repayable on demand.

SHARE-BASED PAYMENTS

VIEL & Cie has elected not to restate share options granted to employees before 7 November 2002.

EMPLOYEE BENEFITS

Actuarial gains and losses on defined benefit pension plans were recognised in the balance sheet at the date of transition to IFRS.

CURRENCY TRANSLATION

VIEL & Cie elected to reset currency translation differences included in consolidated shareholders' equity to zero at 1 January 2004. That reclassification, in an amount of €8.9 million, had no impact on consolidated equity at that date.

PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction doit procéder à des estimations lors de l'application des conventions comptables.

En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours de la période sont les suivantes :

PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition à chaque date de bilan. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés. Les projections de ces flux sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Le montant global des écarts d'acquisition est de 94 366 000 euros au 31 décembre 2012 contre 96 338 000 euros d'euros au 31 décembre 2011. Des informations complémentaires sont données en note 8.

PERTE DE VALEUR DE RELATIONS CLIENTÈLE

Cet actif incorporel est examiné à chaque date de bilan afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de sa valeur. Si de tels indices existent, sa valeur recouvrable est estimée. Celle-ci est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée résiduelle d'utilisation. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Le montant total constaté au titre de relations clientèle est de 2 756 000 euros au 31 décembre 2012 (5 246 000 euros au 31 décembre 2011). Des informations complémentaires sont données en note 8.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser, sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Le montant total des impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires au 31 décembre 2012 est de 6 897 000 euros, contre 3 602 000 euros au 31 décembre 2011. Des informations complémentaires sont données en note 5.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les rendements attendus des actifs des régimes, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations

KEY ACCOUNTING ESTIMATES AND JUDGMENTS

When preparing the consolidated financial statements, Management must make certain assumptions and estimates in applying its accounting policies.

As a result of the uncertainties inherent in the Group's activities, some items in the consolidated financial statements cannot be measured with precision and must therefore be estimated. Estimates involve judgments based on the latest reliable information available.

Key estimates and assumptions concerning the future, and other key sources of uncertainty regarding estimates at the balance sheet date, that have a significant risk of causing a material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities within the next financial year, are discussed below:

GOODWILL IMPAIRMENT

The Group tests goodwill for impairment at each balance sheet date. The value in use of goodwill is estimated using discounted cash flow projections on the cash-generating units (CGUs) to which the goodwill has been allocated. These cash flow projections and the discount rate to be used in calculating their present value are based on estimates made by Management. Total goodwill at 31 December 2012 was €94,366,000 (2011: €96,338,000). Additional information is disclosed in Note 8.

IMPAIRMENT LOSSES ON CUSTOMER RELATIONSHIPS

This intangible asset is reviewed at each balance sheet date to determine whether there is any indication of impairment. Should this be the case, its recoverable amount is estimated using a discounted cash flow method based on estimates of future cash flows over the remaining useful life. Future cash flow projections and the discount rate to be used in calculating their present value are based on estimates made by Management. The carrying value of customer relationships was €2,756,000 at 31 December 2012 (2011: €5,246,000). Additional information is disclosed in Note 8.

DEFERRED TAX ASSETS

Deferred tax assets are recognised for tax loss carry-forwards to the extent that it is probable that taxable profits will be available in the foreseeable future against which the temporary differences can be utilised. Management estimates the deferred tax assets to be recognised, on the basis of forecasts of future taxable profits. Total deferred tax assets relating to tax losses carried forward amounted to €6,897,000 at 31 December 2012 (2011: €3,602,000). Additional information is disclosed in Note 5.

EMPLOYEE BENEFITS

The Group's obligations under defined benefit plans are measured each year on the basis of actuarial valuations. This type of valuation implies the use of assumptions the most important of which are the discount rate, expected return on plan assets, future salary and benefit increases, and the mortality rate. Because of the long-term perspective,

sont sujettes à incertitudes. Les engagements nets des régimes à prestations définies sont de 1 422 000 euros au 31 décembre 2012, contre 4 158 000 euros au 31 décembre 2011.

Des informations complémentaires sont données en note 22.

PROVISIONS POUR LITIGES

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Celles-ci ne sont par conséquent pas escomptées car leur valeur actuelle ne représenterait pas une information fiable. Le montant total des provisions pour litiges au 31 décembre 2012 est de € 10 219 000 contre € 13 370 000 au 31 décembre 2011. Des informations complémentaires sont données en note 21.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent ceux de VIEL & Cie ainsi que ceux de ses filiales, co-entreprises et sociétés associées (appelées collectivement le « Groupe »). La liste des sociétés consolidées, ainsi que les taux de contrôle, taux d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés, figurent en note 32.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupements d'entreprises sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédant du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ainsi constatés. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition positifs sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles.

Dans le cadre du test de dépréciation effectué sur une base semestrielle, ces écarts d'acquisition positifs sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

these estimates involve a degree of uncertainty. Net defined benefit obligations were €1,422,000 at 31 December 2012 (2011: €4,158,000); additional information is disclosed in Note 22.

LITIGATION

Provisions are recognised for litigation in progress when the probable outcome of a court case or another litigation involving the Group can be estimated reliably. The timing of cash outflows relating to these provisions is uncertain, since it will depend on the outcome of the relevant cases. Consequently, they are not discounted since their present value would not be a reliable estimate. Provisions for litigation at 31 December 2012 totalled €10,219,000 (2011: €13,370,000). Additional information is disclosed in Note 21.

SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

BASIS OF CONSOLIDATION

The consolidated financial statements include VIEL & Cie, its subsidiaries, associates and joint ventures ("the Group"). A list of consolidated companies, together with the controlling interest, equity interest, and method of consolidation for each one, is shown in Note 32.

BUSINESS COMBINATIONS

The acquisition of companies is accounted for using the purchase method. Acquisition cost is measured as the aggregate of the fair values, at the date of exchange, of assets given, liabilities incurred or assumed, and equity instruments issued by the Group in exchange for control of the acquired company. Acquisition costs related to business combinations are expensed.

The assets, liabilities and contingent liabilities of the acquired company, which meet the recognition criteria, are recognised at fair value on the acquisition date. Goodwill is recognised as an asset and initially measured at cost. The excess of the cost of the business combination over the net fair value of the Group's share of the identifiable assets, liabilities and contingent liabilities is recorded as goodwill. If, after revaluation, the Group's interest in the net fair value of the identifiable assets, liabilities and contingent liabilities exceeds the cost of the acquisition, the excess is immediately recognised in profit or loss.

After initial recognition, goodwill is measured at cost less any accumulated impairment losses.

Goodwill on subsidiaries is shown on the balance sheet under intangible assets.

It is allocated to cash-generating units and is tested half-yearly for impairment. Its value in use is estimated using discounted cash flow projections.

Minority interests in the acquired company are initially measured on the basis of their proportion of the fair value of the net assets acquired.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

FILIALES

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles VIEL & Cie exerce, directement ou indirectement, le contrôle sur la gestion des affaires. Il y a contrôle, lorsque VIEL & Cie a le pouvoir, directement ou indirectement de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantages de ses activités. Pour déterminer l'existence du contrôle, les droits de vote potentiels exerçables et convertibles sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des actionnaires minoritaires à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts minoritaires.

COENTREPRISES

Les comptes des sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidés par intégration proportionnelle. Le bilan et le compte de résultat consolidés de VIEL & Cie reprennent, poste par poste, la fraction représentative des intérêts de VIEL & Cie dans les sociétés ainsi contrôlées conjointement à partir de la date de prise de contrôle conjoint jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse. Les comptes consolidés de ces sociétés sont arrêtés selon les mêmes principes comptables que la société mère ; des ajustements sont établis pour pallier toute éventuelle dissymétrie.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sur lesquelles VIEL & Cie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais sans toutefois en avoir le contrôle, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque VIEL & Cie détient, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les écarts d'acquisition déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement et soumis à un test de dépréciation semestriel en tant que part de l'investissement.

ELIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions significatives intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des sociétés contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

TRAITEMENT DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Au sein du Groupe, dont l'euro est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat, sous la rubrique

CONSOLIDATION METHODS

SUBSIDIARIES

All companies in which VIEL & Cie directly or indirectly holds a controlling interest are fully consolidated in the financial statements. Control is the power to govern, directly or indirectly, the financial and operating policies of the entity so as to obtain benefits from its activities. Potential voting rights currently exercisable or convertible are taken into consideration for determining the existence of control. The financial statements of subsidiaries are incorporated in the consolidated financial statements from the date on which control is obtained until the date on which control ceases. Minority interests' share in the net assets of consolidated subsidiaries and in total comprehensive income for the year are presented separately in the consolidated balance sheet and income statement even if this results in the minority interests having a deficit balance.

JOINT VENTURES

The financial statements of jointly controlled companies are consolidated using the proportionate consolidation method. The consolidated balance sheet and income statement combine, on a line-by-line basis, VIEL & Cie's portion of equity in each of the jointly controlled entities from the date on which it obtains control until the date on which control ceases. The consolidated financial statements of these companies are prepared using the same accounting policies as the parent company; adjustments are made to compensate for any dissimilar accounting policies that may exist.

ASSOCIATES

Associates in which VIEL & Cie has a significant but not controlling influence on the financial and operating policies are accounted for using the equity method. Significant influence is presumed when VIEL & Cie directly or indirectly holds over 20% of the voting rights in these companies. The consolidated financial statements include the Group's share in the net assets and the profit or loss of associates. Goodwill identified on associates is included in the carrying amount of the investment and is tested half-yearly for impairment as a share of the investment.

ELIMINATION OF INTERCOMPANY TRANSACTIONS

When preparing the consolidated financial statements, significant balances, transactions and unrealised gains and losses between Group companies are eliminated. Unrealised gains and losses on transactions with associates and jointly controlled companies are eliminated to the extent of the Group's interest in these entities.

FOREIGN CURRENCY TRANSLATION

The Group's presentation currency is the euro. Foreign currency transactions are translated into the functional currency of each entity of the Group using the exchange rate prevailing at the dates of the transactions. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies at the balance sheet date are translated at the exchange rate prevailing at that date. Translation differences resulting from such transactions are

« Résultat financier net ». Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères, incluant les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date d'établissement des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux cours de change moyens de l'année écoulée.

Les différences de change résultant de la variation des cours de change d'un exercice sur l'autre, appliquées à la situation nette des filiales étrangères exprimée en monnaies étrangères, ainsi que la différence entre le cours moyen de l'année écoulée et le cours de clôture appliquée au résultat des filiales, sont directement imputées aux capitaux propres, sous la rubrique « Ecart de conversion ». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière et imputé dans les capitaux propres est constaté au compte de résultat.

Un tableau des principaux cours de change utilisés au titre des exercices 2012 et 2011 est présenté en note 31.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liés aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de VIEL & Cie avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants. Dans le cadre des activités en principal où les filiales du Groupe agissent à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

RÉSULTAT FINANCIER NET

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Cette rubrique comprend l'impôt exigible ainsi que l'impôt différé sur les bénéfices. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés est enregistré dans les capitaux propres consolidés.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables au titre du bénéfice imposable de la période calculé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale.

recognised under "Net financial result" in the income statement. Non-monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies and recognised at their historic cost are translated at the exchange rate prevailing on the date of the transaction. Those recognised at fair value are translated at the exchange rate prevailing on the date on which fair value is determined.

On consolidation, assets and liabilities of foreign subsidiaries denominated in foreign currencies, including goodwill and fair value adjustments, are translated into euros at the exchange rate prevailing at the reporting date. Income and expenses of foreign subsidiaries denominated in foreign currencies are translated into euros at average rates of exchange during the year.

Translation differences resulting from exchange rate fluctuations between years, applied to the net position of foreign subsidiaries denominated in foreign currencies, and differences between the average exchange rate during the year and the exchange rate applied to the results of subsidiaries, are charged directly to equity, under "Currency translation". When a foreign subsidiary is sold, the relevant cumulative exchange difference recognised in equity is recognised in the income statement.

The main exchange rates used for the 2012 and 2011 financial years are disclosed in Note 31.

REVENUE

Revenue consists of brokerage revenues and commissions from broking activities conducted by the Group's operational subsidiaries with third parties. For transactions in which we act as agents, revenue is presented net of rebates, discounts, and charges paid to correspondents. With matched principal activities, where the Group's subsidiaries act as principal to simultaneously purchase and sell securities for the account of third parties, commission revenues represent the difference between the buying and selling price of the securities and are recognised at the time of delivery.

NET FINANCIAL RESULT

Net financial result includes interest from reinvestment of short-term cash flows, interest paid on short- and long-term financial debts, and interest in respect of account holder activities, as well as gains and losses on financial assets and liabilities. This item also includes exchange rate gains and losses on financial assets and liabilities. Interest income and expense is recognised in the income statement pro rata over the relevant period using the effective interest method.

INCOME TAX

This item comprises both current and deferred income tax. The tax effect of items directly reported in consolidated equity is recognised in consolidated equity.

Current tax is the income tax payable on taxable income for the period, using tax rates enacted, or substantially enacted by the balance sheet date, as well as tax adjustments for previous years.

Deferred tax is recognised on temporary differences between the carrying amount of a balance sheet asset or liability and its tax base.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré en compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres. Des impôts différés sont calculés et comptabilisés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles. Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, diminuées d'une dépréciation pour perte de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

- » agencements et installations : entre 5 et 10 ans,
- » matériel informatique et de téléphonie : entre 2 et 5 ans,
- » autres immobilisations corporelles : entre 3 et 5 ans.

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les charges d'entretien et réparation sont imputées aux résultats dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont immobilisées et amorties.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

STOCK D'IMMEUBLES

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers dans une optique patrimoniale. Ces actifs sont présentés sous la rubrique « immeuble de placement » dans le bilan consolidé en application de la norme IAS 40 et comptabilisés au coût historique et amortis sur leur durée d'utilité probable (40 ans); cet amortissement est constaté par le biais du compte de résultat.

CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location financement lorsqu'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple lorsque ce transfert n'a pas lieu.

Les immobilisations financées par des contrats de location financement sont constatées au bilan à la valeur la plus basse entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des loyers minimum dus au début du contrat de location et amorties, en accord avec les principes du Groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles, sur la durée la plus courte de la durée du bail ou de leur durée de vie utile. Les engagements qui en découlent sont présentés dans les dettes financières.

Les engagements futurs résultant de contrats de location simple sont amortis dans le compte de résultat sur la durée du contrat.

It is measured using the liability method on the basis of the tax rate expected to apply when the asset is realised or the liability is settled. Any change in tax rate is recognised in the income statement except if it directly relates to items in equity. Deferred tax is measured and recognised on all taxable temporary differences, except non-deductible goodwill. Deferred tax assets are recognised on all deductible temporary differences when it is probable that taxable profits will be available in the foreseeable future against which the deferred tax asset can be utilised. Where this is not the case, they are only carried in the amount of the deferred tax liabilities for the same taxable entity.

PROPERTY AND EQUIPMENT

Property and equipment are stated on the balance sheet at cost less accumulated depreciation and any impairment losses. Land is not depreciated. Depreciation is accounted for on a straight-line basis over the estimated useful life of the asset as follows:

- » fixtures and fittings: 5 to 10 years
- » computing and telephone equipment: 2 to 5 years
- » other property and equipment: 3 to 5 years

When elements of the same tangible asset have different estimated useful lives, they are recognised separately under property and equipment and depreciated over their respective estimated useful lives.

Maintenance and repair expenses are charged to profit or loss in the year in which they are incurred. Expenses incurred for increasing future economic benefits related to property and equipment are capitalised and amortised.

The fair value of property and equipment recognised following a business combination, is determined on the basis of market data. The market value is the amount that could be obtained from the sale of an asset under normal competitive market conditions between knowledgeable, willing parties in an arm's length transaction.

INVESTMENT PROPERTY

One of the Group's subsidiaries holds a portfolio of properties for investment purposes. These assets are presented under "Investment property" in the consolidated balance sheet in accordance with IAS 40. They are recorded at historical cost and depreciated over their estimated useful life (40 years); this depreciation is recognised in profit or loss.

LEASES

A lease is classified as a finance lease if it transfers substantially all the risks and rewards incidental to ownership to the Group. It is classified as an operating lease if this transfer does not take place.

Fixed assets acquired under finance leases are recognised on the balance sheet at the lower of the fair value of the leased asset and the present value of the minimum rents payable at the start of the lease. They are depreciated over the shorter of the term of the lease or the useful life of the assets, in accordance with Group valuation principles for property and equipment. Related liabilities are presented under financial debts.

Future liabilities arising from operating leases are recognised as an expense in the income statement over the term of the lease.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, d'une dépréciation pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation semestriel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

» Logiciels :	entre 3 et 5 ans
» Relation clientèle :	durée contractuelle
» Autres immobilisations incorporelles :	entre 3 et 5 ans
» Fonds de commerce :	indéfinie
» Ecarts d'acquisition :	indéfinie

PERTES DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs soumis à amortissement sont examinés à chaque date de bilan afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, et lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de bilan, qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités) et ensuite, aux autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité (le groupe d'unités).

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisitions, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

ACTIFS FINANCIERS

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la décomptabilisation subséquente. Les actifs financiers sont classés en quatre catégories distinctes :

LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat lors de leur comptabilisation initiale. Ces actifs sont évalués à la juste valeur et les écarts de réévaluation sont enregistrés dans le résultat de la période. Les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie à moins qu'ils soient des instruments de couverture désignés et efficaces.

INTANGIBLE ASSETS

Intangible assets are stated on the balance sheet at cost less accumulated amortisation and any impairment losses.

Amortisation is accounted for on a straight-line basis over the estimated useful life, except where this is indefinite. Intangible assets with indefinite useful lives are reviewed half-yearly for impairment. Estimated useful lives are as follows:

» software:	3 to 5 years
» customer relationships:	duration of the contract
» other intangible assets:	3 to 5 years
» business assets:	indefinite
» goodwill:	indefinite

IMPAIRMENT LOSSES ON NON-FINANCIAL ASSETS

Assets subject to amortisation or depreciation are reviewed at each balance sheet date to determine whether there is any indication of impairment. Should this be the case, the asset's recoverable amount is estimated. To determine this amount, the Group uses market data or, where this is unavailable or unreliable, discounted future cash flow techniques.

For goodwill and intangible assets with indefinite useful lives, the recoverable amount is estimated at each balance sheet date, regardless of whether there is any indication of impairment.

An impairment loss is recognised in the income statement when the carrying amount of an asset or the cash-generating unit (CGU) is greater than its recoverable amount. The recoverable amount of an asset is the higher of its net selling price and its value in use. The value in use is the present value of the future cash flows expected to be derived from an asset or CGU.

An impairment loss is recognised on a CGU, first, to reduce the carrying amount of any goodwill allocated to the CGU (or group of units), and then on the other assets in the unit (or group of units) pro rata to the carrying amount of each asset in the unit (or group of units).

Impairment losses recognised in a previous period on non-financial assets, other than goodwill, are reviewed annually and reversed where necessary.

FINANCIAL ASSETS

Regular purchases and sales of financial assets are initially recognised and subsequently derecognised on the trade date. Financial assets are classified in four separate categories:

FINANCIAL ASSETS AT FAIR VALUE THROUGH PROFIT OR LOSS

These are financial assets held for trading and financial assets at fair value through profit or loss designated as such upon initial recognition. They are measured at fair value and changes in fair value are recognised in profit or loss for the period. Derivative financial instruments are deemed held for trading, except for derivatives that are designated as effective hedging instruments.

LES PRÊTS ET CRÉANCES

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'éventuelles pertes de valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat de la période. Les actifs de cette catégorie sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les prêts et créances incluent les clients et autres créances et comprennent aussi les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal.

LES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Ce sont les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixée, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont comptabilisés à un coût amorti intégrant les primes et décotes ainsi que les éléments accessoires comme les frais d'acquisition.

LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans les trois catégories précédentes. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Par exception, les instruments financiers pour lesquels un prix de négociation sur un marché liquide n'est pas disponible, et dont la juste valeur ne peut être établie de manière fiable, sont maintenus à leur prix de revient, qui comprend le coût de transaction après déduction d'éventuelles pertes de valeurs. Les gains ou pertes causés par la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Lorsque les actifs en question sont vendus, encaissés ou transférés, les gains ou pertes qui avaient été constatés dans les capitaux propres sont enregistrés au compte de résultat. Lorsque la diminution de la juste valeur d'actifs disponibles à la vente revêt un caractère autre que temporaire, la valeur d'inventaire des actifs concernés est ajustée et une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique « Résultat financier net ».

JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs financiers qui sont traités sur un marché actif est déterminée par référence au cours acheteur à la date d'évaluation. Si un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est estimée par l'application d'une technique de valorisation appropriée. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, de la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles de valorisation des options.

ACTIVITÉS DE TENEUR DE COMPTES

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique Clients et autres créances et au passif dans la rubrique Fournisseurs et autres créanciers.

LOANS AND RECEIVABLES

Loans and receivables are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. These assets are initially recognised at fair value then measured at amortised cost using the effective interest method, less any impairment losses. Changes in value are recognised in the income statement for the period. Assets in this class are presented in current assets, except those with maturities of more than twelve months after the reporting date, which are carried in non-current assets under "Other financial assets". In current assets, loans and receivables include trade and other receivables as well as receivables related to account holder activities and receivables related to matched principal activities.

HELD-TO-MATURITY FINANCIAL ASSETS

Held-to-maturity investments are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments and fixed maturity, that the Group has the positive intention and ability to hold to maturity. They are carried at amortised cost including premiums, discounts, and other elements such as acquisition costs.

AVAILABLE-FOR-SALE ASSETS

These are non-derivative financial assets that are designated as available for sale or are not classified under any of the above three categories. Available-for-sale financial assets are measured at fair value. By way of exception, financial instruments for which quoted market prices are not available and for which the fair value cannot be reliably established, are held at cost, which includes transaction costs after deduction of any impairment losses. Gains and losses arising from changes in the fair value of available-for-sale assets are recognised directly in equity. When these assets are sold, received or transferred, gains or losses that were recognised in equity are recognised in the income statement. Where a decline in the fair value of available-for-sale assets is other than temporary, the market value is adjusted and an impairment is recognised in the income statement under "Net financial result".

FAIR VALUE

The fair value of financial assets traded on an active market is determined by reference to the bid price on the valuation date. If there is no observable active market, fair value is estimated using an appropriate valuation technique. Such techniques include the use of recent transactions, reference to the current fair value of another substantially identical instrument, discounted cash flow analysis and option pricing models.

ACCOUNT HOLDER ACTIVITIES

Some Group companies act as account holders, receiving deposits from their customers which in turn they deposit with clearing houses for the settlement of customer trades. Moreover, in connection with their online broking activities in forex trading, some Group companies receive deposits from customers, which in turn they deposit with their clearing banks. Receivables and payables in respect of these activities are carried on the balance sheet under "Trade and other receivables" or "Trade and other payables".

ACTIVITÉS EN PRINCIPAL

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanée de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débloquées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées ; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement - livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ». Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en note 28.

PERTES DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur des placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise par l'ajustement d'un compte de correction de valeur. Le montant de la reprise est limité à la valeur du coût amorti de l'actif à la date de la reprise. Le montant de la reprise est comptabilisé au compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'une étude individuelle afin de déterminer la survenance éventuelle d'indicateurs d'une dépréciation durable.

Pour les instruments à revenu variable cotés, le Groupe considère les situations lors d'une baisse significative de leur cours en deçà de leur valeur d'acquisition ou lors d'une moins-value latente prolongée. Ces indicateurs amènent à une analyse fondée sur trois critères, le premier considérant comme significative une baisse du cours de plus de 50 % par rapport au prix d'acquisition des titres, le second fondé sur l'observation d'un cours inférieur au prix d'acquisition pendant une période continue d'au moins 24 mois avant la date de clôture, le troisième fondé sur d'autres facteurs comme la situation financière de l'émetteur ainsi que ses perspectives d'évolution.

Le Groupe considère que ces critères sont en mesure de refléter un phénomène durable de dépréciation tout en prenant en considération la volatilité inhérente aux marchés financiers ainsi que les variations cycliques de certains instruments de capitaux propres.

Le Groupe applique les mêmes critères aux instruments à revenu variable non cotés, la dépréciation éventuelle étant alors déterminée sur la base d'une valeur de modèle.

MATCHED PRINCIPAL ACTIVITIES

Some Group companies act as principal in the simultaneous purchase and sale of securities for the account of third parties. Such trades are completed when both sides of the deal are settled, namely once payment is made and the securities are delivered (matched trades).

In order to reflect the substance of these transactions, they are recognised at the time of delivery. Counterparty receivables and payables arising on current transactions that have gone beyond the expected settlement date are carried gross on the balance sheet under "Trade and other receivables" or "Trade and other payables". Counterparty receivables and payables for matched principal transactions expected to be settled in the normal course of trading are disclosed in Note 28.

IMPAIRMENT OF FINANCIAL ASSETS

At each balance sheet date, the Group assesses whether there is any objective evidence that a financial asset or group of financial assets is or are impaired.

HELD-TO-MATURITY FINANCIAL ASSETS

If there is objective evidence that an impairment loss has been incurred on loans and receivables or on held-to-maturity investments accounted for at amortised cost, the loss is measured as the difference between the asset's carrying amount and the present value of estimated future cash flows discounted at the financial asset's original effective interest rate calculated at initial recognition. The carrying amount of the asset is reduced through use of an allowance account. The loss is recognised in the income statement.

If, in a subsequent period, the impairment loss decreases and the decrease can be related objectively to an event occurring after the impairment was recognised, the previously recognised impairment loss is reversed by adjusting an allowance account. The reversal is limited to the value of the amortised cost of the asset at the date the impairment is reversed and is recognised in the income statement.

AVAILABLE-FOR-SALE FINANCIAL ASSETS

Available-for-sale financial assets are individually assessed to determine whether there is any evidence of other-than-temporary impairment.

For quoted variable income securities, the Group considers situations when there is a significant decline in their price below their acquisition price or when there is a prolonged unrealised loss. This evidence leads to an analysis based on three criteria, the first considers as significant a decline of more than 50% in the market price of securities compared with the acquisition price, the second is based on observation of a price below the acquisition price over a continuous period of at least 24 months prior to the balance sheet date, the third is based on other factors such as the financial situation of issuer and its growth prospects. The Group considers that these criteria can reflect an other-than-temporary impairment situation while taking account of the volatility inherent in the financial markets and the cyclical movements in certain equity instruments.

The Group applies the same criteria to unlisted variable income securities; in that case any impairment is measured on the basis of a pricing model.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation appliqués par le Groupe sont similaires à ceux qui s'appliquent aux prêts et créances au niveau individuel, en prenant comme base le dernier cours coté lorsque ces titres bénéficient d'un marché actif, et d'une valeur de modèle dans le cas contraire.

Lorsqu'une dépréciation d'actif financier disponible à la vente a été comptabilisée dans les capitaux propres et que l'analyse conduite selon les critères présentés plus haut conclut à une dépréciation durable de cet actif, la totalité de la perte latente cumulée est constatée dans le compte de résultat, y compris la part précédemment constatée dans les capitaux propres, déduction faite de toute perte de valeur afférente à cet actif préalablement comptabilisée au compte de résultat. Cette dépréciation ne peut être reprise en compte de résultat que lors de la cession du titre concerné ; en outre, toute dépréciation ultérieure constitue une dépréciation reconnue dans le compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur coût d'acquisition. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisées au compte de résultat.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise de manière ponctuelle des swaps de taux d'intérêts pour convertir certaines dettes bancaires à taux variables en dettes à taux fixe. Le Groupe les désigne comme des couvertures de risque de taux d'intérêts sur flux de trésorerie. Au début de la transaction, le Groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les positions couvertes ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui ont conduit à ces opérations de couverture. En particulier, la documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture. De telles opérations de couverture sont présumées être hautement efficaces pour couvrir les variations de flux de trésorerie et le Groupe les évalue à intervalles réguliers afin de mesurer leur efficacité réelle durant la période de couverture.

La part efficace des gains ou pertes sur les instruments de couverture désignés et qualifiés comme tel est comptabilisée dans les capitaux propres tandis que la part inefficace est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue couverte affecte le compte de résultat.

For fixed income securities, the Group applies similar impairment criteria to those applied to individual loans and receivables, using the last quoted market price for securities traded in an active market, and a pricing model if there is no active market.

When an impairment of an available-for-sale financial asset has been recognised in equity and the assessment carried out according to the above criteria indicates an other-than-temporary impairment of that asset, the total cumulative unrealised loss is recognised in profit or loss, including the part previously recognised in equity, less any impairment loss on that asset previously recognised in profit or loss. This impairment can only be reversed through profit or loss on the disposal of the security; moreover, any subsequent impairment constitutes an impairment recognised in profit or loss.

DERIVATIVE FINANCIAL INSTRUMENTS

The Group uses derivative financial instruments on a specific and generally marginal basis, mainly to manage currency risks arising during the course of its activities. These instruments mostly consist of forward exchange contracts and currency options.

Financial instruments are initially recognised at their acquisition cost and are subsequently measured at fair value, either at the quoted market price for listed instruments or on the basis of generally accepted valuation models for unlisted instruments. Changes in the fair value of derivative financial instruments that do not qualify as hedging instruments are recognised in the income statement.

HEDGE ACCOUNTING

CASH FLOW HEDGES

In order to reduce interest rate risk, the Group uses interest rate swaps on a selective basis to convert variable-rate bank borrowings into fixed-rate borrowings. These swaps are designated as cash flow hedges. At the inception of a hedging transaction, the Group documents the relationship between the hedged item and the hedging instrument together with its risk management objective and the strategy underlying the proposed transaction. In particular, the documentation includes identification of the hedging instrument, the hedged position, the nature of the risk being hedged and the way in which the Group will test the effectiveness of the hedging instrument. Hedges are expected to be highly effective in offsetting changes in cash flows and the Group regularly tests their effectiveness throughout the life of the hedge.

The effective portion of gains or losses on financial instruments that are designated and qualify as hedging instruments is recognised in equity, while the ineffective portion is recognised directly in the income statement.

Any cumulative gains and losses that have been recognised in equity are carried to the income statement in the same period or periods during which the hedging transaction affects profit or loss.

AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires, alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat à court terme ou des fonds d'investissement monétaires. Ceux-ci sont valorisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes sur ces titres, réalisés et non réalisés, sont comptabilisés directement au compte de résultat. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans les liquidités et équivalents de liquidités dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs ou les groupes d'actifs à céder sont présentés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la cession est très probable et que les actifs ou les groupes d'actifs à céder sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel. La Direction doit s'être engagée à la vente, ce qui doit permettre de comptabiliser la finalisation de la cession dans l'année suivant la date de classification des actifs dans cette catégorie.

Les actifs ou les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur est comptabilisée sur les actifs ou les groupes d'actifs détenus en vue de la vente tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition existant et ensuite, aux autres actifs au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

CAPITAUX PROPRES

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

PASSIFS FINANCIERS

PASSIFS FINANCIERS PORTANT INTÉRÊTS

Les dettes financières à court et à long terme portant intérêts sont incluses dans cette catégorie et sont initialement constatées à leur juste valeur diminuée des coûts de transactions associés. Par la suite, les dettes financières à court et à long terme sont valorisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif où toute différence entre ce montant et le montant à l'échéance est constatée dans le compte de résultat en fonction de la durée de la dette. Les dettes financières à court terme sont exigibles ou renouvelables dans un délai d'un an maximum.

OTHER CURRENT ASSETS

Other current assets mainly consist of prepayments related to the next financial year.

CASH AND CASH EQUIVALENTS

Cash consists of cash in hand and sight deposits held with banks; cash equivalents are short-term bank deposits and short-term money market investments with maturities of three months or less from the date of acquisition. Short-term money market investments are made up of short-term cash products such as government securities and money market investment funds. They are carried at fair value. All realised and unrealised profits and losses on these securities are recognised directly in the income statement. Bank overdrafts are included with short-term bank borrowings.

Bank overdrafts payable on demand are included in cash and cash equivalents for the purpose of the cash flow statement.

ASSETS HELD FOR SALE

Assets or disposal groups are classified as held for sale if their carrying amount is recovered principally through a sale transaction rather than through continuing use. For this to be the case the sale must be highly probable and the assets or disposal groups must be available for immediate sale in their present condition. Management must be committed to selling the asset, and the sale should be expected to qualify for recognition as a completed sale within one year from the date of classification.

Assets or disposal groups classified as held for sale are measured at the lower of their carrying amount and fair value less costs to sell.

An impairment loss on assets or disposal groups held for sale is recognised first to reduce the carrying amount of any goodwill and then to reduce the other assets pro rata to the carrying amount of each asset.

SHAREHOLDERS' EQUITY

All shares issued are bearer shares and are presented in equity.

Treasury shares are recognised on the balance sheet at their acquisition cost and presented as a deduction from consolidated equity. In the case of subsequent disposals, gains or losses have no effect on profit or loss but are recognised as an addition to or reduction in share premium reserves.

FINANCIAL LIABILITIES

INTEREST-BEARING FINANCIAL LIABILITIES

Interest-bearing short- and long-term financial debts are included in this category and are recognised initially at fair value less attributable transaction costs. Subsequently, they are measured at amortised cost using the effective interest method and any difference between this amount and the maturity amount is recognised in the income statement over the period of the debt. Short-term financial debts are payable or renewable within one year.

PASSIFS FINANCIERS NE PORTANT PAS INTÉRÊTS

Cette catégorie comprend les fournisseurs et autres créanciers qui sont exigibles dans un délai d'un an maximum. Les fournisseurs et autres créanciers sont initialement constatés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

LES PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat lors de leur comptabilisation initiale. Ces passifs sont évalués à la juste valeur et les écarts de réévaluation sont enregistrés dans le résultat de la période. Les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie à moins qu'ils soient des instruments de couverture désignés et efficaces.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des passifs financiers qui sont traités sur un marché actif est déterminée par référence au cours vendeur à la date d'évaluation. Si un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est estimée par l'application d'une technique de valorisation appropriée. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, de la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles de valorisation des options.

PROVISIONS

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

NON-INTEREST-BEARING FINANCIAL LIABILITIES

This category comprises trade and other payables that are due within one year. Trade and other payables are recognised at inception at fair value and subsequently measured at amortised cost using the effective interest method.

FINANCIAL LIABILITIES AT FAIR VALUE THROUGH PROFIT OR LOSS

These are financial liabilities held for trading and financial liabilities designated at fair value through profit or loss upon initial recognition. These liabilities are measured at fair value and changes in fair value are recognised in profit or loss for the period. Derivative financial instruments are deemed held for trading, except for derivatives that are designated as effective hedging instruments.

FAIR VALUE

The fair value of financial liabilities traded on an active market is determined by reference to the selling price on the valuation date. If there is no observable active market, fair value is estimated using an appropriate valuation technique. Such techniques include the use of recent transactions, reference to the current fair value of another substantially identical instrument, discounted cash flow analysis and option pricing models.

PROVISIONS

A provision is recognised when the Group has a legal or constructive obligation as a result of past events and it is probable that an outflow of resources representing economic benefits will be required to settle the obligation, and the amount has been reliably estimated. Where the effect of the time value of money is material, the amount of the provision is the present value of expenditures expected to be required to settle the obligation, estimated using a pre-tax discount rate that reflects current market assessments of the time value of money and those risks specific to the liability.

DEFERRED INCOME

Deferred income comprises income received in advance relating to future financial years.

EMPLOYEE BENEFITS

The Group operates both defined benefit and defined contribution plans, depending on the countries in which they are established and in accordance with local regulations on retirement benefit plans.

Defined contribution plans are those in which employees and Group companies pay contributions to an entity authorised to manage retirement funds. Payments by Group companies are recognised in the income statement in the period in which they are due.

The present value of the Group's defined benefit obligations is measured each year by qualified independent actuaries using the projected unit credit method. The actuarial assumptions used to determine obligations vary according to the country in which the plan operates.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc.) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Le Groupe utilise la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat pour la partie excédant les 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (avant déduction des actifs du régime) ou de la juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice précédent. Cette part excédentaire est comptabilisée au compte de résultat en fonction de la durée d'activité résiduelle moyenne des membres du personnel du régime concerné. Les écarts actuariels non encore comptabilisés au compte de résultat sont pris en compte au bilan.

Les autres engagements de retraites, tels que les indemnités de départs, font également l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées et sont intégralement provisionnés.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction Générale ainsi qu'à des collaborateurs du Groupe, leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscriptions, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription par un expert indépendant et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscriptions octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant au modèle de valorisation binomial et en prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

A chaque date de clôture, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les actifs et passifs éventuels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe sont présentés en note aux états financiers.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en note aux comptes consolidés lorsqu'ils sont significatifs.

Actuarial gains and losses arise mainly from changes in long-term actuarial assumptions (discount rates, increased services costs, etc.) and the effects of differences between previous actuarial assumptions and what has actually occurred. The Group uses the corridor approach to recognise actuarial gains and losses. A portion of the actuarial gains and losses is recognised in the income statement, if the cumulative gains and losses not recognised at the previous reporting date exceed 10% of the greater of the present value of the defined benefit plan obligation at the balance sheet date (before deduction of plan assets) and the fair value of plan assets at the reporting date. This excess falling outside the corridor is recognised in the income statement over the expected average remaining working lives of the relevant employees. Actuarial gains and losses not yet recognised in the income statement are reported on the balance sheet.

Other retirement obligations, such as termination benefits, are also determined by actuarial valuation using the projected unit credit method and are fully provisioned.

SHARE-BASED PAYMENTS

Share options are granted to members of the Executive Board and Group employees entitling them to receive shares at the end of the vesting period. The granting of options and conditions for employee participation are defined by the Board of Directors. When options are exercised, new shares are created by using conditional capital (Note 19).

The fair value of options granted is recognised as a staff cost with a corresponding increase in equity. Fair value is determined at the allotment date and amortised over the vesting period. It is determined by an independent expert using the binomial option pricing model and takes account of the general vesting characteristics and conditions prevailing at that date.

At each balance sheet date, the Group revises its estimates of the number of share options that will be exercised in the near future. The impact of this revision is recognised in the income statement with a corresponding adjustment in equity.

CONTINGENT ASSETS AND LIABILITIES

Contingent assets and liabilities arising from past events whose existence will be confirmed only by the occurrence, or non-occurrence, of one or more uncertain future events not wholly within the Group's control, are disclosed in the notes to the financial statements.

EVENTS AFTER THE BALANCE SHEET DATE

Events after the balance sheet date are events that occur between the balance sheet date and the approval date of the financial statements.

The value of assets and liabilities at the balance sheet date is adjusted to reflect events after the balance sheet date that help confirm situations that existed at the reporting date. Material post-balance sheet events that are indicative of conditions that arose after the balance sheet date are disclosed in the notes to the financial statements.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié les normes et révisions de norme suivantes dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Celles-ci n'ont pas été appliquées par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2012.

IFRS 9	Instruments financiers
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
IFRS 13	Evaluation de la juste valeur
IAS 19 (révision)	Régimes à prestations définies

Les normes, révisions de normes décrits ci-dessus seront appliqués par le Groupe en 2013 à l'exception d'IFRS 9 applicable à partir du 1^{er} janvier 2015 et d'IFRS 11 applicable à partir du 1^{er} janvier 2014.

IFRS 9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'adoption de la norme IFRS 9 entraînera une modification de la présentation des instruments financiers sans impact significatif sur leur évaluation.

IFRS 12 - INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

Cette norme regroupe, renforce et remplace les exigences applicables aux informations devant être fournies sur les filiales, les accords conjoints, les sociétés associées et les entités structurées non consolidantes. Le Groupe modifiera en conséquence les informations présentées dans l'annexe.

IFRS 11 - PARTENARIATS

La norme IFRS 11 supprime l'option de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises qui devront être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'adoption de cette norme impactera les comptes consolidés de VIEL & Cie du fait que les coentreprises, actuellement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (cf. note 12) devront être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette modification affectera presque tous les postes des états financiers, entraînant une diminution du chiffre d'affaires consolidé ainsi que des charges, des actifs et des passifs. Le résultat net ainsi que les fonds propres ne seront toutefois pas significativement modifiés.

IAS 19 (RÉVISIONS) - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La norme IAS 19 révisée supprime la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels et exige leur enregistrement dans les autres éléments du résultat global. En outre, des informations supplémentaires sur les caractéristiques et les risques des régimes à prestations définies devront être fournies. L'adoption de cette norme entraînera la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global entraînant une baisse de € 10,0 millions des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2012 net des impôts différés y relatif (€ 8,4 millions au 31 décembre 2011) et une augmentation correspondante des engagements nets des régimes à prestations définies. Le coût de ces régimes diminuera principalement de € 1,7 million pour l'exercice 2012 suite à la constatation d'un produit complémentaire relatif à une réduction de régime. (cf. note 22)

L'adoption des autres normes et amendements n'aura pas d'autre d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors la première application.

NEW STANDARDS AND INTERPRETATIONS

The International Accounting Standards Board (IASB) published the following standards and revisions which take effect within the Group after the balance sheet date. These were not early adopted for the consolidated financial statements at 31 December 2012.

IFRS 9	Financial instruments
IFRS 10	Consolidated Financial Statements
IFRS 11	Joint Arrangements
IFRS 12	Disclosure of Interests in Other Entities
IFRS 13	Fair Value Measurement
IAS 19 (revision)	Defined Benefit Plans

The Group will apply these standards and revisions in 2013 except for IFRS 9, which will apply from 1 January 2015 and IFRS 11 applicable from 1 January 2014.

IFRS 9 - FINANCIAL INSTRUMENTS

The adoption of IFRS 9 will entail a change in the way financial instruments are presented, but will have no significant impact of their valuation.

IFRS 12 - DISCLOSURE OF INTERESTS IN OTHER ENTITIES

This standard combines, enhances and replaces the disclosure requirements for subsidiaries, joint arrangements, associates and unconsolidated structured entities. The Group will therefore modify the information presented in the notes.

IFRS 11 - JOINT ARRANGEMENTS

IFRS 11 eliminates the option of using proportionate consolidation for joint ventures and in future these will have to be consolidated using the equity method. Adoption of this standard will affect VIEL & Cie's consolidated accounts since the current proportionate consolidation method used for joint ventures (Note 12) will be replaced by the equity method. This change will affect almost all items in the financial statements, resulting in a reduction in consolidated revenue and expenses, assets and liabilities. However, net profit and equity will not significantly change.

IAS 19 (REVISION) - DEFINED BENEFIT PLANS

The revision to IAS 19 eliminates the corridor method used to account for actuarial gains and losses and requires them to be recognised in other comprehensive income. Moreover, additional information is required on the characteristics and risks of defined benefit plans. Adoption of this standard will result in the immediate recognition of actuarial gains and losses in other comprehensive income, which will result in a reduction in the Group's equity of €10.0m at 31 December 2012, net of related deferred taxes (€8.4m at 31 December 2011) and a corresponding increase in the net liabilities of defined benefit plans. The cost of these plans will be reduced by €1.7m for the 2012 financial year, mainly following the recognition of additional income in respect of a curtailment (Note 22).

The adoption of other standards and amendments will have no other significant impact on the consolidated financial statements on first application.

1. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'organisation interne et de gestion de VIEL & Cie, et son système d'information financière permettant l'élaboration des rapports à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration, sont fondés sur une approche métier en premier lieu, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe.

Les trois segments d'activité retenus par VIEL & Cie pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, et la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée.

Au niveau secondaire, les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : l'Europe, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et États-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 1 % des revenus du Groupe).

L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination -localisation géographique de ses clients- n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique.

Les actifs sectoriels ne sont pas inclus dans les rapports de gestion à l'attention de la Direction générale mais sont néanmoins présentés ci-dessous. Les produits, charges d'exploitation et actifs sectoriels sont alloués intégralement aux pôles sectoriels, à l'exception de quelques éléments de résultat ou d'actifs et de passifs afférents exclusivement au fonctionnement des sociétés « holdings » du Groupe et présentés distinctement à titre d'éléments non alloués.

INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

en milliers d'euros En 2012	Intermédiation professionnelle Interdealer broking	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of holding companies	Total Total	€000 In 2012
Chiffre d'affaires	844 215	29 926	-	-	874 141	-	874 141	Revenue
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-806 937	-25 714	-	5	-832 646	-	-832 646	Operating expenses ⁽¹⁾
Résultat d'exploitation sectoriel	37 278	4 212	-	5	41 495	-	41 495	Segment operating profit
Produits / Charges non alloués ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-5 566	-5 566	Unallocated income / expenses ⁽²⁾
Résultat d'exploitation	37 278	4 212	-	5	41 495	-5 566	35 929	Operating profit
Résultat des participations mises en équivalence	393	-	1 381	-	1 774	-	1 774	Profit/(loss) of equity accounted investments
Résultat financier	-1 791	276	-	-	-1 515	-2 223	-3 738	Financial result
Résultat avant impôt	35 880	4 488	1 381	5	41 754	-7 789	33 965	Profit before tax
Impôt sur les bénéfices	-15 650	-1 372	-	-	-17 022	-	-17 022	Income tax
Résultat net	20 230	3 116	1 381	5	24 732	-7 789	16 943	Net profit

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation.

(2) Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe.

1. SEGMENT REPORTING

VIEL & Cie's internal organisational and management structure, and its system of internal financial reporting to the Executive Board and Board of Directors, are predominantly based on business activities, broken down for each of the Group's core businesses.

The three business segments identified for management reporting that have similar overall risk and profitability profiles are interdealer broking centred around Compagnie Financière Tradition, online broking with Bourse Direct, and private banking through SwissLife Banque Privée.

On the secondary level, the Group's activities are grouped into geographical areas: Europe, the Americas and the Asia-Pacific region. The Group's activities in Africa and Latin America have been grouped under Europe and the United States respectively, since their operations are supervised by the management of these regions and their individual weight is not significant (less than 1% of Group revenues).

The adopted geographical approach is based on the location of the Group's offices and operational teams, rather than the geographical location of its customers. This is because the profitability of broking activities is heavily reliant on local market characteristics, particularly in terms of competitive pressure as well as remuneration and other operating expenses. However, the distribution of consolidated revenues by destination – namely the geographical location of customers – does not differ substantially from revenue distribution by geographical location.

Segment assets are not included in management reports to the Executive Board, but they are nevertheless presented below. Income, operating expenses, and segment assets and liabilities are allocated entirely to the business segments, except for a few profit or loss items, and assets and liabilities related exclusively to the Group's holding companies' operations which are presented separately as unallocated items.

DISCLOSURE BY BUSINESS SEGMENT

(1) Expenses net of other operating income.

(2) Net income/expenses related to the Group's holding companies.

en milliers d'euros En 2011	Intermédiation professionnelle Interdealer broking	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of holding companies	Total Total	€000 In 2011
Chiffre d'affaires	866 429	33 763	-	-	900 192	-	900 192	Revenue
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-825 189	-29 505	-	-445	-855 139	-	-855 139	Operating expenses ⁽¹⁾
Résultat d'exploitation sectoriel	41 240	4 258	-	-445	45 053	-	45 053	Segment operating profit
Produits/ Charges non alloués ⁽²⁾	-	-	-	-	-	2 394	2 394	Unallocated income/ expenses ⁽²⁾
Résultat d'exploitation	41 240	4 258	-	-445	45 053	2 394	47 447	Operating profit
Résultat des participations mises en équivalence	-45	-	1 347	-	1 302	-	1 302	Profit/(loss) of equity accounted investments
Résultat financier	-4 722	405	-	-	-4 317	-838	-5 155	Financial result
Résultat avant impôt	36 473	4 663	1 347	-445	42 038	1 556	43 594	Profit before tax
Impôt sur les bénéfices	-15 067	-1 262	-	-	-16 329	-201	-16 530	Income tax
Résultat net	21 406	3 401	1 347	-445	25 709	1 355	27 064	Net profit

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation.

(2) Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe.

(1) Expenses net of other operating income.

(2) Net income/expenses related to the Group's holding companies.

ACTIFS SECTORIELS

Les actifs sectoriels se répartissent de la sorte :

en milliers d'euros En 2012	Intermédiation professionnelle Interdealer broking	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of holding companies	Total Total	€000 In 2012
Actifs sectoriels	1 352 326	558 414	-	6 395	1 917 135	-	1 917 135	Segment assets
Participations dans sociétés associées	36 060	-	33 225	-	69 285	-	69 285	Investments in associates
Actifs non alloués ⁽³⁾	-	-	-	-	-	93 173	93 173	Unallocated assets ⁽³⁾
	1 388 386	558 414	33 225	6 395	1 986 420	93 173	2 079 593	

en milliers d'euros En 2011	Intermédiation professionnelle Interdealer broking	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of holding companies	Total Total	€000 In 2011
Actifs sectoriels	1 228 328	439 203	-	6 473	1 674 004	-	1 674 004	Segment assets
Participations dans sociétés associées	35 950	-	31 844	-	67 794	-	67 794	Investments in associates
Actifs non alloués ⁽³⁾	-	-	-	-	-	151 269	151 269	Unallocated assets ⁽³⁾
	1 264 278	439 203	31 844	6 473	1 741 798	151 269	1 893 067	

(3) Actifs afférents aux holdings du Groupe.

(3) Assets relating to the Group's holding companies.

INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

en milliers d'euros En 2012	Europe Europe	Amérique Americas	Asie-Pacifique Asia-Pacific	Total Total	€000 In 2012
Chiffre d'affaires	408 613	241 375	224 153	874 141	Revenue

en milliers d'euros En 2011	Europe Europe	Amérique Americas	Asie-Pacifique Asia-Pacific	Total Total	€000 In 2011
Chiffre d'affaires	435 612	245 492	219 088	900 192	Revenue

La zone Europe est principalement constituée des activités du Groupe à Londres. Aux Etats-Unis, les activités sont essentiellement développées à partir de New York et en Asie à partir de Tokyo.

The Europe region consists mostly of the Group's activities in London. In the US, we operate mainly out of New York, and in the Asia-Pacific region out of Tokyo.

INFORMATION CONCERNANT LES CLIENTS IMPORTANTS

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires pour les exercices 2011 et 2012.

MAJOR CUSTOMERS

No customer represented more than 10% of revenue in the 2011 and 2012 financial years.

2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Plus/Moins values sur cession de filiales et de sociétés associées	-	248	Gains/(losses) on disposal of subsidiaries and associates
Produits nets sur cession d'actifs immobilisés	36	-354	Net income from disposal of fixed assets
Autres produits d'exploitation	4 148	10 632	Other operating income
Total	4 184	10 526	TOTAL

En 2011, la rubrique « autres produits d'exploitation » inclut un montant de € 3,0 millions relatif à des écarts d'acquisition négatifs constatés lors de l'augmentation de la participation du Groupe dans la société Gaitame.com Co Ltd (cf. note 12). En outre, cette rubrique comprend aussi un montant de € 2,4 millions d'indemnités reçues suite à la résolution de litiges.

2. OTHER OPERATING INCOME

An analysis of this item is shown below:

“Other operating income” in 2011 included €3.0m in respect of negative goodwill recognised when the Group increased its interest in Gaitame.com Co Ltd (Note 12). This item also included an amount of €2.4m for compensation received following the settlement of lawsuits.

3. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Charges de télécommunication et d'information financière	65 802	62 068	Telecommunications and financial information
Charges de voyages et de représentation	40 453	41 418	Travel and representation
Honoraires professionnels	27 794	27 464	Professional fees
Charges de location immobilière	26 173	24 296	Rental expenses
Autres charges d'exploitation	44 474	41 328	Other operating expenses
TOTAL	204 696	196 574	TOTAL

En 2011, ce poste comprend une reprise de provision de € 6 068 000 liée à l'évolution favorable d'un litige (cf. note 21).

3. OTHER OPERATING EXPENSES

An analysis of this item is shown below:

In 2011, this item included the write-back of a provision of €6,068,000 in connection with favourable developments in a lawsuit (Note 21).

4. RÉSULTAT FINANCIER NET

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Produits d'intérêts	3 785	4 691	Interest income
Produits des titres de participation	899	1 111	Income from equity investments
Plus-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	1 090	109	Gains on financial assets at fair value
Gains de change	1 654	2 736	Exchange gains
Autres produits financiers	149	113	Other financial income
Produits financiers	7 577	8 760	Financial income
Charges d'intérêts	-6 819	-7 256	Interest expense
Moins-values sur actifs financiers	-139	-680	Losses on financial assets
Dotations nettes aux provisions sur titres	-425	-	Net provisions for securities
Pertes de change	-2 828	-4 536	Exchange losses
Charges financières sur contrats location financement	-16	-113	Financial expense on assets under finance leases
Variation nette de la juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée des capitaux propres	-297	-	Net change in fair value of available-for-sale assets transferred from equity
Variation nette de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie transférée des capitaux propres	-791	-984	Net change in fair value of cash flow hedges transferred from equity
Autres charges financières	-	-346	Other financial expense
Charges financières	-11 315	-13 915	Financial expense
Résultat financier net	-3 738	-5 155	Net financial result

4. NET FINANCIAL RESULT

An analysis of this item is shown below:

5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Charge d'impôts courants	18 239	15 467	Current tax expense
Charges / (Produits) d'impôts différés	-1 217	1 063	Deferred tax expense/(income)
Impôts sur le bénéfice	17 022	16 530	Income tax

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de VIEL & Cie peut s'analyser comme suit :

	2012		2011		
	%	En milliers d'euros €000	%	En milliers d'euros €000	
Résultats avant impôts		33 965		43 594	Profit before tax
Ajustement de la quote-part des sociétés associées		-1 774		-1 302	Adjustment for the share of profits/(losses) of associates
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées		32 191		42 292	Profit before tax and share of profits of associates
Taux d'imposition normatif	23,08 %	7 430	31,23 %	13 208	Standard tax rate
Effet fiscal des éléments suivants :					Tax effect of the following items:
Consommation de reports déficitaires non valorisés	-0,80 %	-259	-3,62 %	-1 529	Use of unadjusted tax loss carry-forwards
Déficits de l'exercice non valorisés	15,76 %	5 072	8,91 %	3 770	Unadjusted tax loss for the year
Charge d'impôt des minoritaires pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-4,39 %	-1 412	-4,20 %	-1 776	Tax expense for fully consolidated fiscally transparent companies charged to minority interests
Effet fiscal des produits non imposables	-1,42 %	-456	-10,51 %	-4 444	Tax effect of non-taxable income
Effet fiscal des charges non déductibles	20,07 %	6 461	16,66 %	7 045	Tax effect of expenses not deductible for tax purposes
Pertes fiscales non comptabilisées précédemment	-2,69 %	-865	-5,56 %	-2 352	Tax loss not previously recognised
Variation du taux d'impôt	0,97 %	312	1,88 %	793	Change in tax rate
Impôts concernant les exercices antérieurs	0,08 %	27	3,15 %	1 332	Tax relating to previous years
Divers	2,21 %	712	1,14 %	483	Other
Taux d'imposition effectif du Groupe	52,9 %	17 022	39,1 %	16 530	Group's effective tax rate

La rubrique « Charges non déductibles » comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif de VIEL & Cie est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses filiales sont présentes.

Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôt du Groupe, ainsi que des changements de taux d'imposition des filiales opérationnelles.

L'impôt différé au compte de résultat se compose des différences temporaires suivantes :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Immobilisations corporelles	175	2 085	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	2 351	-2 475	Intangible assets
Provisions et charges à payer	-887	3 540	Provisions and accruals
Reports fiscaux déficitaires	-2 946	-1 653	Tax loss carry-forwards
Autres	90	-434	Other
Total charges / (produits) d'impôts différés	-1 217	1 063	Total deferred tax expense/(income)

5. INCOME TAX

An analysis of tax expense for the year is shown below:

An analysis of the difference between the effective tax rate and the standard tax rate is shown below:

“Expenses not deductible for tax purposes” mainly comprises business expenses not allowable as deductions in certain countries.

The average consolidated standard tax rate is measured as the weighted average of the rates in effect in the various tax jurisdictions in which the Group has subsidiaries.

This varies from year to year in line with the relative weight of each entity in the Group's pre-tax results and changes in tax rates of operating subsidiaries.

Deferred tax in the income statement is made up of the following timing differences:

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global, comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Couverture de flux de trésorerie	33	-89	Cash flow hedges
Actifs financiers disponibles à la vente	-91	-52	Available-for-sale financial assets
Total charges / (produits) d'impôts différés	-58	-141	Total deferred tax expense/(income)

Deferred tax was recognised on other items of global income, as follows:

Les impôts différés par catégorie au bilan se composent des éléments suivants :

Deferred tax by balance sheet category is as follows:

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Immobilisations corporelles	2 294	2 596	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	1 919	4 303	Intangible assets
Provisions et charges à payer	13 948	14 008	Provisions and accruals
Reports fiscaux déficitaires	6 896	3 602	Tax loss carry-forwards
Autres	4 095	2 549	Other
Impôt différé actif	29 152	27 058	Deferred tax assets
Immobilisations corporelles	138	235	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	1 710	1 481	Intangible assets
Autres	1 329	15	Other
Impôt différé passif	3 177	1 731	Deferred tax liabilities
Total impôt différé net	25 975	25 327	Total net deferred tax
Présenté au bilan comme suit :			Stated on the balance sheet as follows:
Impôt différé actif	26 335	25 773	Deferred tax assets
Impôt différé passif	360	446	Deferred tax liabilities
Total impôt différé net	25 975	25 327	Total net deferred tax

Au 31 décembre 2012, les impôts différés actifs non enregistrés s'élevaient à € 17 138 000 (2011 : € 13 820 000) et sont relatifs à des reports fiscaux déficitaires qui n'ont pas été activés en raison de l'historique de pertes récentes des sociétés concernées.

Unrecognised deferred tax assets amounted to €17,138,000 at 31 December (2011: €13,820,000) in respect of tax loss carry-forwards which were not utilised because of the recent history of losses at the companies concerned.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit :

The tax losses for which no deferred tax assets were recognised expire as follows:

en milliers d'euros	2012	2011	€000
A moins d'un an		-	Less than 1 year
Entre un et cinq ans	3 465	5 458	1 to 5 years
Supérieur à cinq ans	11 565	8 405	Over 5 years
Durée illimitée	34 369	32 634	Available indefinitely
Total	49 399	46 497	Total

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de € 2 519 000 (2011 : € 2 191 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

Tax losses available indefinitely include an amount of €2,519,000 (2011: €2,191,000) which can only be used against capital gains.

6. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

6. EARNINGS PER SHARE

Basic earnings per share are calculated by dividing the Group share of net profit by the weighted average number of shares outstanding during the year, less the average number of treasury shares held by the Group.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net - part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.

Diluted earnings per share are calculated by dividing the Group share of net profit, adjusted for items related to the exercise of dilutive instruments, by the weighted average number of shares outstanding during the year, including the weighted average number of shares which would be created in connection with the exercise of dilutive instruments, less treasury shares.

Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action de VIEL & Cie sont détaillés ci-après :

The elements used to calculate earnings per share are shown below:

Résultat de base	2012	2011	Basic earnings
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	6 909	16 183	Net profit - Group share (€000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	76 783 863	73 490 525	Weighted average number of shares outstanding
Nombre moyen d'actions autodétenues	7 096 996	7 096 996	Average number of treasury shares
Résultat de base par action (en euro)	0,10	0,24	Basic earnings per share (euros)

Résultat dilué	2012	2011	Diluted earnings
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	6 909	16 183	Net profit - Group share (€000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	76 783 863	73 490 525	Weighted average number of shares outstanding
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions	590 300	1 090 300	Adjustment for dilutive effect of share options
Nombre moyen d'actions autodétenues	7 096 996	7 096 996	Average number of treasury shares
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	70 277 167	67 483 829	Weighted average number of shares included for diluted earnings per share.
Résultat dilué par action (en euro)	0,10	0,24	Diluted earnings per share (euros)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET STOCK D'IMMEUBLES

7. PROPERTY AND EQUIPMENT AND INVESTMENT PROPERTY

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PROPERTY AND EQUIPMENT

en milliers d'euros Au 31 décembre 2012	Terrains et construction Land and buildings	Agencements et installations Fixtures and fittings	Informatique et téléphonie IT and telephone equipment	Autres immos corporelles Other property and equipment	Total Total	€000 At 31 December 2012
Valeur brute au 1^{er} janvier 2012	-	38 737	58 167	2 684	99 588	Gross value at 1 January 2012
Variation de taux d'intérêts	-	93	142	15	250	Interest rate movements
Acquisitions de l'exercice	-	681	5 696	295	6 672	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-515	-3 779	-141	-4 435	Disposals - write-offs
Reclassement	-	-6	-392	-	-398	Reclassifications
Ecarts de conversion	-	-23	-1 294	-66	-1 383	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2012	-	38 967	58 540	2 787	100 294	Gross value at 31 December 2012
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2012	-	-22 914	-49 451	-1 303	-73 668	Accumulated depreciation and impairment losses at 1 January
Variation de taux d'intérêts	-	-59	-135	-2	-196	Interest rate movements
Amortissements de l'exercice	-	-3 921	-4 883	-208	-9 012	Amortisation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-1	-11	-	-12	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	499	3 748	154	4 401	Disposals - write-offs
Reclassement	-	5	577	-	582	Reclassifications
Ecarts de conversion	-	84	1 242	59	1 385	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2012	-	-26 307	-48 913	-1 300	-76 520	Accumulated depreciation and impairment losses at 31 December 2012
Valeur nette au 31 décembre 2012	-	12 660	9 627	1 491	23 774	Net value at 31 December 2012
<i>Dont actifs sous contrat de location-financement</i>	-	-	449	39	488	<i>Of which assets under finance leases</i>

en milliers d'euros Au 31 décembre 2011	Terrains et construction Land and buildings	Agencements et installations Fixtures and fittings	Informatique et téléphonie IT and telephone equipment	Autres immos corporelles Other property and equipment	Total Total	€000 At 31 December 2011
Valeur brute au 1^{er} janvier 2011	6	38 495	57 758	2 541	98 800	Gross value at 1 January 2011
Variation de taux d'intérêts	-	296	1 785	40	2 121	Interest rate movements
Acquisitions de l'exercice	-	1 156	3 583	120	4 859	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-2 232	-7 375	-108	-9 715	Disposals - write-offs
Reclassement	-6	-	793	6	793	Reclassifications
Ecarts de conversion	-	1 022	1 623	85	2 730	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2011	-	38 737	58 167	2 684	99 588	Gross value at 31 December 2011
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2011	-6	-20 214	-47 513	-1 196	-68 929	Accumulated depreciation and impairment losses at 1 January
Variation de taux d'intérêts	-	-104	-1 627	-32	-1 763	Interest rate movements
Amortissements de l'exercice	-	-3 818	-5 621	-125	-9 564	Amortisation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-150	-483	-	-633	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	1 960	7 174	103	9 237	Disposals - write-offs
Reclassement	6	-	-	-6	-	Reclassifications
Ecarts de conversion	-	-588	-1 381	-47	-2 016	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2011	-	-22 914	-49 451	-1 303	-73 668	Accumulated depreciation and impairment losses at 31 December 2011
Valeur nette au 31 décembre 2011	-	15 823	8 716	1 385	25 920	Net value at 31 December 2011
<i>Dont actifs sous contrat de location-financement</i>	-	-	778	85	863	<i>Of which assets under finance leases</i>

Le montant des amortissements des immobilisations corporelles d'un montant de € 9 012 000 est enregistré dans le poste d'amortissements au compte de résultat en 2012 (€ 9 675 000 d'amortissement en 2011). En 2011, les pertes de valeurs de € 633 000 constatées au compte de résultat sont essentiellement liées à des mesures de restructurations prises par une société du Groupe basée au Japon. Ces pertes concernent des immobilisations corporelles dont la valeur comptable était supérieure à la valeur recouvrable estimée par la direction.

Au cours de l'exercice, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de € 46 000, contre € 275 000 en 2011, par le biais de contrats de location – financement sans impact sur les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie consolidés.

STOCK D'IMMEUBLES

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers pour un investissement total de € 6 289 000.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la norme IAS 40, et ont connu les variations suivantes au cours de l'exercice 2012 :

En milliers d'euros		€000
Au 31 décembre 2011	6 453	At 31 December 2011
Acquisition	180	Acquisition
Amortissement	-281	Depreciation
Ecarts de conversion	-122	Currency translation
Au 31 décembre 2012	6 230	At 31 December 2012

A depreciation charge of €9,012,000 on property and equipment (2011: €9,675,000) is reported under "Depreciation and amortisation" in the income statement. In 2011, impairment losses of €633,000 recognised in the income statement mainly concerned restructuring measures implemented at one of the Group's Japanese companies. These losses relate to property and equipment for which the carrying amount exceeded the recoverable amount estimated by management.

The Group acquired property and equipment under finance leases amounting to €46,000 (2011: €275,000), which had no impact on investment activities in the consolidated cash flow statement.

INVESTMENT PROPERTY

One of the Group's subsidiaries holds a portfolio of properties for a total investment of €6,289,000.

These assets are recorded at historical cost in accordance with IAS 40; movements in this item during the year were as follows:

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

8. INTANGIBLE ASSETS

en milliers d'euros Au 31 décembre 2012	Fonds de commerce Business assets	Logiciels Software	Ecart d'acquisition Goodwill	Relation clientèle Customer relationships	Autres immos incorporelles Other intangible assets	Total Total	€000 At 31 December 2012
Valeur brute au 1^{er} janvier 2012	11 838	56 370	95 375	50 493	5 435	219 511	Gross value at 1 January 2012
Variation de taux d'intérêts	-	99	323	-	-	422	Interest rate movements
Acquisitions de l'exercice	-	8 226	-	-	407	8 633	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-2 938	-	-	-164	-3 102	Disposals - write-offs
Reclassement	-	64	-	-	-251	-187	Reclassifications
Ecart de conversion	-13	-2 113	-2 309	-538	-121	-5 094	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2012	11 825	59 708	93 389	49 955	5 306	220 183	Gross value at 31 December 2012
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2012	-156	-36 897	-800	-45 247	-2 830	-85 930	Accumulated amortisation and impairment losses at 1 January
Variation de taux d'intérêts	-	-88	-	-	-	-88	Interest rate movements
Amortissements de l'exercice	-	-6 216	-	-2 728	-8	-8 952	Amortisation for the year
Perte de valeur de l'exercice	2 071	-998	-	-	-50	1 023	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	2 938	-	-	-	2 938	Disposals - write-offs
Reclassement	-	-	-	-	-	-	Reclassifications
Ecart de conversion	4	1 904	-6	776	175	2 853	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2012	1 919	-39 357	-806	-47 199	-2 713	-88 156	Accumulated amortisation and impairment losses at 31 December 2012
Valeur nette au 31 décembre 2012	13 744	20 351	92 583	2 756	2 594	132 027	Net value at 31 December 2012

en milliers d'euros Au 31 décembre 2011	Fonds de commerce Business assets	Logiciels Software	Ecart d'acquisition Goodwill	Relation clientèle Customer relationships	Autres immos incorporelles Other intangible assets	Total Total	€000 At 31 December 2011
Valeur brute au 1^{er} janvier 2011	11 817	45 105	92 753	42 187	4 561	196 423	Gross value at 1 January 2011
Variation de taux d'intérêts	-	1 637	670	-	-	2 307	Interest rate movements
Acquisitions de l'exercice	-	8 745	-	6 661	728	16 134	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-581	-	-	-	-581	Disposals - write-offs
Reclassement	-	-866	-	-	-	-866	Reclassifications
Ecart de conversion	21	2 330	1 952	1 645	146	6 094	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2011	11 838	56 370	95 375	50 493	5 435	219 511	Gross value at 31 December 2011
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2011	-151	-26 268	-778	-38 141	-2 671	-68 009	Accumulated amortisation and impairment losses at 1 January
Variation de taux d'intérêts	-	-1 304	-	-	-	-1 304	Interest rate movements
Amortissements de l'exercice	-	-5 825	-	-5 501	-9	-11 335	Amortisation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-2 444	-	-	-22	-2 466	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	577	-	-	-	577	Disposals - write-offs
Reclassement	-	-	-	-	-	-	Reclassifications
Ecart de conversion	-5	-1 633	-22	-1 605	-128	-3 393	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2011	-156	-36 897	-800	-45 247	-2 830	-85 930	Accumulated amortisation and impairment losses at 31 December 2011
Valeur nette au 31 décembre 2011	11 682	19 473	94 575	5 246	2 605	133 581	Net value at 31 December 2011

En 2011, le Groupe a acquis une équipe spécialisée dans le marché monétaire. Dans le cadre de cette opération, un montant de € 6 661 000 a été constaté au titre de relations clientèle développées par cette équipe. Cet actif incorporel est amorti sur une durée de 3 ans.

A la date de clôture, les relations clientèle ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée résiduelle d'utilisation. Au 31 décembre 2012, la valeur recouvrable estimée est supérieure à la valeur comptable.

The Group acquired a specialised money market team in 2011. In connection with this operation, an amount of €6,661,000 was recognised for customer relationships developed by this team; this amount is being amortised over 3 years.

Customer relationships were tested for impairment at the balance sheet date using a discounted cash flow method based on estimates of future cash flows over the remaining useful life. The estimated recoverable amount was higher than the carrying amount at 31 December 2012.

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles d'un montant de € 8 952 000 (2011 : € 11 335 000) est enregistré dans le poste des dotations aux amortissements au compte de résultat. Par ailleurs, suite à des mesures de restructurations prises en 2012 et 2011 par une société du Groupe basée au Japon, des pertes de valeur d'un montant de € 998 000 (2011 : € 2 452 000) ont été constatées au compte de résultat. Ces pertes concernent des logiciels dont la valeur comptable était supérieure à la valeur recouvrable estimée par la direction.

Les écarts d'acquisition se présentent comme suit au 31 décembre 2012 :

en milliers d'euros	31.12.2012			31.12.2011	€000
	Valeur brute Gross value	Dépréciation Amortisation	Valeur nette Net value	Valeur nette Net value	
Bourse Direct	31 489	-	31 489	31 489	Bourse Direct
Compagnie Financière Tradition	25 968	-	25 968	25 968	Compagnie Financière Tradition
Gaitame	17 622	-	17 622	19 980	Gaitame
TFS	12 473	-	12 473	12 386	TFS
E-VIEL	3 833	-	3 833	3 833	E-VIEL
Autres	2 003	-806	1 197	919	Other
Total inclus dans les immobilisations incorporelles	93 388	-806	92 582	94 575	Total included in intangible assets
Total inclus dans les participation dans les sociétés associées (cf. note 9)	1 784	-	1 784	1 763	Total included in investments in associates (Note 9)
Total des écarts d'acquisition	95 172	-806	94 366	96 338	Total goodwill

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont définies par l'ensemble des activités des entités ayant généré ces écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition constatés au bilan de VIEL & Cie ont fait l'objet de tests d'appréciation. La valeur recouvrable est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces écarts d'acquisition. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur de l'activité sous-jacente par rapport aux écarts d'acquisition constatés. Des taux d'actualisation de 5,4 % à 8,3 % (2011 : 5,4 % à 9,0 %) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations afin de refléter le risque présent sur chacun des marchés. Ces taux incluent également une prime de risque complémentaire en raison de la sensibilité de cette hypothèse dans l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Par ailleurs, des taux de croissance de 0,0 % à 2,0 % (2011 : 0,0 % à 3,0 %) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

en %	Taux d'actualisation Discount rate		Taux de croissance Growth rate		%
	2012	2011	2012	2011	
Pôle Intermédiation professionnelle					Interdealer broking
Gaitame.com Co., Ltd	6,50 %	5,70 %	1,50 %	1,50 %	Gaitame.com Co., Ltd
TFS	5,40 %	5,40 %	1,00 %	1,00 %	TFS
CFT et autres	5,4 % - 8,3 %	5,4 % - 8,4 %	0,0 % - 2,0 %	0,0 % - 2,0 %	CFT and others
Pôle Bourse en ligne					Online trading
Bourse Direct	7,70 %	9,00 %	2,00 %	3,00 %	Bourse Direct
E-VIEL	7,70 %	9,00 %	2,00 %	3,00 %	E-VIEL

Amortisation of €8,952,000 (2011: €11,335,000) on intangible assets is reported under "Amortisation and depreciation" in the income statement. Impairment losses of €998,000 in 2012 (2011: €2,452,000) were recognised in the income statement following restructuring measures implemented at one of the Group's Japanese companies in 2012 and 2011. These losses mainly involve software for which the carrying amount exceeded the recoverable amount estimated by management.

An analysis of goodwill at 31 December 2012 is shown below:

IMPAIRMENT TESTS

Cash-generating units (CGU) are defined by the aggregate activities of entities that have generated this goodwill. Goodwill recognised on the balance sheet was tested for impairment. The recoverable value of activities relating to each item of goodwill was estimated using a discounted cash flow method. The normalised cash flow is discounted to determine the value of the underlying activity compared to the recognised goodwill, based on a 5-year business plan. The discount rates for measuring these valuations vary between 5.4% and 8.3% (2011: 5.4% and 9.0%), to reflect the risk in each of the markets. These rates also included an additional risk premium because of the sensitivity of this assumption when discounting future cash flows.

Growth rates of 0.0% to 2.0% (2011: 0.0% to 3.0%) were used to estimate cash flow projections beyond the period covered by operating forecasts. These rates were based on past experience in line with the market in which these companies operate.

The different assumptions used for discounting future cash flows of CGUs are as follows:

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les écarts d'acquisition en 2012 et 2011.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de ces deux hypothèses clés est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

9. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées détenue par VIEL & Cie ou ses filiales opérationnelles, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon la méthode de mise en équivalence est présenté en note 32.

La variation des participations dans les sociétés associées se présente comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Au 1^{er} janvier	67 794	67 563	At 1 January
Résultat net de l'exercice	1 774	1 302	Net profit for the year
Impact de l'impôt des sociétés fiscalement transparentes	-559	1 063	Impact of taxation of fiscally transparent companies
Dividendes distribués	-591	-1 754	Dividends paid
Acquisition et augmentation de capital	-	1 000	Acquisition and capital increase
Autres éléments du résultat global	809	-2 050	Other comprehensive income
Autres variations de capitaux propres	6	-29	Other changes in equity
Variations de périmètre	-	258	Changes in basis of consolidation
Ecart de conversion	51	441	Currency translation
Au 31 décembre	69 284	67 794	At 31 December

Les informations financières résumées des sociétés associées se présentent comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Chiffre d'affaires	113 956	136 532	Revenue
Résultat net de l'exercice	1 396	3 939	Net profit for the year
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés associées	1 774	1 302	Group share of net profit of associates
en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Actif	1 431 263	1 138 305	Assets
Passif	1 238 425	946 933	Liabilities
Actif net	192 838	191 372	Net assets
Quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés associées	69 284	67 794	Group share of net assets of associates

Les participations dans les sociétés associées incluent un écart d'acquisition de € 1 772 000 au 31 décembre 2012, contre € 1 763 000 au 31 décembre 2011 (cf. note 8).

10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Prêts aux employés	3 714	3 532	Employee loans
Créances sur les parties liées (Cf. note 27)	652	624	Related party receivables (Note 27)
Autres actifs financiers	1 798	1 789	Other financial assets
TOTAL	6 164	5 945	TOTAL

No goodwill impairment was recognised in 2012 and 2011 since the valuations obtained using this method were greater than the carrying amounts.

The sensitivity of the value in use obtained by this method with regard to changes in these two key assumptions is low. A 100 basis point increase in the discount rate would not result in a reduction in value in use that would require recognition of amortisation; the same applies to a 100 bp reduction in the long-term growth rate.

9. INVESTMENTS IN ASSOCIATES

This item comprises the share of equity accounted associates held by VIEL & Cie or its operating subsidiaries. Details of equity accounted companies are disclosed in Note 32.

Changes in investments in associates are shown below:

Summary financial information on associates is shown below:

Interests in associates included goodwill of €1,772,000 at 31 December 2012 (2011: €1,763,000) (Note 8).

10. OTHER FINANCIAL ASSETS

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 3,18 % et ont une échéance moyenne de 16 mois.

Cette rubrique inclut notamment les créances de VIEL & Cie et de ses filiales sur les anciens actionnaires ultimes de Compagnie Financière Tradition, Comipar, Paris et Banque Pallas Stern, Paris (cf. note 27).

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 30.

Loans to employees earn interest at 3.18% and have an average maturity of 16 months.

This item consists mainly of receivables held by VIEL & Cie and its subsidiaries in the former ultimate majority shareholders of Compagnie Financière Tradition, Comipar, Paris, and Banque Pallas Stern, Paris (Note 27).

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on other financial assets is disclosed in Note 30.

11. TRÉSORERIE NON DISPONIBLE

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	41 295	27 955	Call deposits and securities given as collateral in connection with broking activities
TOTAL	41 295	27 955	TOTAL

Outre ces dépôts de liquidités bloqués auprès de sociétés de compensation, tels qu'Euroclear ou le FICC (Fixed Income Clearing Corporation), certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe.

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, un montant de € 17 572 000 est relatif à l'activité avec une clientèle de particuliers au Japon (€ 10 448 000 au 31 décembre 2011).

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 30.

11. UNAVAILABLE CASH

In addition to these call deposits held as collateral with clearing houses such as Euroclear and the Fixed Income Clearing Corporation (FICC), certain subsidiaries are subject to minimum equity restrictions set by their regulatory authorities, which limit the availability or free use of their cash holdings within the Group.

An amount of €17,572,000 relates to our retail activities in Japan at 31 December 2012 (2011: €10,448,000).

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on unavailable cash is disclosed in Note 30.

12. QUOTE-PART DANS LES COENTREPRISES

Le détail des sociétés contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle est présenté en note 32. Par ailleurs, des coentreprises ont été constituées à Tokyo, Singapour et Sydney entre Tradition, ICAP et Volbroker dans le cadre desquelles TFS Currencies Pte Ltd, Tradition Financial Services Japan Ltd et TFS Australia Pty Ltd enregistrent 25 % des actifs, passifs, revenus et charges liés aux activités d'intermédiation sur options de change. De plus, Tradition Financial Services Ltd enregistre 27,5 % des revenus et charges de la joint-venture créée à Copenhague par ces mêmes partenaires. A Francfort, la part revenant à ICAP et Volbroker dans les résultats sur options de change de sa filiale allemande, Tradition Financial Services GmbH, soit 72,5 %, est présentée dans la rubrique « Intérêts minoritaires ».

GAITAME.COM CO LTD

En 2011, Compagnie Financière Tradition a augmenté à plusieurs reprises, lors de transactions distinctes, sa participation dans cette société pour un montant total de € 6 240 000, générant un écart d'acquisition de € 650 000 (cf. note 8). Toutefois, certaines transactions, ayant été réalisées à des conditions favorables, ont entraîné la constatation d'un produit de € 3 000 000 relatif à des écarts d'acquisition négatifs (cf. note 2).

A fin décembre 2012, Compagnie Financière Tradition détient 49,81 % du capital-actions de cette société.

12. SHARE IN JOINT VENTURES

Details of jointly controlled entities consolidated under the proportionate consolidation method are set out in Note 32. Tradition, ICAP and Volbroker set up joint ventures in Tokyo, Singapore and Sydney, in which TFS Currencies Pte Ltd, Tradition Financial Services Japan Ltd and TFS Australia Pty Ltd book 25% of the assets, liabilities, revenues and expenses related to broking activities in currency options. Moreover, Tradition Financial Services Ltd books 27.5% of the income and expenses of the joint venture in Copenhagen created by these same partners. In Frankfurt, the 72.5% share of ICAP and Volbroker in the results of the currency options business of TFS' German subsidiary, Tradition Financial Services GmbH, is reported under "Minority interests".

GAITAME.COM CO LTD

In 2011, Compagnie Financière Tradition increased its interest in this company in several separate transactions totalling €6,240,000, which gave rise to goodwill of €650,000 (Note 8). However, some transactions, achieved on favourable terms, gave rise to recognition of income of €3,000,000 in respect of negative goodwill (Note 2).

At the end of December 2012, the Group held 49.81% of the share capital of this company.

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges des co-entreprises se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Quote-part dans le bilan des coentreprises			Share of joint ventures in the balance sheet
Actifs courants	569 438	606 438	Current assets
Actifs non courants	40 462	39 275	Non-current assets
ACTIF	609 900	645 713	ASSETS
Passifs courants	509 464	530 245	Current liabilities
Passifs non courants	550	708	Non-current liabilities
PASSIF	510 014	530 953	LIABILITIES
Quote-part dans les résultats des coentreprises	2012	2011	Share of profits/losses of joint ventures
Produits	51 168	60 135	Income
Charges	-45 685	-52 370	Expenses
Résultat net de l'exercice	5 483	7 765	Net profit for the year
Résultat part du Groupe	2 275	4 646	Group share of net profit
Part des minoritaires	3 208	3 119	Share attributable to minority interests

The share in the assets, liabilities, income and expenses of joint ventures is shown below:

13. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Créances liées aux activités teneurs de comptes	977 407	889 562	Receivables related to account holder activities
Créances liées aux activités en principal	235 058	41 504	Receivables related to matched principal activities
Clients et comptes rattachés	107 701	107 371	Trade receivables
Créances sur les employés	43 752	49 850	Employee receivables
Créances sur les parties liées (cf. note 27)	6 587	4 520	Related party receivables (Note 27)
Autres créances à court terme	20 121	26 547	Other short-term receivables
TOTAL	1 390 626	1 119 354	TOTAL

Le poste des « Créances sur les employés » comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la durée du contrat de quelques employés. Dans ce cadre contractuel, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 30.

13. TRADE AND OTHER RECEIVABLES

An analysis of this item is shown below:

"Employee receivables" include bonuses paid in advance and subject to the employee remaining with the Group throughout the duration of the contract. Expense relating to these bonuses is recognised in the income statement on a straight-line basis over the life of the contract.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on other trade and other receivables is disclosed in Note 30.

14. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Obligations	1 896	2 279	Bonds
Actions	875	3 434	Shares
Fonds d'investissement	-	-	Investment funds
TOTAL	2 771	5 713	TOTAL

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur est décrite en note 30.

14. FINANCIAL ASSETS AT FAIR VALUE

An analysis of financial assets held for trading is shown below:

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on financial assets at fair value is disclosed in Note 30.

15. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Non courant			Non-current
Actions	12 715	16 210	Shares
Dépôts bancaires à long terme	1 860	1 786	Long-term bank deposits
Total	14 575	17 996	Total

15. AVAILABLE-FOR-SALE FINANCIAL ASSETS

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Courant			Current
Actions	2 385	-	Shares
Dépôts bancaires à court terme	7 048	7 315	Short-term bank deposits
Total	9 433	7 315	Total

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur est décrite en note 30.

This item consists of short-term bank deposits with maturities of more than three months from the acquisition date.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on financial assets at fair value is disclosed in Note 30.

16. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Caisse et dépôts bancaires à vue	307 206	363 500	Cash and call deposits with banks
Dépôts bancaires à court terme	17 619	18 548	Short-term bank deposits
Placements monétaires à court terme	12 891	44 724	Short-term money market investments
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	337 716	426 772	Cash and cash equivalents on the balance sheet
Trésorerie non disponible	41 295	27 955	Unavailable cash
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	379 011	454 727	Cash and cash equivalents - assets
Découverts bancaires (cf. note 20)	-4 287	-4 224	Bank overdrafts (Note 20)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	374 724	450 503	Cash and cash equivalents in cash flow statement

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et un mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.

Les placements monétaires à court terme incluent un montant de € 3 544 000 donné en garantie dans le cadre d'une notification fiscale, dans l'attente de la résolution définitive de la procédure (€ 3 544 000 au 31 décembre 2011).

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 30.

Cash and deposits held on call with banks earn variable interest based on daily bank rates. Short-term bank deposits have maturities of between one day and one month depending on the Group's liquidity requirements, and earn interest at the bank rate prevailing during the respective periods.

Short-term money market investments include an amount of €3,544,000 given as security in connection with a tax notice, while awaiting settlement of the procedure (€3,544,000 at 31 December 2011).

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on cash and cash equivalents is disclosed in Note 30.

17. CAPITAL ET ACTIONS PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2012 le capital social de VIEL & Cie est composé de 77 116 740 actions d'une valeur nominale de € 0,2 soit un capital de € 15 423 348.

Au cours de l'exercice 2012, 500 000 actions VIEL & Cie ont été créées (cf. note 19).

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Au 31 décembre 2012, le capital de VIEL & Cie est réparti de la façon suivante :

- » VIEL et Compagnie Finance : 52,88 %
- » Institutionnels : 11,56 %
- » Public : 26,36 %
- » Actions propres : 9,20 %

Au 31 décembre 2012, les seuls actionnaires détenant plus de 5 % des droits de vote de VIEL & Cie sont VIEL et Compagnie Finance, Paris, avec 75,85 % des droits de vote et MNC, Paris avec 8,46 % des droits de vote. VIEL et Compagnie Finance bénéficie de droits de vote doubles.

17. CAPITAL AND TREASURY SHARES

COMPOSITION OF CAPITAL

Share capital at 31 December 2012 was €15,423,348, consisting of 77,116,740 shares with a nominal value of €0.2.

500,000 new VIEL & Cie shares were created during the 2012 financial year (Note 19).

MAJOR SHAREHOLDERS

The distribution of capital at 31 December 2012 was as follows:

- » VIEL et Compagnie Finance : 52.88%
- » Institutional shareholders: 11.56%
- » Public: 26.36%
- » Treasury shares: 9.20%

At year-end, the only shareholders holding over 5% of the voting rights in VIEL & Cie were VIEL et Compagnie Finance, Paris, with 75.85%, and MNC, Paris, with 8.46%.

VIEL et Compagnie Finance has double voting rights.

CAPITAL AUTORISÉ

Autorisations financières

En application des dispositions de l'article L.225-100, al.7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2012 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE EGM	Echéance Expiry dates	Montant autorisé Authorised amount	Utilisation en 2012 Used in 2012	Autorisations résiduelles Remaining authorisations	Type of powers
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	17-juin-11 17 June 11	AGO 2013 AGM 2013	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000	Capital increase (general delegation with pre-emption rights maintained)
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	01-juin-12 1 June 12	août-14 August 14	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000	Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emption rights)
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	01-juin-12 1 June 12	août-14 August 14	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000	Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights – Sec. L. 411-2.II CMF)
Augmentation de capital par incorporation de réserves	01-juin-12 1 June 12	AGO 2013 AGM 2013	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000	Capital increase by capitalising reserves
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	17-juin-11 17 June 11	août-13 August 13	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000	Capital increase by issuing warrants (pre-emption rights maintained)
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	17-juin-11 17 June 11	août-13 August 13	€ 1 522 842	€ 100 000	€ 1 422 842	Capital increase by allotting free, existing or yet to be issued shares
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	01-juin-12 1 June 12	déc-13 Dec. 13	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000	Capital increase by issuing warrants (in case of public offering)
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions)	01-juin-12 1 June 12	août-15 August 15	€ 1 532 335	-	€ 1 532 335	Capital increase (allotment of share options)
Réduction de capital (annulation d'actions)	01-juin-12 1 June 12	AGO 2013 AGM 2013	€ 1 532 335	-	€ 1 532 335	Capital reduction (cancellation of shares)

Les délégations d'augmentation de capital sont globalement plafonnées à € 20 000 000.

AUTHORISED CAPITAL

Financial authorisations

As required by Section L. 225-100(7) of the Commercial Code, a summary of delegated powers currently in effect, granted to the Board of Directors by the General Meeting, and the use made of such powers during the 2012 financial year is shown below:

The delegations of capital increase have an overall ceiling of €20,000,000.

CAPITAL CONDITIONNEL

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de € 114 060 par l'émission d'un maximum de 570 300 actions au porteur d'une valeur nominale de € 0,2 chacune. L'augmentation s'opère par l'exercice d'un droit préférentiel de souscription des collaborateurs de la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de participation des collaborateurs seront définies par le Conseil d'administration. Les caractéristiques des options de souscription consenties aux collaborateurs de la Société sont présentées en note 19.

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de € 4 000 par l'émission d'un maximum de 20 000 actions au porteur d'une valeur nominale de € 0,2 chacune. L'augmentation s'opère par l'exercice d'un droit préférentiel d'attribution d'actions gratuites des collaborateurs de la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de participation des collaborateurs seront définies par le Conseil d'administration. Les caractéristiques des options de souscription consenties aux collaborateurs de la Société sont présentées en note 19.

CONDITIONAL CAPITAL

The Company's capital may be increased by up to €114,060 through the issuance of up to 570,300 bearer shares with a nominal value of €0.2. The increase takes place through the exercise of a pre-emptive right by Company employees. The pre-emptive rights of existing shareholders are disappplied. Conditions for employee participation will be defined by the Board of Directors. The characteristics of share options granted to Company employees are disclosed in Note 19.

The Company's capital may be increased by up to €4,000 through the issuance of up to 20,000 bearer shares with a nominal value of €0.2. The increase takes place through the exercise of a pre-emptive right of Company employees to the allotment of free shares. The pre-emptive rights of existing shareholders are disappplied. Conditions for employee participation will be defined by the Board of Directors. The characteristics of share options granted to Company employees are disclosed in Note 19.

ACTIONS PROPRES

VIEL & Cie détient au 31 décembre 2012, 7 096 996 de ses propres titres, soit 9,20 % de son capital, pour un montant total brut de € 27 298 000 (7 096 996 titres pour un montant brut de € 27 298 000 au 31 décembre 2011), détention autorisée préalablement par l'Assemblée générale des actionnaires. Le montant de ces titres a été constaté en diminution des capitaux propres consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2012.

18. DIVIDENDES

Le dividende à payer n'est comptabilisé qu'après l'approbation par l'Assemblée générale. Le dividende suivant a été proposé par le conseil d'administration :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Dividende par action au titre de 2012 : € 0,08 (2011 : € 0,15)	6 169	11 421	Dividend per share for 2012: €0.08 (2011: €0.15)

19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

Au 31 décembre 2012, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe Tradition présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution Grant date	Nombre d'actions de 2,50 francs suisses de nominal Number of shares of CHF 2.50 nominal value	Augmentation de capital potentielle en francs suisses Potential increase in capital in CHF	Date de début d'exercice ⁽¹⁾ Start of exercise date ⁽¹⁾	Date d'échéance Expiry date	Prix d'exercice en francs suisses Exercise price in CHF	Condition d'exercice ⁽²⁾ Exercise terms ⁽²⁾
17.05.02	20 000	50 000	17.05.04	16.05.16	97,5	-
08.09.03	25 000	62 500	08.09.05	08.09.13	92,25	-
24.04.06	75 000	187 500	24.04.09	23.04.16	129,9	-
21.05.08	15 000	37 500	12.12.14	12.12.17	2,5	80,00
15.09.08	30 000	75 000	21.01.11	21.01.16	2,5	156,00
02.09.10	32 000	80 000	01.09.13	01.09.18	2,5	80,00
TOTAL	197 000	492 500				

(1) Les collaborateurs doivent être salariés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.
(2) Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

En 2012, Compagnie Financière Tradition S.A. n'a consenti aucune option de souscription d'actions à des collaborateurs du Groupe. Toutefois, le Groupe a modifié la condition d'exercice d'un plan d'option en réduisant l'objectif relatif au cours de l'action de CHF 190 à CHF 80 tout en prolongeant la durée d'acquisition des droits de deux ans. La juste valeur de ces modifications s'élève à CHF 67 000.

Durant le 1^{er} semestre 2011, le Groupe a modifié la condition d'exercice d'un plan d'option en réduisant l'objectif relatif au cours de l'action de CHF 156 à CHF 80 tout en prolongeant la durée d'acquisition des droits de trois mois. Cette modification a entraîné la constatation d'une charge complémentaire de € 1,1 million dans le compte de résultat. Ces options ont été exercées en novembre 2011.

La juste valeur des options octroyées est déterminée à la date d'attribution des options de souscription en recourant au modèle de valorisation binomial et en prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

TREASURY SHARES

The Group held 7,096,996 treasury shares, or 9.20% of its capital, for a gross total of €27,298,000 at 31 December 2012 (unchanged from last year). These shares are held under an authority from the General Meeting of Shareholders. The value of these shares was charged against consolidated equity.

18. DIVIDENDS

Dividends are not recognised until after they have received shareholder approval. The Board of Directors has recommended the following dividend:

19. SHARE-BASED PAYMENTS

COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

An analysis of share options granted to Tradition Group employees at 31 December 2012 is shown below:

(1) These options may only be exercised if the employee is still employed by the Group.
(2) The share price must have been above these thresholds for 10 consecutive days in the 12 months preceding the exercise date.

No share options were granted to Group employees in 2012. However, the Group modified the exercise terms of a share option scheme by reducing the share price threshold from CHF 190 to CHF 80, while at the same time extending the vesting period by two years. The fair value of these changes was CHF 67,000.

In the first half of 2011, the Group modified the exercise terms of a share option plan by reducing the share price threshold from CHF 156 to CHF 80, while at the same time extending the vesting period by three months. This change gave rise to an additional expense of €1.1m recognised in the income statement. These options were exercised in November 2011.

Fair value is determined on the date the options are granted, using the binomial option pricing model, taking into account the general characteristics and conditions for acquisition of rights prevailing at that date.

Sur la base d'observations historiques, les paramètres d'évaluation suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options de souscription consenties ou des modifications des conditions d'octroi :

	2012	2011	
Rendement de dividendes	6,00 %	5,00 %	Dividend yield
Volatilité attendue	25,00 %	31,10 %	Expected volatility
Taux d'intérêt sans risque	0,10 %	0,90 %	Risk-free interest rate
Prix de l'action à la date d'attribution (en francs suisses)	48,7	102,0	Share price on the grant date (in CHF)

Les options de souscription suivantes ont été exercées au cours de l'exercice 2011 :

Date d'attribution Grant date	Nombre d'options Number of options	Date d'exercice Exercise date	Prix d'exercice en francs suisses Exercise price in CHF	Prix de l'action à la date de l'exercice en francs suisses Share price on exercise date in CHF
Plan du 23.09.08 Scheme of 23.09.08	30 000	29-nov-11 29 November 2011	2,5	59,70

The following share options were exercised during the 2011 financial year:

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

An analysis of the number and weighted average exercise prices of employee share options is shown below:

en francs suisses	2012		2011		CHF
	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	
En circulation au début de l'exercice	65,12	463 000	61,31	493 000	Outstanding at beginning of the year
Attribuées	-	-	-	-	Granted
Exercées	-	-	2,5	-30 000	Exercised
Expirées	60,00	-266 000	-	-	Lapsed
Annulées	-	-	-	-	Cancelled
En circulation à la fin de l'exercice	72,04	197 000	65,12	463 000	Outstanding at end of the year
Exercables à la fin de l'exercice	116,70	120 000	69,77	431 000	Exercisable at end of the year

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2012, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de 645 000 francs suisses (2 170 000 francs suisses en 2011).

Options exercised only give the right to receive shares. Costs associated with share-based payments in 2012 amounted to CHF 645,000 (2011: CHF 2,170,000).

BOURSE DIRECT

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur.

BOURSE DIRECT

There were no share option schemes in effect at 31 December 2012.

VIEL & CIE

Plans d'options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2012, les options de souscription consenties aux collaborateurs du Groupe VIEL & Cie présentent les caractéristiques suivantes :

VIEL & CIE

Share option schemes

The status of share options granted to Group employees at 31 December 2012 is shown below:

Date d'attribution Grant date	Nombre d'actions de 0,2 € de nominal Number of shares of €0.2 nominal value	Augmentation de capital potentielle en € Potential increase in capital in euros	Date de début d'exercice Start of exercise date	Date d'échéance Expiry date	Prix d'exercice en € Exercise price in euros
Plan du 15/09/2000 Plan of 15 September 2000	195 300	39 060	15.09.04	15.09.14	4,78
Plan du 03/01/2006 Plan of 3 January 2006	375 000	75 000	03.01.08	02.01.18	3,42
TOTAL	570 300	114 060			

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

An analysis of the number and weighted average exercise prices of employee share options is shown below:

en nombre d'options	2012		2011		In number of options
	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	
En circulation au début de la période	3,89	570 300	3,89	570 300	Outstanding at start of year
Attribuées pendant la période	-	-	-	-	Allotted
Auxquelles il est renoncé pendant la période	-	-	-	-	Forfeited
Exercées pendant la période	-	-	-	-	Exercised
Expirées/annulées pendant la période	-	-	-	-	Lapsed/cancelled
En circulation à la fin de la période	3,89	570 300	3,89	570 300	Outstanding at end of year
Exercables à la fin de la période	3,89	570 300	3,89	570 300	Exercisable at end of year

Le paiement de ces options consenties à des salariés de la société s'effectuera en actions.

These options granted to Company employees will be paid in shares.

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice d'annulation ou de modification sur les plans accordés par VIEL & Cie.

No option schemes granted by VIEL & Cie were cancelled or modified during the period.

Plans d'attributions d'actions gratuites

Free share schemes

Au 31 décembre 2012, les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Details of the plans at 31 December 2012 are as follows:

(En euros) Nature du plan	Plan d'attribution 2011 2011 award plan	(euros) Type of plan
Date de l'Assemblée Générale	03-juin-10 3 June 2010	Date of General Meeting
Date d'attribution	29-mars-11 29 March 2011	Award date
Nombre total d'actions gratuites octroyées	20 000	Total number of free shares granted
Date de départ de l'octroi des actions	29-mars-13 29 March 2013	Start of share grant
Date de fin d'indisponibilité des actions	29-mars-14 29 March 2014	End of lock-up period
Date des octrois au titre du plan	29-mars-11 29 March 2011	Date of grants under the plan
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	20 000	Number of free shares outstanding at 1 January
Nombre d'actions octroyées aux mandataires sociaux au cours de la période	-	Number of shares granted to officers of the Company during the period
Nombre d'actions octroyées au cours de la période	-	Number of shares granted during the period
Nombre d'actions annulées au cours de la période	-	Number of shares cancelled during the period
Dont actions des mandataires sociaux annulées au cours de la période	-	of which, number of shares of officers of the Company cancelled during the period
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	20 000	Number of free shares outstanding at 31 December
Nombre de personnes concernées	1	Number of persons concerned

Au cours de l'exercice 2012, 500 000 actions relatives au plan d'attribution 2009 ont été créées. Aucun changement n'est intervenu dans la méthode de détermination de la juste valeur des actions octroyées.

In 2012, 500,000 shares were created under the 2009 share award scheme. The method used to measure the fair value of the shares granted remains unchanged.

(En euros) Nature du plan	Plan d'attribution 2009 2009 award plan	(euros) Type of plan
Date de l'Assemblée Générale	04-juin-09 4 June 2009	Date of General Meeting
Date d'attribution	30-août-09 30-Aug-09	Award date
Nombre total d'actions gratuites octroyées	500 000	Total number of free shares granted
Date de départ de l'octroi des actions	01-sept-12 01-Sep-12	Start of share grant
Date de fin d'indisponibilité des actions	01-sept-14 01-Sept-14	End of lock-up period
Date des octrois au titre du plan	30-août-09 30-Aug-09	Date of grants under the plan
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	500 000	Number of free shares outstanding at 1 January
Nombre d'actions octroyées aux mandataires sociaux au cours de la période	-	Number of shares granted to officers of the Company during the period
Nombre d'actions octroyées au cours de la période	-	Number of shares granted during the period
Nombre d'actions annulées au cours de la période	-	Number of shares cancelled during the period
Nombre d'actions livrées en cours de période	-500 000	Number of shares delivered during the period
Dont actions des mandataires sociaux annulées au cours de la période	-	of which, number of shares of officers of the Company cancelled during the period
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	-	Number of free shares outstanding at 31 December
Nombre de personnes concernées	1	Number of persons concerned

En 2012, VIEL & Cie n'a consenti aucune option de souscription ou attribution d'action à des collaborateurs du Groupe.

No share options or share awards were granted to Group employees in 2012.

20. DETTES FINANCIÈRES

20. FINANCIAL DEBTS

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Découverts bancaires	4 287	4 224	Bank overdrafts
Emprunts bancaires	130 732	129 748	Bank borrowings
Portion court terme des emprunts bancaires à long terme	30 000	30 000	Short-term portion of long-term bank borrowings
Engagement à court terme sur contrat de location-financement	178	661	Short-term obligation under finance leases
A court terme	165 197	164 633	Short-term
Emprunt à long terme	90 000	120 000	Long-term borrowings
Engagement sur contrats de location-financement	62	295	Obligations under finance leases
A long terme	90 062	120 295	Long-term
TOTAL	255 259	284 928	TOTAL

En février 2012, des lignes de crédit ont été modifiées et consolidées dans une seule et unique facilité de crédit d'un montant de CHF 130 millions. Cette nouvelle ligne de crédit est disponible en francs suisses et automatiquement renouvelable quotidiennement pour une période de 364 jours. Le montant disponible est réduit en septembre de chaque année de CHF 7 millions jusqu'en 2015 puis de CHF 12 millions en mars 2016. Cette ligne de crédit est garantie par le nantissement de titres de participation dans certaines filiales du Groupe sans changement par rapport aux garanties fournies dans le cadre des facilités de crédit précédentes. Ainsi, au 31 décembre 2012, les emprunts bancaires incluent une ligne disponible à hauteur de CHF 123 millions, tirée pour un montant de CHF 120 millions.

In February 2012, revolving loan facilities were modified and consolidated into a single facility of CHF 130m. This new revolving loan facility is available in Swiss francs and is renewable automatically on a daily basis for a period of 364 days. The amount available is reduced by CHF 7m in September each year until 2015, then by CHF 12m in March 2016. The facility is secured by the pledge of equity investments in certain subsidiaries of the Group, unchanged from the security provided under the previous facilities. Bank borrowings therefore included an available facility of CHF 123m, drawn down by CHF 120m at 31 December 2012.

Au 31 décembre 2011, les emprunts bancaires incluent une ligne de crédit multidevises disponible à hauteur de CHF 108 millions et composée de deux types de facilités, à savoir :

Bank borrowings at 31 December 2011 included a multicurrency credit line of CHF 108m, consisting of two types of facilities:

FACILITÉ A

» Une ligne confirmée de CHF 18 millions venant à échéance le 1^{er} juin 2012, dégressive à hauteur CHF 18 millions à l'échéance, intégralement tirée au 31 décembre 2011.

FACILITY A

» A term loan facility of CHF 18m maturing on 1 June 2012, declining by CHF 18m at maturity, fully drawn down at 31 December 2011.

FACILITÉ C

» Une ligne de crédit de CHF 90 millions automatiquement renouvelable quotidiennement pour une période de 364 jours, intégralement tirée au 31 décembre 2011.

En outre, le Groupe dispose de deux lignes de crédit bilatérales confirmées, non garanties : la première, d'un montant de CHF 25,0 millions, tirée pour un montant de CHF 22,3 millions au 31 décembre 2012 (intégralement tirée en 2011) est automatiquement renouvelable quotidiennement pour une période de 364 jours. La deuxième, mise en place en 2012 et disponible en euro, d'un montant de CHF 4,8 millions, tirée pour un montant de CHF 3,5 millions au 31 décembre 2012 peut être résiliée en tout temps avec effet immédiat.

Par ailleurs, un montant de CHF 8 millions, non utilisé aux 31 décembre 2012 et 2011, est disponible pour l'émission de garanties bancaires en faveur de tiers.

Les emprunts bancaires à long terme incluent un montant de € 120 000 000 remboursable par annuité et venant à échéance en janvier 2016 (€ 150 000 000 au 31 décembre 2011).

Les dettes à long terme font l'objet de clause de remboursement anticipé en cas de non respect de différents ratios de gestion ; ces ratios concernent principalement le niveau d'endettement par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe, ou le niveau des charges financières nettes par rapport au résultat d'exploitation du Groupe. Au 31 décembre 2012, le Groupe respecte l'intégralité de ces conditions.

Au 31 décembre 2012, VIEL & Cie et ses filiales disposent de facilités de crédit non utilisées pour un montant de € 11 111 000, contre € 2 291 000 au 31 décembre 2011.

VIEL & Cie a opté pour l'étalement des frais d'émission de ses emprunts sur leur durée d'amortissement.

Contrats de location-financement

Engagements futurs minimaux relatifs à la période contractuelle non résiliable et valeur actualisée des paiements minimaux :

En milliers d'euros	2012			€000
	Engagements de location minimum Minimum lease commitments	Intérêt Interest	Principal Principal	
A moins d'un an	178	3	181	Less than 1 year
Entre un et cinq ans	35	-	35	1 to 5 years
Supérieurs à cinq ans	27	1	28	Over 5 years
TOTAL	240	4	244	TOTAL

En milliers d'euros	2011			€000
	Engagements de location minimum Minimum lease commitments	Intérêt Interest	Principal Principal	
A moins d'un an	662	10	672	Less than 1 year
Entre un et cinq ans	295	5	300	1 to 5 years
Supérieurs à cinq ans	-	-	-	Over 5 years
TOTAL	957	15	972	TOTAL

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les dettes financières est décrite en note 30.

FACILITY C

» A revolving loan facility of CHF 90m, renewable automatically on a daily basis for a period of 364 days, fully drawn down at 31 December 2011.

The Group also has two confirmed bilateral credit lines which are unsecured. The first, for CHF 25.0m, which was drawn down by CHF 22.3m at 31 December 2012 (2011: fully drawn down), is renewable automatically on a daily basis for a period of 364 days. The second was set up in 2012. It is available in euros for an amount of CHF 4.8m, and was drawn down by CHF 3.5m at 31 December 2012; it can be terminated at any time with immediate effect.

An amount of CHF 8m, unused at 31 December 2012 and 2011, is available for the issuance of bank guarantees in favour of third parties.

Long-term bank borrowings include an amount of €120,000,000 repayable in annual instalments, maturing in January 2016 (€150,000,000 at 31 December 2011).

Long-term debts are subject to an early repayment clause in the event of non-compliance with the various management ratios. These ratios mainly concern the Group's debt level to consolidated equity, or the Group's level of net financial expenses to operating profit. All these conditions had been met at 31 December 2012.

Unused credit facilities for VIEL & Cie and its subsidiaries at year-end amounted to €11,111,000, (2011: €2,291,000).

The Group elected to spread the issuing charges related to its borrowings over their payback period.

Finance leases

An analysis of future minimum commitments relating to the non-cancellable contract period and discounted value of minimum payments is shown below:

The Group's exposure to liquidity risk, foreign currency risk and interest rate risk on financial debts is disclosed in Note 30.

21. PROVISIONS

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Provisions pour pensions et retraites Pensions and post-employment benefits	Provisions pour litiges Litigation	Provisions pour impôts Provisions for tax	Autres provisions Other provisions	TOTAL TOTAL	€000
Montant au 1^{er} Janvier 2011	14 724	10 576	2 994	17 847	46 141	At 1 January 2011
Variation de périmètre	100	-	-	-	100	Change in the basis of consolidation
Dotation	3 286	4 451	617	323	8 677	Provision
Utilisation	-4 446	-1 764	-	-	-6 210	Used
Dissolution	-51	-466	-	-7 468	-7 985	Reversed
Reclassement	-	232	386	-	618	Reclassifications
Ecarts de conversion	794	341	-	-	1 135	Currency translation
Montant au 31 décembre 2011	14 407	13 370	3 997	10 702	42 476	At 31 December 2011
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					-	<i>Of which amount that must be settled within 12 months</i>
Variation de périmètre	4	-	-	-	4	Change in the basis of consolidation
Dotation	2 722	1 273	517	272	4 784	Provision
Utilisation	-1 080	-446	-776	-	-2 302	Used
Dissolution	-2 772	-3 987	-129	-46	-6 934	Reversed
Reclassement	734	17	-	-238	513	Reclassifications
Ecarts de conversion	-1 290	-8	-	-	-1 298	Currency translation
Montant au 31 décembre 2012	12 725	10 219	3 609	10 690	37 243	At 31 December 2012
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					3 609	<i>Of which amount that must be settled within 12 months</i>

PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. L'impact des régimes à prestations définies est présenté en note 22.

PROVISIONS POUR LITIGES

Dans le cadre de leurs activités, il arrive que des filiales du Groupe soient impliquées dans des litiges avec des anciens employés, suite à la résiliation de leur contrat de travail ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Au cours de l'exercice, un montant de € 1 200 000 a été provisionné (2011 : € 1 100 000).

Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux. En 2012, un montant de € 2 900 000 a été dissous à la suite de l'issue favorable d'une procédure administrative menée par un régulateur à l'encontre d'une filiale, montant qui avait été provisionné au cours de l'exercice précédent.

En avril 2008, une série d'actions a été lancée par d'anciens employés d'un concurrent à l'encontre de ce concurrent. Ultérieurement, ce concurrent a lancé une action en justice, suite à l'engagement de nouveaux collaborateurs aux Etats-Unis, pour empêcher ces personnes de débiter leur activité au sein du Groupe. Cette action en justice a été rejetée par le tribunal de l'Etat de New York en juillet 2008 autorisant les employés à continuer de travailler pour ces filiales du Groupe. Par la suite, ce concurrent a déposé une procédure d'arbitrage auprès de l'autorité de surveillance des marchés financiers (« FINRA ») à l'encontre de filiales du Groupe et de certains employés à New York pour notamment rupture de contrat et concurrence déloyale. Les accusations portées ont été rejetées par les parties concernées et dans certains cas des demandes reconventionnelles ont été déposées à l'encontre de ce concurrent. La procédure d'arbitrage auprès de la FINRA suit son cours.

21. PROVISIONS

An analysis of provisions is shown below:

PENSIONS AND POST-EMPLOYMENT BENEFITS

Provisions for pensions and post-employment benefits recognised in the balance sheet cover the Group's obligations under defined contribution plans and other long-term employee benefits. The impact of defined benefit plans is disclosed in Note 22.

LITIGATION

In the course of their business activities, the Group's subsidiaries may become involved in litigation with former employees over termination of their employment contracts, or with competitors over the hiring of new employees. A provision of €1.2m was set aside for this purpose during the year (2011: €1.1m).

Subsidiaries may be subject to administrative procedures brought by local regulators. In 2012, an amount of €2,900,000 was written back following the favourable outcome of an administrative procedure brought by a regulator against a subsidiary. This amount had been covered by a provision in the previous financial year.

In April 2008, some former employees of a competitor brought a series of lawsuits against that competitor. Subsequently, after new employees were hired by subsidiaries of the Group in the US, this competitor filed suit to prevent them from starting their work. The case was then transferred from the New York State Court in July 2008, after the court denied the competitor application for an injunction. The employees were allowed to continue working for these subsidiaries. The competitor then filed arbitration proceedings with the Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) against the Group's subsidiaries and a number of employees in New York, citing, in particular, breach of contract and unfair competition. The parties involved opposed the claims and counterclaims were filed against the competitor. Arbitration proceedings are still pending before the FINRA.

L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question qui peuvent durer de nombreuses années.

En 2011, des montants complémentaires pour € 600 000 ont été provisionnés pour couvrir un litige avec un fournisseur d'informations financières pour lequel un règlement d'un montant total de € 1 700 000 est intervenu durant le même exercice.

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Des filiales françaises de Compagnie Financière Tradition ont fait l'objet de contrôles fiscaux en 2003 et 2006, portant sur des exercices antérieurs. Dans ce cadre, elles ont reçu des notifications de redressement fiscal portant principalement sur le traitement fiscal retenu pour certaines de ses provisions. Les redressements significatifs ont été couverts par la constitution d'une provision de € 3 609 000 au 31 décembre 2012 (€ 3 970 000 au 31 décembre 2011). Le Groupe s'attend à ce qu'un jugement exécutoire intervienne au cours de l'exercice 2013. En l'état des circonstances actuelles, le Groupe pense que ces contrôles fiscaux n'auront pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière en dehors des montants provisionnés au 31 décembre 2012.

AUTRES PROVISIONS

VIEL & Cie et ses filiales consolidées ont constitué au cours des exercices précédents des provisions afin de couvrir divers risques auxquelles elles sont confrontées. Ces provisions couvrent l'intégralité des risques potentiels estimés. En 2011, VIEL & Cie constate notamment une reprise de provision d'un montant de € 6 068 000 liée à l'évolution favorable d'un contentieux relatif à des exercices antérieurs.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En 2012, la diminution des provisions présentée dans le tableau de flux de trésorerie de € 3 629 000 inclut l'impact de la constatation d'un actif de pension de € 1 477 000 (cf. note 22).

En 2011, la diminution des provisions dans le tableau de flux de trésorerie de € 260 000 ne comprend pas la dotation relative à l'impôt sur le bénéfice de € 974 000 qui est présentée en charge fiscale dans le compte de résultat.

22. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La majorité des employés de VIEL & Cie et de ses filiales opérationnelles bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des « Fournisseurs et autres créanciers ».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse où les prestations sont fonction de la rémunération assurée en fin de carrière et de la durée de service. En 2012, le régime à prestations définies en vigueur en Suisse a toutefois été modifié afin de mieux répondre aux contraintes actuelles démographiques et de marché. Suite à ce changement, un produit de € 3 600 000 a été constaté en résultat dans la rubrique « coûts des services passés ». En outre, les engagements de prévoyance ont été réduits de € 7 500 000 en 2012, avec un impact de € 1 500 000 au compte de résultat, principalement du fait d'une réduction conséquente du nombre d'assurés en Suisse.

The timing of cash outflows relating to these provisions is uncertain, since it will depend on the outcome of the relevant cases which can last several years.

In 2011, additional provisions of €600 000 had been set aside to cover litigation with a supplier of financial information. A settlement was reached the same year for an amount of €1,700,000.

PROVISIONS FOR TAX

French subsidiaries of Compagnie Financière Tradition were subject to tax audits in 2003 and 2006, involving previous years. They received tax adjustment notices in this respect, mainly concerning the tax treatment of some of its provisions. The tax adjustments were covered by a provision of €3,609,000 at 31 December 2012 (2011: €3,970,000). A final decision is expected during the course of 2013. The way things stand at present, the Group does not believe that these tax audits will have a material negative impact on its financial situation beyond the amounts already covered by the provisions at 31 December 2012.

OTHER PROVISIONS

Provisions were set aside in previous years to cover the various risks facing VIEL & Cie and its consolidated subsidiaries. These provisions cover all estimated potential risks. The reversal of a provision of €6,068,000 was recognised in 2011 in connection with favourable developments in a lawsuit concerning previous financial years.

CASH FLOW STATEMENT

In 2012, the reduction in provisions of €3,629,000 reported in the cash flow statement includes the impact of the recognition of a pension asset of €1,477,000 (Note 22).

The reduction in provisions of €260,000 in 2011 does not include the provision for income tax of €974,000, which is presented as a tax charge in the income statement.

22. EMPLOYEE BENEFITS

The retirement and post-employment benefits of most VIEL & Cie employees and its operating subsidiaries are insured under defined contribution plans. Contributions to these plans are recognised as an expense when they are due. Any amounts to pay at the end of the period are presented under "Trade and other payables".

Defined benefit plans are confined mainly to employees based in Switzerland, where benefits depend on the insured salary at the end of their career and the length of service. However, in 2012, the defined benefit plan in effect in Switzerland was modified in order to respond more efficiently to today's demographic and market constraints. Following this change, income of €3,600,000 was expensed under "Past service costs". Pension liabilities were reduced by €7,500,000 in 2012, mainly due to a substantial reduction in the number of insureds in Switzerland, which impacted the income statement by €1,500,000.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société.

The other long-term benefits mainly concerned employees of the Group's subsidiaries in Japan, who can defer the payment of part of their remuneration until retirement age or until they leave the Company.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit :

Provisions for pensions and post-employment benefits are broken down as follows:

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Provision pour des régimes à cotisations définies	9 825	10 247	Defined contribution plans
Provision pour des régimes à prestations définies	2 899	4 159	Provisions for defined benefit plans
Total des provisions pour pensions et retraites	12 724	14 406	Total provisions for pensions and post-employment benefits

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées sous la rubrique « charges de personnel ». En 2012, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de € 3 904 000 (€ 3 835 000 en 2011).

Expense related to defined benefit and defined contribution pension plans are reported under "Staff costs". In 2012, expense for defined contribution schemes amounted to €3,904,000 (2011: €3,835,000).

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

ASSETS AND LIABILITIES RECOGNISED IN THE BALANCE SHEET

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Valeur actualisée des obligations	40 953	43 602	Present value of obligations
Juste valeur des actifs des régimes	-28 299	-29 956	Fair value of plan assets
TOTAL	12 654	13 646	TOTAL
Ecart actuariel nets non comptabilisés	-10 984	-9 237	Unrecognised net actuarial losses
Coûts des services passés	-248	-251	Past service costs
Engagements nets des régimes à prestations définies	1 422	4 158	Net defined benefit plan liabilities

Présenté comme suit au bilan :

Presented on the balance sheet as follows:

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Provisions pour régimes à prestations définies	2 899	4 158	Provisions for defined benefit plans
Autres actifs non courants	-1 477	-	Other non-current assets
Engagements nets des régimes à prestations définies	1 422	4 158	Net defined benefit plan liabilities

MOUVEMENTS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS

MOVEMENTS IN PRESENT VALUE OF OBLIGATIONS

En milliers d'euros	2012	2011	€000
Valeur actualisée des obligations au 1 ^{er} janvier	43 602	40 887	Present value of obligations at 1 January
<i>Dont obligations financées</i>	<i>42 286</i>	<i>39 864</i>	<i>Of which funded obligations</i>
<i>Dont obligations non financées</i>	<i>1 316</i>	<i>1 023</i>	<i>Of which non-funded obligations</i>
Coût financier	1 060	1 155	Financial cost
Coût des services rendus	2 252	2 129	Current service cost
Cotisation des employés	708	740	Employee contributions
Prestations payées	-827	-2 947	Benefits paid
(Gains) / pertes actuariels	3 877	230	Actuarial (gains)/losses
Réduction de régime	-7 541	-	Curtailement
Ecart de conversion	-2 178	1 408	Currency translation
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	40 953	43 602	Present value of obligations at 31 December
<i>Dont obligations financées</i>	<i>38 426</i>	<i>42 286</i>	<i>Of which funded obligations</i>
<i>Dont obligations non financées</i>	<i>2 526</i>	<i>1 316</i>	<i>Of which non-funded obligations</i>

MOUVEMENT DE LA JUSTE VALEUR ACTUALISÉE DES ACTIFS DES RÉGIMES

En milliers d'euros	2012	2011	€000
Juste valeur des actifs des régimes au 1^{er} janvier	29 956	29 910	Fair value of plan assets at 1 January
Rendement attendu des actifs des régimes	1 029	1 194	Expected return on plan assets
Cotisations de l'employeur	1 078	1 402	Employer contributions
Cotisations des employés	708	740	Employee contributions
Prestations payées	-827	-2 947	Benefits paid
Gains / (pertes) actuariels	323	-1 412	Actuarial gains/(losses)
Réduction de régime	-4 363	-	Curtailed
Ecart de conversion	395	1 069	Currency translation
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	28 299	29 956	Fair value of plan assets at 31 December

Le Groupe estime à € 869 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2013.

MOVEMENTS IN THE PRESENT FAIR VALUE OF PLAN ASSETS

The Group estimates the amount of contributions to be paid into defined benefit plans during 2013 is €869,000.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS PAR NATURE EN POURCENTAGE DU TOTAL DES ACTIFS DES RÉGIMES

En %	31.12.2012	31.12.2011	%
Actions	25,6 %	24,1 %	Shares
Obligations	49,8 %	48,1 %	Bonds
Immobilier	10,6 %	9,0 %	Real estate
Contrats d'assurance	1,6 %	1,4 %	Insurance contracts
Liquidités	4,9 %	8,0 %	Cash and cash equivalents
Divers	7,5 %	9,4 %	Other
TOTAL	100 %	100%	TOTAL

Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est déterminé en fonction de prévisions à long terme de taux d'inflation, de taux d'intérêt et de primes de risque pour les différentes catégories d'actifs. Ces prévisions prennent en considération les taux de rendement historiques à long terme.

FAIRVALUE OF ASSET CLASSES AS A PERCENTAGE OF TOTAL PLAN ASSETS

Expected return on plan assets is based on long-term forecasts for inflation, interest rates and risk premiums for the various asset classes. These forecasts take account of long-term historical returns.

CHARGES COMPTABILISÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Coût des services rendus	2 252	2 129	Current service cost
Coût financier	1 060	1 155	Financial cost
Rendement attendu des actifs des régimes	-1 029	-1 194	Expected return on plan assets
Écarts actuariels nets (gains)/pertes reconnus dans l'année	161	291	Recognised net actuarial (gains)/losses for the year
Réduction de régime	-1 460	-	Curtailed
Coût des services passés	-3 551	4	Past service cost
Coût des régimes à prestations définies	-2 567	2 385	Cost of defined benefit plans

EXPENSE RECOGNISED IN THE INCOME STATEMENT

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Rendement/(coût) effectif des actifs des régimes	1 332	-232	Actual return on/(cost of) plan assets

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

En %	2012	2011	%
Au 31 décembre			At 31 December
Taux d'actualisation	2,20 %	2,37 %	Discount rate
Rendement attendu des actifs des régimes	1,97 %	3,38 %	Expected return on plan assets
Augmentations futures des salaires	2,08 %	4,05 %	Future salary increases
Augmentations futures des retraites	0,04 %	0,03 %	Future pension increases

MAIN ACTUARIAL ASSUMPTIONS

TABLES DE MORTALITÉ

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2012 contre des tables périodiques pour l'exercice précédent.

MORTALITY TABLES

Life expectancy is taken into account in liabilities, which are defined on the basis of mortality tables for the country in which the plan operates. Generational tables, which model future mortality trends, were used at 31 December 2012 instead of the periodic tables used in the previous financial year.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ADDITIONAL DISCLOSURES

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	€000
Valeur actualisée des obligations	40 953	43 602	40 887	31 280	28 152	Present value of obligations
Juste valeur des actifs des régimes	28 299	29 956	29 910	23 560	17 900	Fair value of plan assets
Excédent des obligations des régimes	-12 654	-13 646	-10 977	-7 720	-10 252	Excess of plan obligations
Ajustements liés à l'expérience relatif aux passifs	-925	-1 597	-519	1 422	1 186	Experience adjustments on plan liabilities
Ajustements liés à l'expérience relatif aux actifs	323	-1 412	-412	2 069	-5 127	Experience adjustments on plan assets

23. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Dettes liées aux activités teneurs de comptes	983 982	890 626	Payables related to account holder activities
Dettes liées aux activités en principal	228 581	43 099	Payables related to matched principal activities
Charges à payer	106 750	129 169	Accrued liabilities
Dettes envers les parties liées (cf. note 27)	1 143	949	Related party payables (Note 27)
Autres dettes à court terme	45 653	56 012	Other short-term payables
TOTAL	1 366 109	1 119 855	TOTAL

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 30.

23. TRADE AND OTHER PAYABLES

An analysis of this item is shown below:

The Group's exposure to liquidity risk, foreign currency risk and interest rate risk on trade and other payables is disclosed in Note 30.

24. IMPÔT À PAYER ET À RECEVOIR

Au 31 décembre 2012, l'impôt à payer consolidé de VIEL & Cie s'élève à € 8 355 000, contre € 10 554 000 au 31 décembre 2011.

Les impôts à recevoir pour un montant de € 4 847 000 au 31 décembre 2012 sont principalement constitués d'acomptes d'impôt versés par des sociétés du Groupe.

24. TAX PAYABLES AND RECEIVABLES

Consolidated tax payables at 31 December 2012 amounted to €8,355,000 (2011: €10,554,000).

Tax receivables of 4,847,000 at 31 December 2012 consisted mainly of tax instalments paid by Group companies.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

en milliers d'euros	2012		2011		€000
	Actifs Assets	Passifs Liabilities	Actifs Assets	Passifs Liabilities	
Contrats de change à terme sur devises	161	264	745	652	Forward foreign exchange contracts
Swaps de taux d'intérêts	-	6 243	-	5 728	Interest rate swaps
Total	161	6 507	745	6 380	Total

Le Groupe utilise des instruments dérivés sur devises de manière ponctuelle pour gérer les risques de change à court terme sur les principales monnaies du Groupe. La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond à leur valeur comptable.

Derivative currency instruments are used on a selective basis to manage short-term foreign exchange risks arising in the Group's principal currencies. The fair value of derivative financial instruments is their carrying amount.

SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêts pour gérer son exposition découlant des taux d'intérêts variables par rapport aux taux fixes.

Des contrats d'une valeur nominale de CHF 90 000 000 (CHF 108 000 000 au 31 décembre 2011) à un taux d'intérêts fixe moyen de 0,95 % (1,35 % au 31 décembre 2011) pour des durées variables et un taux d'intérêts variable calculé sur base du Libor. Ces contrats viennent à échéance respectivement les 1^{er} juin 2015 et 2016. Ces instruments ont été désignés par le Groupe comme une couverture sur flux de trésorerie.

Par ailleurs, des contrats d'une valeur nominale de € 120 000 000 (€ 150 000 000 au 31 décembre 2011) ont des taux d'intérêt fixes de 1,99 % et 2,13 %, pour des durées variables et des taux d'intérêt variables moyens calculés sur la base de l'EURIBOR 3 mois. Ces contrats viennent à échéance le 17 janvier 2016.

INTEREST RATE SWAPS

The Group uses interest rate swaps to manage its exposure to fixed or variable interest rates.

Contracts with a notional principal of CHF 90,000,000 (2011: CHF 108,000,000) carry average fixed interest rates of 0.95% (2011: 1.35%) for varying terms and a floating LIBOR-based rate. These contracts mature on 1 June 2015 and 2016 respectively and are designated as cash flow hedges.

Notional principal contracts totalling €120,000,000 (2011: €150,000,000) have fixed interest rates of 1.99% and 2.13%, for varying terms, and average floating rates based on 3-month EURIBOR. These contracts mature on 17 January 2016.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêts correspond à leur valeur comptable. Le montant est basé sur des prix de marché à la date du bilan, reçus de tiers et pour des instruments équivalents.

Au 31 décembre 2012, la part efficace des pertes sur ces instruments de couverture est de € 1 873 000, contre une perte de € 2 243 000 au 31 décembre 2011, et a été comptabilisée dans les capitaux propres.

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les instruments financiers dérivés est décrite en note 30.

26. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Engagements futurs minimum relatifs à la période contractuelle non résiliable :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
A moins de un an	15 592	14 649	Less than 1 year
Entre un et cinq ans	35 543	30 638	1 to 5 years
Supérieurs à cinq ans	13 456	23 118	Over 5 years
Engagements minimum futurs	64 591	68 405	Minimum future lease payments

Ces engagements de location non portés au bilan concernent principalement des bureaux que louent les sociétés du Groupe. Les montants indiqués se rapportent uniquement à la période contractuelle non résiliable.

Les charges de location simple s'élèvent à € 21 099 000 pour l'exercice 2012, contre € 19 167 000 pour l'exercice 2011, et sont incluses sous la rubrique « autres charges d'exploitation ».

27. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

NATURE DES FONCTIONS DES EMPLOYÉS CLÉS

VIEL & Cie est une société qui consolide trois pôles d'activité, dans le domaine de l'intermédiation professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, de la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, et une participation mise en équivalence de 40% dans SwissLife Banque Privée. Est considéré comme employé clef, le Président du Conseil d'administration de VIEL & Cie.

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS CLÉS

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération de la société VIEL & Cie mais de sa maison-mère VIEL et Compagnie Finance ; il bénéficie de la part de la société VIEL & Cie de jetons de présence pour un montant de € 12 000 au titre de l'exercice 2012 (€ 10 000 en 2011).

Aucun avantage en nature n'est accordé au Président-Directeur général.

CRÉANCES SUR LES PARTIES LIÉES

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Non courant			Non-current
Créances sur les sociétés associées	652	624	Receivables from associates
TOTAL	652	624	TOTAL

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Courant			Current
Créances sur les sociétés associées	1 121	147	Receivables from associates
Créances sur les coentreprises	1 381	689	Receivables from joint ventures
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	4 085	3 684	Receivables from shareholder and associated companies
TOTAL	6 587	4 520	TOTAL

The fair value of interest rate swaps is their carrying amount. This is based on market prices at the balance sheet date, received from third parties for similar instruments.

The effective portion of losses on these hedging instruments was €1,873,000, against a loss of €2,243,000 at 31 December 2011, which was recognised directly in equity.

The Group's exposure to liquidity risk, credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on derivative financial assets is disclosed in Note 30.

26. OPERATING LEASES

Future minimum lease payments under non-cancellable operating leases for each of the following periods are:

en milliers d'euros	2012	2011	€000
A moins de un an	15 592	14 649	Less than 1 year
Entre un et cinq ans	35 543	30 638	1 to 5 years
Supérieurs à cinq ans	13 456	23 118	Over 5 years
Engagements minimum futurs	64 591	68 405	Minimum future lease payments

These lease commitments, which are not carried on the balance sheet, mainly concern office rentals for Group companies. The amounts shown relate to the non-cancellable period only.

Operating lease charges in 2012 amounted to €21,099,000 (2011: €19,167,000) and are included under "Other operating expenses".

27. RELATED PARTY TRANSACTIONS

NATURE OF DUTIES OF KEY MANAGEMENT STAFF

VIEL & Cie includes three core business segments in its consolidated financial statements: interdealer broking, through Compagnie Financière Tradition, online trading, through Bourse Direct, and a 40% stake in SwissLife Banque Privée, accounted for using the equity method. The Chairman of the Board of Directors of VIEL & Cie is considered a key employee.

KEY MANAGEMENT REMUNERATION

The Chairman of the Board does not receive remuneration from VIEL & Cie, but from its parent company VIEL et Compagnie Finance. He received emoluments from VIEL & Cie totalling €12,000 for 2012 (2011: €10,000).

No benefits in kind were accorded to the Chairman-Chief Executive Officer.

RELATED PARTY RECEIVABLES

DETTES ENVERS LES PARTIES LIÉES

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Dettes envers les sociétés associées	303	601	Payables to associates
Dettes sur les coentreprises	791	271	Payables to joint ventures
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	49	77	Payables to shareholder and associated companies
TOTAL	1 143	949	TOTAL

Les rubriques « Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées » et « Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées » comprennent l'ensemble des créances et dettes de VIEL & Cie et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, VIEL et Compagnie Finance, Paris, ainsi que des filiales de cette société.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

En mai 2000, Compagnie Financière Tradition a conclu un contrat de liquidité avec une société liée à l'un de ses administrateurs en vertu duquel elle confie mandat d'exercer une activité de « market making » sur ses actions. Dans le cadre de ce mandat, des commissions forfaitaires d'un montant de € 10 800 ont été versées en 2012 (€ 12 000 en 2011).

Une société de services appartenant à l'actionnaire majoritaire de VIEL & Cie a facturé au Groupe des frais de déplacement pour un montant de € 952 000 en 2012 (€ 997 000 en 2011).

GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS REÇUS DE PARTIES LIÉES

Lors du rachat des actions de Compagnie Financière Tradition détenues par Banque Pallas Stern, VIEL et Compagnie Finance s'est engagée à payer à Compagnie Financière Tradition et à ses filiales la différence entre le montant total des créances sur Comipar et Banque Pallas Stern et les dividendes de liquidation qui seront encaissés par Compagnie Financière Tradition et ses filiales au titre du recouvrement de ces mêmes créances. Le solde total de ces créances, garanti par VIEL et Compagnie Finance, maison-mère de VIEL & Cie, a été contre-garanti par VIEL & Cie.

Cet engagement porte sur le montant des créances déclarées par Compagnie Financière Tradition et ses filiales lors de la mise en redressement judiciaire de ces deux structures, soit un total € 16 444 000. VIEL et Compagnie Finance exécutera cet engagement de payer dès versement, par Banque Pallas Stern et par Comipar, du dernier dividende de liquidation se rapportant aux créances susmentionnées.

Entre 1999 et 2012, VIEL & Cie et ses filiales ont reçu des remboursements partiels de la part de Banque Pallas Stern et Comipar, à hauteur de 91,0 % des créances déclarées. Les créances résiduelles de VIEL & Cie et de ses filiales s'établissent ainsi à € 1 752 800 au 31 décembre 2012, contre 1 752 800 au 31 décembre 2011.

Ces créances sont intégralement adossées en termes de risques à un passif qui figure au passif consolidé de VIEL & Cie sous la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

28. OPÉRATIONS DE HORS-BILAN

TITRES À LIVRER ET À RECEVOIR

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Titres à livrer	108 020 614	85 723 999	Commitments to deliver securities
Titres à recevoir	108 009 652	85 709 040	Commitments to receive securities

RELATED PARTY PAYABLES

“Receivables from shareholder and associated companies” and “Payables to shareholder and associated companies” include all receivables and payables due to or by VIEL & Cie and its subsidiaries in respect of their ultimate majority shareholder, VIEL et Compagnie Finance, Paris, and subsidiaries of that company.

RELATED PARTY TRANSACTIONS

A liquidity contract was signed in May 2000 with a company related to one of the Group's directors, under which it was appointed marketmaker for Compagnie Financière Tradition's shares. Fixed commissions of €10,800 were paid under this contract in 2012 (2011: €12,000).

A service company owned by VIEL & Cie's ultimate shareholder billed the Group for travel expenses amounting to €952,000 in 2012 (2011: €997,000).

GUARANTEES AND CONDITIONAL COMMITMENTS FROM RELATED PARTIES

When VIEL and Compagnie Finance purchased the shares of Compagnie Financière Tradition held by Banque Pallas Stern, it undertook to pay Compagnie Financière Tradition and its subsidiaries the difference between aggregate receivables due from Comipar and Banque Pallas Stern and the liquidation dividends to be received by Compagnie Financière Tradition and its subsidiaries in respect of such receivables. The total balance of these receivables, guaranteed by VIEL et Compagnie Finance, parent company of VIEL & Cie, was counter-guaranteed by VIEL & Cie.

This undertaking relates to receivables of €16,444,000 declared by Compagnie Financière Tradition and its subsidiaries at the time Comipar and Banque Pallas Stern went into receivership. VIEL et Compagnie Finance will perform this undertaking when these two entities pay the final liquidation dividend in respect of these receivables.

Between 1999 and 2012, VIEL & Cie and its subsidiaries received partial repayments from Banque Pallas Stern and Comipar, equivalent to 91.0% of declared receivables. The Group's remaining receivables amounted to €1,752,000 at 31 December 2012 (unchanged from the previous year).

In terms of risk, these receivables are fully backed by liabilities included in the consolidated balance sheet under “Trade and other payables”.

28. OFF-BALANCE SHEET OPERATIONS

COMMITMENTS TO DELIVER AND RECEIVE SECURITIES

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	€000
Titres à livrer	108 020 614	85 723 999	Commitments to deliver securities
Titres à recevoir	108 009 652	85 709 040	Commitments to receive securities

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 31 décembre 2012 et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe traitant avec des institutionnels, ou des opérations en règlement différés pour l'activité de bourse en ligne.

29. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants :

- » risque de crédit et de contrepartie
- » risque de liquidité
- » risque de marché
- » risque de taux d'intérêt
- » risque opérationnel

Des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politique et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer sont présentés dans la section « Gouvernement d'entreprise » du rapport annuel de la société.

GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuables aux actionnaires minoritaires. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2012, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

VIEL & Cie n'est pas soumise à des exigences en matière de capital. Cependant, certaines filiales du Groupe sont soumises localement à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité.

30. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. Au 31 décembre, l'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Actifs financiers disponibles à la vente	24 008	25 310	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur	2 771	5 713	Financial assets at fair value
Prêts et créances	1 369 710	1 088 241	Loans and receivables
Instruments financiers dérivés actifs	161	745	Derivative financial instruments
Trésorerie et équivalents de trésorerie	337 716	426 772	Cash and cash equivalents
Trésorerie non disponible	41 295	27 955	Unavailable Cash
TOTAL	1 775 661	1 574 736	TOTAL

Commitments to deliver and receive securities reflect buy and sell transactions entered into before 31 December 2012 and closed out after that date, in connection with matched principal activities conducted by Group companies dealing with institutional clients, or deferred settlement transactions for the online trading business.

29. FINANCIAL RISK MANAGEMENT

The Group is exposed to three main types of risk:

- » credit and counterparty risk
- » liquidity risk
- » market risk
- » interest rate risk
- » operational risk

Details of the Group's exposure to each of these risk areas, its risk management objectives, policy and procedures, and the methods it uses to measure risk are disclosed in the Corporate Governance section.

CAPITAL MANAGEMENT

The Group's capital management strategy aims to maintain sufficient equity to ensure operating continuity and produce a return on investment for shareholders.

The Board of Directors monitors return on equity, which is defined as the ratio of net operating income to shareholders' equity, net of the share of minority interests. The Board also monitors dividends paid to shareholders.

The Group manages the capital structure and makes adjustments in the light of changes in economic conditions. In order to maintain or adjust the capital structure, the Group may adjust dividends paid to shareholders, return capital to shareholders, issue new shares, or sell assets to reduce debt.

No changes were made in the Group's approach to managing capital in 2012.

VIEL & Cie is not subject to any externally imposed capital requirements. However, on the local level, some Group subsidiaries are subject to capital requirements imposed by regulators in the countries concerned. Monitoring and compliance with regulatory directives are the responsibility of local compliance officers.

30. FINANCIAL INSTRUMENTS

CREDIT RISK

Exposure to credit risk

The carrying value of financial assets represent the Group's maximum exposure to credit risk. At year-end, exposure to credit risk was as follows:

PERTES DE VALEUR

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés se présente comme suit :

en milliers d'euros	2012		2011		€000
	Valeur brute Gross value	Dépréciations Impairment losses	Valeur brute Gross value	Dépréciations Impairment losses	
Créances non arriérées	58 680	-	57 431	-	Not yet due
Moins de 30 jours d'arriéré	22 654	-	21 083	-	Less than 30 days overdue
Entre 31 et 60 jours d'arriéré	10 025	-16	11 117	-50	Between 31 and 60 days overdue
Entre 61 et 90 jours d'arriéré	6 144	-14	7 196	-152	Between 31 and 90 days overdue
Entre 91 et 180 jours d'arriéré	6 199	-109	6 582	-224	Between 91 and 180 days overdue
Plus de 180 jours d'arriéré	7 061	-2 923	5 824	-1 436	More than 180 days overdue
TOTAL	110 763	-3 062	109 233	-1 862	TOTAL

Selon l'expérience acquise au niveau des défaillances de paiement, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances qui ne présentent pas d'arriéré, ou dont l'arriéré est inférieur à 60 jours n'est pas nécessaire.

Une dépréciation est comptabilisée sur une créance lorsqu'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser les montants dus selon les termes initiaux de la créance. Des difficultés financières importantes du débiteur, la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière ou des défauts de paiement sont considérés comme des indications objectives que la créance est dépréciée. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit.

Le mouvement de la dépréciation sur les créances clients et comptes rattachés au cours de la période se présente comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	1 862	1 780	Impairment losses at 1 January
Dépréciation de l'exercice	2 345	844	Impairment losses during the year
Reprise utilisée	-78	-691	Used
Dissolution	-1 063	-323	Reversed
Ecart de conversion	-4	252	Currency translation
Dépréciation au 31 décembre	3 062	1 862	Impairment losses at 31 December

L'échéancier des créances liées aux activités en principal se présente comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Moins de 5 jours d'arriéré	37 043	9 732	Less than 5 days overdue
Entre 6 et 15 jours d'arriéré	180 495	11 923	Between 6 and 15 days overdue
Entre 16 et 30 jours d'arriéré	15 151	19 518	Between 16 and 30 days overdue
Entre 31 et 45 jours d'arriéré	-	241	Between 31 and 45 days overdue
Plus de 45 jours d'arriéré	2 369	90	More than 45 days overdue
TOTAL	235 058	41 504	TOTAL

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base de l'analyse des données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées déterminées en fonction de la qualité de la contrepartie.

IMPAIRMENT LOSSES

An analysis of aging of trade receivables is shown below:

Based on our experience of payment default, the Group does not consider it necessary to write down receivables that are not overdue or are overdue by less than 60 days.

An impairment loss is recognised on receivables when there is objective evidence that the Group will not be able to collect amounts due under the original terms of the receivable. Objective evidence includes serious financial difficulties of the debtor, the growing probability of bankruptcy or financial reorganisation, and payment default. Most clients are major financial institutions with good credit ratings.

Movements in the provision for impairment losses on trade receivables during the period is shown below:

The aging of receivables related to matched principal activities is shown below:

These amounts represent transactions that are unsettled after their due delivery dates and arise mainly as a result of delayed settlement of securities by counterparties. Based on an analysis of historical data on losses incurred, the Group does not consider it necessary to write down receivables related to matched principal activities. Most counterparties are major financial institutions with excellent credit ratings. Transactions are subject to appropriate credit limits, established on the basis of the creditworthiness of the counterparty.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit :

en milliers d'euros Au 31 décembre 2012	A moins de 3 mois Less than 3 months	De 3 à 6 mois 3 to 6 months	De 6 à 12 mois 6 to 12 months	De 1 à 5 ans 1 to 5 years	A plus de 5 ans Over 5 years	Total Total	€000 At 31 December 2012
Dettes financières à long terme	-	-	-	90 000	-	90 000	Long-term financial debts
Location financement - Paiement minimum futur	62	48	72	35	27	244	Finance leases - minimum future payments
Fournisseurs et autres créanciers	1 355 681	4 693	5 735	-	-	1 366 109	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	6 507	-	-	-	-	6 507	Derivative financial instruments
Dettes financières à court terme	140 168	24 851	-	-	-	165 019	Short-term financial debts
TOTAL	1 502 418	29 592	5 807	90 035	27	1 627 879	TOTAL

en milliers d'euros Au 31 décembre 2011	A moins de 3 mois Less than 3 months	De 3 à 6 mois 3 to 6 months	De 6 à 12 mois 6 to 12 months	De 1 à 5 ans 1 to 5 years	A plus de 5 ans Over 5 years	Total Total	€000 At 31 December 2011
Dettes financières à long terme	-	-	-	120 000	-	120 000	Long-term financial debts
Location financement - Paiement minimum futur	406	104	161	301	-	972	Finance leases - minimum future payments
Fournisseurs et autres créanciers	1 114 322	3 868	1 665	-	-	1 119 855	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	6 380	-	-	-	-	6 380	Derivative financial instruments
Dettes financières à court terme	86 259	77 713	-	-	-	163 972	Short-term financial debts
TOTAL	1 207 367	81 685	1 826	120 301	-	1 411 179	TOTAL

RISQUE DE CHANGE

Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10 % d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10 % du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base que l'année précédente.

Au 31 décembre, une appréciation de 10 % d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres :

en milliers d'euros Au 31 décembre 2012	USD	GBP	EUR	CHF	Autres Other	TOTAL TOTAL	€000 At 31 December 2012
Devises fonctionnelles							Functional currencies
USD		-352	496	2	250	396	USD
GBP	1 289		2 196	120	183	3 788	GBP
EUR	2 034	-6		-848	86	1 266	EUR
CHF	2 074	-232	599		3 624	6 065	CHF
Autres	663	-13	17	-403		264	Other
TOTAL	6 060	-603	3 308	-1 129	4 143		TOTAL

LIQUIDITY RISK

An analysis of remaining contractual maturities of financial liabilities, including estimated interest payments, is shown below:

en milliers d'euros Au 31 décembre 2012	A moins de 3 mois Less than 3 months	De 3 à 6 mois 3 to 6 months	De 6 à 12 mois 6 to 12 months	De 1 à 5 ans 1 to 5 years	A plus de 5 ans Over 5 years	Total Total	€000 At 31 December 2012
Dettes financières à long terme	-	-	-	90 000	-	90 000	Long-term financial debts
Location financement - Paiement minimum futur	62	48	72	35	27	244	Finance leases - minimum future payments
Fournisseurs et autres créanciers	1 355 681	4 693	5 735	-	-	1 366 109	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	6 507	-	-	-	-	6 507	Derivative financial instruments
Dettes financières à court terme	140 168	24 851	-	-	-	165 019	Short-term financial debts
TOTAL	1 502 418	29 592	5 807	90 035	27	1 627 879	TOTAL

en milliers d'euros Au 31 décembre 2011	A moins de 3 mois Less than 3 months	De 3 à 6 mois 3 to 6 months	De 6 à 12 mois 6 to 12 months	De 1 à 5 ans 1 to 5 years	A plus de 5 ans Over 5 years	Total Total	€000 At 31 December 2011
Dettes financières à long terme	-	-	-	120 000	-	120 000	Long-term financial debts
Location financement - Paiement minimum futur	406	104	161	301	-	972	Finance leases - minimum future payments
Fournisseurs et autres créanciers	1 114 322	3 868	1 665	-	-	1 119 855	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	6 380	-	-	-	-	6 380	Derivative financial instruments
Dettes financières à court terme	86 259	77 713	-	-	-	163 972	Short-term financial debts
TOTAL	1 207 367	81 685	1 826	120 301	-	1 411 179	TOTAL

CURRENCY RISK

Sensitivity analysis

The Group is exposed to currency risk, particularly the US dollar (USD), sterling (GBP), yen (JPY), euro (EUR) and Swiss franc (CHF).

The table below details the Group's sensitivity to a 10% change in a transaction currency compared with corresponding functional currencies. This analysis includes monetary assets and liabilities denominated in a currency other than the functional currency of the Group's entities, and adjusts their value at the end of the period for a 10% change in the foreign exchange rate.

It is based on the assumption that all other variables remain constant, and has been prepared on the same basis as the previous financial year.

At 31 December, an appreciation of 10% in a transaction currency compared with other corresponding functional currencies would have increased/(decreased) net profit for the period as shown below, with no impact on equity:

en milliers d'euros Au 31 décembre 2011	USD	GBP	EUR	CHF	Autres Other	TOTAL TOTAL	€000 At 31 December 2011
Devises fonctionnelles							Functional currencies
USD		-208	595	-347	289	329	USD
GBP	1 549		1 959	130	270	3 908	GBP
EUR	869	28		549	29	1 475	EUR
CHF	-305	-463	1 054		3 184	3 470	CHF
Autres	777	-12	53	-354		464	Other
TOTAL	2 890	-655	3 661	-22	3 772		TOTAL

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Actifs financiers	50 525	45 598	Financial assets
Passifs financiers	2 549	6 291	Financial liabilities
Instruments à taux fixe (net)	47 976	39 307	Fixed rate instruments (net)
Actifs financiers	590 558	612 225	Financial assets
Passifs financiers	265 183	296 212	Financial liabilities
Instruments à taux variable (net)	325 375	316 013	Variable rate instruments (net)
Dont dettes financières à taux variable	253 844	282 896	Of which variable rate financial debts

INTEREST RATE RISK

Profile

The profile of interest-bearing financial instruments at 31 December is as follows:

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES INSTRUMENTS À TAUX VARIABLES

Le risque de taux d'intérêt sur les passifs financiers provient principalement des dettes financières à taux variable. Une variation de 50 points de base des taux d'intérêts a été considérée pour l'analyse de sensibilité des dettes financières. Les actifs et passifs financiers à taux variables, hors dettes financières, comprennent essentiellement des créances et dettes liées aux activités de teneur de comptes. Ces actifs et passifs financiers étant par nature moins sujets au risque de taux d'intérêts que les dettes financières, une variation de 25 points de base des taux d'intérêts a été considérée pour l'analyse de sensibilité.

Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts (respectivement 25 points de base pour les actifs financiers nets hors dettes financières) aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

en milliers d'euros Au 31 décembre 2012	Résultat Results	Capitaux propres Equity	€000 At 31 December 2012
Instruments à taux variables	1 345	-	Variable rate instruments
Dettes financières	-247	-	Financial debts
Swap de taux d'intérêt	-	1 614	Interest rate swaps

Pour les swaps de taux d'intérêt, une diminution de 50 points de base de taux d'intérêt aurait diminué les capitaux propres de € 1 614 000 au 31 décembre 2012, sans impact sur le résultat de l'exercice.

SENSITIVITY ANALYSIS OF CASH FLOWS FOR VARIABLE RATE INSTRUMENTS

Interest rate risk on financial liabilities arises mainly from variable rate financial debts. The sensitivity analysis of financial debts considered a 50 basis point change in interest rates. Variable rate financial assets and liabilities, excluding financial debts, mainly consist of receivables and payables related to account holder activities. Since these assets and liabilities are by nature less subject to interest rate risk than financial debts, the sensitivity analysis considered a 25 basis point change in interest rates.

A 50 bps increase in interests rates (25 bps for net financial assets excluding financial debts) at 31 December would have increased/(decreased) net profit and equity by the amounts shown below. It is based on the assumption that all other variables remain constant and has been prepared on the same basis as the previous financial year.

For interest rate swaps, a 50 basis point reduction in interest rates would have reduced equity by €1,614,000 at 31 December 2012, without impacting net profit.

en milliers d'euros Au 31 décembre 2011	Résultat Results	Capitaux propres Equity	€000 At 31 December 2011
Instruments à taux variables	1 312	-	Variable rate instruments
Dettes financières	-320	-	Financial debts
Swap de taux d'intérêt	-	2 035	Interest rate swaps

Pour les swaps de taux d'intérêt, une diminution de 50 points de base de taux d'intérêt aurait diminué les capitaux propres de € 2 035 000 au 31 décembre 2011.

For interest rate swaps, a 50 basis point reduction in interest rates would have reduced equity by €2,035,000 at 31 December 2011.

JUSTE VALEUR

La valeur comptable des actifs et passifs financiers au 31 décembre correspond à leur juste valeur.

FAIR VALUE

The carrying amount of financial assets and liabilities at 31 December corresponds to their fair value.

en milliers d'euros	2012	2011	€000
Actifs financiers disponibles à la vente	24 008	25 311	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur	2 771	5 713	Financial assets at fair value
Prêts et créances	1 369 710	1 088 241	Loans and receivables
Instruments financiers dérivés actifs	161	745	Derivative financial instruments
Trésorerie et équivalents de trésorerie	337 716	426 772	Cash and cash equivalents
Trésorerie non disponible	41 295	27 955	Unavailable Cash
TOTAL	1 775 661	1 574 737	TOTAL
Dettes financières à court terme	165 197	164 636	Short-term financial debts
Fournisseurs et autres créanciers	1 366 109	1 119 855	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	6 507	6 380	Derivative financial instruments
Dettes financières à long terme	90 062	120 295	Long-term financial debts
TOTAL	1 627 875	1 411 166	TOTAL

Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

The methods used to measure fair value are disclosed in the section on significant accounting policies.

HIÉRARCHIE DES VALEURS

Le tableau suivant analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur en différents niveaux en fonction des méthodes utilisées. Les niveaux retenus sont les suivants :

- » Le niveau 1 correspond à un prix décoté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- » Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés.
- » Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur le marché.

FAIR VALUE HIERARCHY

The table below analyses financial instruments measured at fair value within different hierarchical levels depending on the methods used. The following value hierarchy was used:

- » Level 1: quoted prices (unadjusted) in active markets for an identical instrument.
- » Level 2: fair values determined on the basis of a valuation model using inputs which are directly observable in a market (level 1) or derived from prices observed.
- » Level 3: fair values determined on the basis of a valuation model using inputs which are not observable in a market.

en milliers d'euros	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	€000
Au 31 décembre 2012	Total	Level 1	Level 2	Level 3	At 31 December 2012
Actifs financiers disponibles à la vente	24 008	12 419	8 908	2 681	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur	2 771	2 763	-	8	Financial assets at fair value
Instruments financiers dérivés actifs	161	-	161	-	Derivative financial instruments
Total actifs financiers	26 940	15 182	9 069	2 689	Total financial assets
Instruments financiers dérivés passifs	6 507	-	6 507	-	Derivative financial instruments
Total passifs financiers	6 507	-	6 507	-	Total financial liabilities
en milliers d'euros	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	€000
Au 31 décembre 2011	Total	Level 1	Level 2	Level 3	At 31 December 2011
Actifs financiers disponibles à la vente	25 311	15 621	9 102	588	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur	5 713	3 013	-	2 700	Financial assets at fair value
Instruments financiers dérivés actifs	745	-	745	-	Derivative financial instruments
Total actifs financiers	31 769	18 634	9 847	3 288	Total financial assets
Instruments financiers dérivés passifs	6 380	-	6 380	-	Derivative financial instruments
Total passifs financiers	6 380	-	6 380	-	Total financial liabilities

RÉCONCILIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

RECONCILIATION OF LEVEL 3 FINANCIAL ASSETS AND LIABILITIES

en milliers d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente Available-for-sale financial assets	Actifs financiers évalués à la juste valeur Financial assets at fair value	Total Total	€000
Au 1^{er} janvier 2012	588	2 700	3 288	At 1 January 2012
Acquisitions de la période	-	-	-	Acquisitions during the year
Emissions	-	-	-	Issues
Cessions	-	-1 048	-1 048	Disposals
Gains/pertes enregistrées au compte de résultat	-798	1 048	250	Gains/(losses) recognised in profit or loss
Gains/pertes enregistrées dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	Gains/losses recognised in other comprehensive income
Reclassement	2 692	-2 692	-	Reclassifications
Transfert hors du niveau 3	-	-	-	Transfers out of Level 3
Ecart de conversion	199	-	199	Currency translation
Au 31 décembre 2012	2 681	8	2 689	At 31 December 2012

en milliers d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente Available-for-sale financial assets	Actifs financiers évalués à la juste valeur Financial assets at fair value	Total Total	€000
Au 1^{er} janvier 2011	490	3 157	3 647	At 1 January 2011
Acquisitions de la période	-	-	-	Acquisitions during the year
Emissions	-	-	-	Issues
Cessions	-	-	-	Disposals
Gains/pertes enregistrées au compte de résultat	-	-571	-571	Gains/(losses) recognised in profit or loss
Gains/pertes enregistrées dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	Gains/losses recognised in other comprehensive income
Transfert hors du niveau 3	-	-	-	Transfers out of Level 3
Ecart de conversion	98	114	212	Currency translation
Au 31 décembre 2011	588	2 700	3 288	At 31 December 2011

Les pertes enregistrées au compte de résultat sont présentées en charges financières dans la rubrique « moins-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur ».

La totalité des pertes enregistrées au compte de résultat est relative à des instruments financiers détenus en fin de période.

Losses recognised in profit or loss are presented as financial expense under "Losses on financial assets at fair value".

All losses recognised in profit or loss relate to financial instruments held at year-end.

31. COURS DE CHANGE

Les principaux cours de change de l'euro, qui ont été utilisés dans le cadre de la consolidation, sont les suivants :

	2012		2011		
	Cours de clôture Year-end rate	Cours moyen Average rate	Valeur brute Year-end rate	Pertes de valeur Average rate	
1 Franc suisse	1,2072	1,2053	1,2156	1,2339	1 Swiss franc
1 Livre sterling	0,8161	0,8111	0,8353	0,8677	1 pound sterling
1 Yen japonais	113,61	102,62	100,20	111,02	1 Japanese yen
1 Dollar américain	1,3194	1,2856	1,2939	1,3917	1 US dollar

31. EXCHANGE RATES

The main exchange rates against the euro used in consolidation are shown below:

32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après :

Pays Country		Entrées de l'exercice New companies	Pourcentage de contrôle Controlling interest	Pourcentage d'intérêt Equity interest	Capital en milliers Capital in thousands	Méthode IG/IP/MEE FCM/PCM/EM method
	VIEL & Cie		Société consolidante Consolidating company		EUR 15 423	

EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE EUROPE, MIDDLE-EAST AND AFRICA

AFRIQUE DU SUD SOUTH AFRICA	Tradition Data analytic's Services (PTY) Ltd Johannesburg		100,00 %	68,85 %	ZAR n/s	IG FCM
	Tradition Government Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd		100,00 %	68,85 %	ZAR 1 000	IG FCM
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg		74,90 %	51,53 %	ZAR 1 000	IG FCM
ALLEMAGNE GERMANY	Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursale de Munich		100,00 %	68,85 %	EUR 2 531	IG FCM
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort		100,00 %	68,79 %	EUR 75	IG FCM
BELGIQUE BELGIUM	Finacor & Associés S.A., Bruxelles		100,00 %	68,78 %	EUR 497	IG FCM
EMIRATS ARABES UNIS UNITED ARAB EMIRATES	Tradition Dubai Ltd, Dubai		100,00 %	68,85 %	USD 450	IG FCM
ESPAGNE SPAIN	C.M. Capital Market Holdings S.A. Madrid		30,99 %	21,34 %	EUR 379	MEE EM
FRANCE FRANCE	Arpège, Paris		100,00 %	100,00 %	EUR 22 280	IG FCM
	Bourse Direct, Paris		71,04 %	71,04 %	EUR 13 909	IG FCM
	E-VIEL, Paris		100,00 %	100,00 %	EUR 8 886	IG FCM
	Finance 2000 S.A., Paris		100,00 %	68,85 %	EUR 4 575	IG FCM
	SwissLife Banque Privée		40,00 %	40,00 %	EUR 53 037	MEE EM
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales de Londres		99,90 %	68,78 %	EUR 13 325	IG FCM
	TSAF OTC, Paris		100,00 %	68,78 %	EUR 10 601	IG FCM
	VIEL Gestion		100,00 %	69,33 %	EUR -	IG FCM
VCF Gestion		100,00 %	69,07 %	EUR -	IG FCM	
ISRAËL ISRAEL	TFS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv		100,00 %	68,85 %	ILS n/s	IG FCM
ITALIE ITALY	Tradition Italia Sim S.p.A., Milan		100,00 %	68,85 %	EUR 714	IG FCM
LUXEMBOURG LUXEMBOURG	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg		100,00 %	68,85 %	EUR 5 771	IG FCM
MALTE MALTA	FXDD Malta Limited, Malte		20,00 %	13,77 %	USD 4	MEE EM
PAYS-BAS NETHERLANDS	Financière Vermeer N.V., Amsterdam		100,00 %	100,00 %	EUR 90	IG FCM
ROYAUME-UNI UNITED KINGDOM	Tradition (UK) Ltd, Londres		100,00 %	68,85 %	GBP 21 050	IG FCM
	Tradition Financial Services Ltd, Londres		100,00 %	68,79 %	GBP 250	IG FCM
	TFS Derivatives Ltd, Londres		100,00 %	68,79 %	GBP 1 200	IG FCM
	TFS-ICAP Ltd, Londres		27,48 %	18,92 %	GBP 20	IP PCM
	Tradition London Clearing Ltd, Londres		100,00 %	68,85 %	GBP 2 250	IG FCM
	Trad - X (UK) Ltd, Londres		100,00 %	68,85 %	GBP n/s	IG FCM
	Tradition Management Services Ltd, Londres ⁽²⁾		100,00 %	68,85 %	GBP n/s	IG FCM
RUSSIE RUSSIA	Tradition CIS LLC, Moscow		100,00 %	69,85 %	RUB 2 680	IG FCM
SUISSE SWITZERLAND	Compagnie Financière Tradition		68,26 %	68,85 %	CHF 16 224	IG FCM
	Tradition Service Holding S.A., Lausanne ⁽¹⁾		100,00 %	68,85 %	CHF 21 350	IG FCM
	Trad - X Holding S.A, Lausanne ⁽¹⁾		100,00 %	68,85 %	CHF 100	IG FCM
	Tradition S.A., Lausanne et succursale de Zurich		100,00 %	68,85 %	CHF 100	IG FCM
	Finarbit AG, Küsnacht		45,00 %	30,98 %	CHF 1 500	MEE EM
	TFS, Lausanne ⁽¹⁾		99,92 %	68,79 %	CHF 3 916	IG FCM
Tradifcom International, Lausanne ⁽²⁾		100,00 %	68,85 %	CHF 200	IG FCM	

(1) Société holding. (2) Société de service.

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle.

MEE : mise en équivalence.

32. BASIS OF CONSOLIDATION

The table below shows the main consolidated companies, the percentage interests held directly or indirectly, and the method of consolidation used for each company:

Pays Country		Entrées de l'exercice New companies	Pourcentage de contrôle Controlling interest	Pourcentage d'intérêt Equity interest	Capital en milliers Capital in thousands	Méthode IG/IP/MEE FCM/PCM/EM method
	VIEL & Cie		Société consolidante Consolidating company		EUR 15 423	

EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE EUROPE, MIDDLE-EAST AND AFRICA

AFRIQUE DU SUD SOUTH AFRICA	Tradition Data analytic's Services (PTY) Ltd Johannesburg		100,00 %	68,85 %	ZAR n/s	IG FCM
	Tradition Government Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd		100,00 %	68,85 %	ZAR 1 000	IG FCM
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg		74,90 %	51,53 %	ZAR 1 000	IG FCM
ALLEMAGNE GERMANY	Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursale de Munich		100,00 %	68,85 %	EUR 2 531	IG FCM
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort		100,00 %	68,79 %	EUR 75	IG FCM
BELGIQUE BELGIUM	Finacor & Associés S.A., Bruxelles		100,00 %	68,78 %	EUR 497	IG FCM
EMIRATS ARABES UNIS UNITED ARAB EMIRATES	Tradition Dubai Ltd, Dubai		100,00 %	68,85 %	USD 450	IG FCM
ESPAGNE SPAIN	C.M. Capital Market Holdings S.A. Madrid		30,99 %	21,34 %	EUR 379	MEE EM
FRANCE FRANCE	Arpège, Paris		100,00 %	100,00 %	EUR 22 280	IG FCM
	Bourse Direct, Paris		71,04 %	71,04 %	EUR 13 909	IG FCM
	E-VIEL, Paris		100,00 %	100,00 %	EUR 8 886	IG FCM
	Finance 2000 S.A., Paris		100,00 %	68,85 %	EUR 4 575	IG FCM
	SwissLife Banque Privée		40,00 %	40,00 %	EUR 53 037	MEE EM
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales de Londres		99,90 %	68,78 %	EUR 13 325	IG FCM
	TSAF OTC, Paris		100,00 %	68,78 %	EUR 10 601	IG FCM
	VIEL Gestion		100,00 %	69,33 %	EUR -	IG FCM
VCF Gestion		100,00 %	69,07 %	EUR -	IG FCM	
ISRAËL ISRAEL	TFS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv		100,00 %	68,85 %	ILS n/s	IG FCM
ITALIE ITALY	Tradition Italia Sim S.p.A., Milan		100,00 %	68,85 %	EUR 714	IG FCM
LUXEMBOURG LUXEMBOURG	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg		100,00 %	68,85 %	EUR 5 771	IG FCM
MALTE MALTA	FXDD Malta Limited, Malte		20,00 %	13,77 %	USD 4	MEE EM
PAYS-BAS NETHERLANDS	Financière Vermeer N.V., Amsterdam		100,00 %	100,00 %	EUR 90	IG FCM
ROYAUME-UNI UNITED KINGDOM	Tradition (UK) Ltd, Londres		100,00 %	68,85 %	GBP 21 050	IG FCM
	Tradition Financial Services Ltd, Londres		100,00 %	68,79 %	GBP 250	IG FCM
	TFS Derivatives Ltd, Londres		100,00 %	68,79 %	GBP 1 200	IG FCM
	TFS-ICAP Ltd, Londres		27,48 %	18,92 %	GBP 20	IP PCM
	Tradition London Clearing Ltd, Londres		100,00 %	68,85 %	GBP 2 250	IG FCM
	Trad - X (UK) Ltd, Londres		100,00 %	68,85 %	GBP n/s	IG FCM
	Tradition Management Services Ltd, Londres ⁽²⁾		100,00 %	68,85 %	GBP n/s	IG FCM
RUSSIE RUSSIA	Tradition CIS LLC, Moscow		100,00 %	69,85 %	RUB 2 680	IG FCM
SUISSE SWITZERLAND	Compagnie Financière Tradition		68,26 %	68,85 %	CHF 16 224	IG FCM
	Tradition Service Holding S.A., Lausanne ⁽¹⁾		100,00 %	68,85 %	CHF 21 350	IG FCM
	Trad - X Holding S.A, Lausanne ⁽¹⁾		100,00 %	68,85 %	CHF 100	IG FCM
	Tradition S.A., Lausanne et succursale de Zurich		100,00 %	68,85 %	CHF 100	IG FCM
	Finarbit AG, Küsnacht		45,00 %	30,98 %	CHF 1 500	MEE EM
	TFS, Lausanne ⁽¹⁾		99,92 %	68,79 %	CHF 3 916	IG FCM
Tradifcom International, Lausanne ⁽²⁾		100,00 %	68,85 %	CHF 200	IG FCM	

(1) Holding company. (2) Service company.

FCM : Full consolidation method. IP: Proportionate consolidation method.

EM: Equity method.

Pays Country		Entrées de l'exercice New companies	Pourcentage de contrôle Controlling interest	Pourcentage d'intérêt Equity interest	Capital en milliers Capital in thousands	Méthode IG/IP/MEE FCM/PCM/EM method
AMÉRIQUES AMERICAS						
ARGENTINE ARGENTINA	Tradition Argentina S.A., Buenos Aires		100,00 %	68,85 %	ARS 12	IG FCM
BRESIL BRAZIL	Tradition Brasil Escritorio de Representacao Ltda, Sao Paulo		100,00 %	68,85 %	BRL 508	IG FCM
CHILI CHILE	Tradition Chile Agentes de Valores Ltda, Santiago		100,00 %	68,85 %	CLP 476 805	IG FCM
COLOMBIE COLOMBIA	Tradition Securities Colombia S.A., Bogota		100,00 %	68,85 %	COP 200 000	IG FCM
	Tradition Colombia S.A., Bogota		100,00 %	68,85 %	COP 90 000	IG FCM
ETATS-UNIS UNITED STATES	Tradition (North America) Inc., New York		100,00 %	68,85 %	USD 14 500	IG FCM
	Tradition Securities and Futures Inc., New York		100,00 %	68,85 %	USD n/s	IG FCM
	Tradition Asiel Securities Inc., New York		100,00 %	68,85 %	USD 5	IG FCM
	Standard Credit Securities Holding Inc., New York		100,00 %	68,85 %	USD n/s	IG FCM
	Standard Credit Group LLC, New York		100,00 %	68,85 %	USD 2 500	IG FCM
	Tradition Financial Services Inc., New York		100,00 %	68,79 %	USD 50	IG FCM
	TFS Derivatives Corp., New York		100,00 %	68,79 %	USD 95	IG FCM
	TFS-ICAP LLC, New York		27,48 %	18,92 %	USD n/s	IP PCM
	TFS Energy LLC, Stamford		55,50 %	38,18 %	USD n/s	IG FCM
	TFS Energy Futures LLC, Stamford		100,00 %	38,18 %	USD n/s	IG FCM
	Govdesk LLC, Redondo Beach, Californie		35,00 %	24,10 %	USD 75	MEE EM
FXDirectDealer LLC, New York		20,00 %	13,77 %	USD 746	MEE EM	
StreamingEdge.com Inc., New Jersey ⁽²⁾		80,00 %	55,08 %	USD n/s	IG FCM	
MEXIQUE MEXICO	Tradition Services S.A. de C.V., Mexico		100,00 %	68,85 %	MXN 50	IG FCM

ASIE-PACIFIQUE ASIA-PACIFIC

AUSTRALIE AUSTRALIA	Tradition Australia Pty. Ltd, Sydney		100,00 %	68,85 %	AUD -	IG FCM
	TFS Australia Pty. Ltd, Sydney		100,00 %	68,79 %	AUD 5	IG FCM
CHINE CHINA	Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong		100,00 %	68,85 %	HKD 25 001	IG FCM
	TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong		100,00 %	68,79 %	HKD 5 000	IG FCM
	Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen		33,00 %	33,00 %	CNY 50 000	MEE EM
CORÉE DU SUD SOUTH KOREA	Tradition Korea Ltd, Séoul		100,00 %	68,85 %	KRW 5 000 000	IG FCM
INDE INDIA	Derivium capital & Securities Private Ltd, Mumbai		50,00 %	34,43 %	INR 6 000	IP PCM
INDONÉSIE INDONESIA	Tradition Indonesia Jakarta	✓	99,00 %	68,16 %	USD 5 000 000	IG FCM
JAPON JAPAN	Meitan Tradition Co. Ltd, Tokyo		55,34 %	38,10 %	JPY 300 000	IG FCM
	Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo		49,81 %	21,36 %	JPY 801 354	IP PCM
	Tradition Derivative Products Ltd, Tokyo		100,00 %	68,85 %	JPY 5 000	IG FCM
	Tradition Securities Japan Co Ltd Tokyo		100,00 %	34,40 %	JPY 199 000	IG FCM
MALAISIE MALAYSIA	First Taz Money Sdn Bhd, Kuala Lumpur		40,00 %	27,54 %	MYR 500	MEE EM
PHILIPPINES PHILIPPINES	Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati		100,00 %	68,85 %	PHP 78 000	IG FCM
SINGAPOUR SINGAPORE	Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour		100,00 %	68,85 %	SGD 300	IG FCM
	TFS Energy (S) Pte Ltd, Singapour		100,00 %	68,79 %	SGD 60	IG FCM
	TFS Currencies Pte Ltd, Singapour		100,00 %	68,79 %	SGD 700	IG FCM
	Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour ⁽¹⁾		100,00 %	68,85 %	SGD n/s	IG FCM
	Ong First Tradition (Pte) Ltd, Singapour		35,00 %	30,22 %	SGD 3 000	MEE EM
THAÏLANDE THAILAND	Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok		79,00 %	54,39 %	THB 1 250	IG FCM
	Sasithorn Tradition Co Ltd Bangkok		79,00 %	54,39 %	THB 1 250	IG FCM

(1) Société holding, (2) Société de service.

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle.

MEE : mise en équivalence.

(1) Holding company, (2) Service company.

FCM : Full consolidation method. IP : Proportionate consolidation method.

EM : Equity method.

33. CONSOLIDATION DE VIEL & CIE

VIEL & Cie fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de VIEL et Compagnie Finance, dont le siège social est situé au 23 Place Vendôme, 75001 Paris.

33. CONSOLIDATION OF VIEL & CIE

VIEL & Cie is consolidated in the financial statements of VIEL et Compagnie Finance, whose registered office is at 23 Place Vendôme, 75001 Paris.

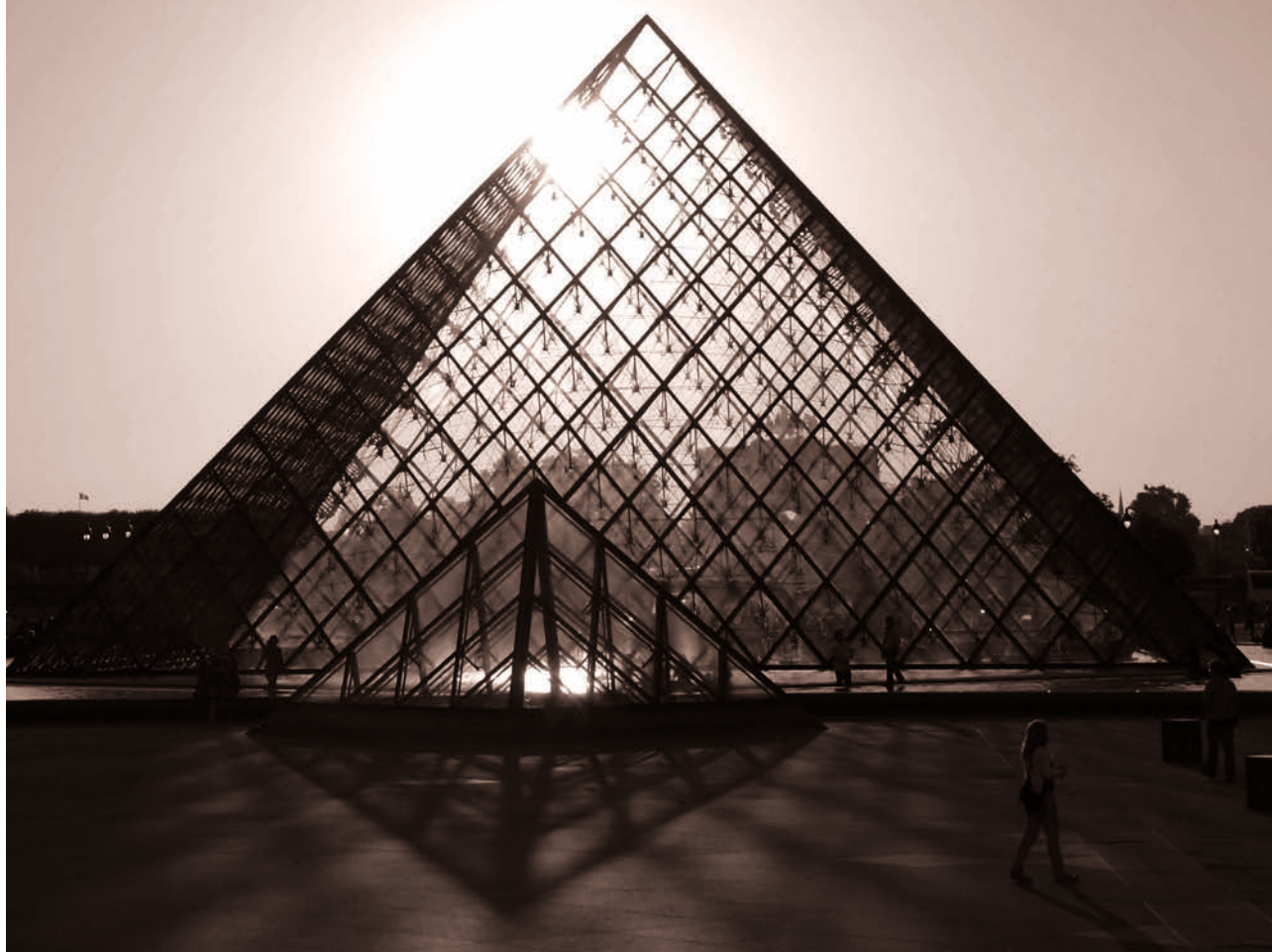
COMPTES ANNUELS COMPANY FINANCIAL STATEMENTS

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ 90
SUMMARY INCOME STATEMENT

BILAN RÉSUMÉ 91
SUMMARY BALANCE SHEET

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 93
STATEMENTS OF CHANGES IN SHAREHOLDERS' EQUITY

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES 94
FIVE-YEAR FINANCIAL SUMMARY



COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

SUMMARY INCOME STATEMENT

En milliers d'euros	Notes	2012	2011	€000
Produits d'exploitation	III.1	90	2 472	Operating income
Charges d'exploitation		-4 253	-6 507	Operating expenses
Résultat d'exploitation		-4 163	-4 035	Operating profit/(losses)
Résultat financier	III.2	11 078	17 090	Financial result
Résultat courant avant impôt		6 915	13 055	Profit before tax and exceptional items
Résultat exceptionnel	III.3	-273	6 022	Exceptional items
Impôt sur le bénéfice	III.4	-	-201	Income tax
Résultat net de l'exercice		6 642	18 876	Net profit for the year

Le compte de résultat et le bilan présentés représentent une version abrégée des comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve au 31 décembre 2012.

Les comptes annuels complets incluant l'annexe sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.

The income statement and balance sheet are summarised from the full-year financial statements which were audited and certified without reserve at 31 December 2011.

The full accounts for the year including the notes may be obtained from the Company on request

BILAN RÉSUMÉ

SUMMARY BALANCE SHEET

En milliers d'euros ACTIF	Notes	2012			2011	€000 ASSETS
		Brut Gross	Amort. Amort.	Net Net	Net Net	
Actif immobilisé						Fixed assets
Immobilisations incorporelles	II.1	898	890	8	22	Intangible Assets
Immobilisations corporelles	II.1	3 778	3 742	36	28	Property and equipment
Participations	II.2	76 629	2 816	73 813	73 998	Shareholdings
TIAP et autres immobilisations financières	II.2	29 391	425	28 966	28 966	Portfolio securities and other long-term investments
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		110 696	7 873	102 823	103 014	TOTAL FIXED ASSETS
Actif circulant						Current assets
Clients et comptes rattachés						Trade debtors
Autres créances	II.3	104 139	-	104 139	89 303	Other receivables
Valeurs mobilières de placement	II.4	-	-	-	25 797	Marketable securities
Disponibilités	II.4	47 787	-	47 787	70 298	Liquid assets
Charges constatées d'avance		45	-	45	38	Prepaid expenses
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		151 971	-	151 971	185 436	TOTAL CURRENT ASSETS
Charges à répartir	II.5	855	-	855	1 140	Deferred charges
TOTAL DE L'ACTIF		263 522	7 873	255 649	289 590	TOTAL ASSETS

BILAN RÉSUMÉ

SUMMARY BALANCE SHEET

En milliers d'euros PASSIF	Notes	2012	2011	€000 LIABILITIES
Capitaux propres				Shareholders' equity
Capital social		15 423	15 323	Capital
Prime d'émission, de fusion, d'apport		21 180	21 180	Share premiums
Réserve légale		1 533	1 523	Legal reserve
Autres réserves		23 093	23 193	Other reserves
Report à nouveau		59 588	51 150	Retained earnings
Résultat de l'exercice		6 642	18 876	Net profit for the year
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	II.6	127 459	131 245	TOTAL SHAREHOLDERS' EQUITY
Provisions	II.7	6 253	6 071	Provisions
Dettes				Debt
Emprunts et dettes financières diverses	II.8	120 420	150 992	Borrowings and financial debts
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		233	347	Trade and other payables
Dettes fiscales et sociales	II.9	143	196	Tax and social liabilities
Autres dettes	III.1	1 141	739	Other payables
TOTAL DES DETTES		121 937	152 274	TOTAL DEBT
TOTAL DU PASSIF		255 649	289 590	TOTAL LIABILITIES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

STATEMENTS OF CHANGES IN SHAREHOLDERS' EQUITY

En milliers d'euros	Ouverture au 01.01.2012 At 1.1.2012	Autres mouvements Other movements	Affectation du résultat 2011 Appropriation of 2011 earnings	Résultat 2012 2012 results	Solde au 31.12.2012 Balance at 31.12.2012	€000
Capital social	15 323	100	-	-	15 423	Capital
Prime d'émission	21 180	-	-	-	21 180	Share premium
Réserve légale	1 523	-	10	-	1 533	Legal reserve
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	Regulated reserves
Autres réserves	23 193	-100	-	-	23 093	Other reserves
Report à nouveau	51 149	-	8 439	-	59 588	Retained earnings
Résultat de la période	18 877	-	-18 877	6 642	6 642	Profit for the period
TOTAL	131 245	-	-10 428	6 642	127 459	TOTAL

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

FIVE-YEAR FINANCIAL SUMMARY

en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	€000
Capital en fin d'exercice						Capital at 31 December
Capital social (en milliers d'euros)	14 499	15 162	15 228	15 323	15 423	Share capital (€000)
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	72 495	72 812	76 142	76 616	77 116	Number of ordinary shares (000)
Opérations et résultats de l'exercice social (en milliers d'euros)						Operations and results for the year (€000)
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-	Revenue before tax
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 692	11 550	10 842	19 603	6 954	Profit before tax, employee profit sharing, amortisation, depreciation and provisions
Impôt sur le bénéfice	880	-1 618	1 970	-201	-	Income tax
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	Employee profit sharing for the year
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 766	9 138	12 412	18 876	6 642	Profit after tax, employee profit sharing, amortisation, depreciation and provisions
Résultat distribué	9 810	10 307	10 356	10 428	*	Distributed earnings
Résultat par action (en euros)						Earnings per share (in euros)
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,15	0,18	0,12	0,26	0,09	Profit after tax and employee profit sharing but before amortisation, depreciation and provisions
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,16	0,13	0,16	0,25	0,09	Profit after tax, employee profit sharing, amortisation, depreciation and provisions
Dividende attribué à chaque action	0,15	0,15	0,15	0,15	*	Dividend per share
Personnel						Employees
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	1	2	2	2	Average headcount
Montant de la masse salariale de l'exercice social (en milliers d'euros)	-	68	312	568	511	Payroll for the year (€000)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...) (en milliers d'euros)	-	27	121	212	183	Employee benefits for the year (social security, social welfare, etc.) (€000)

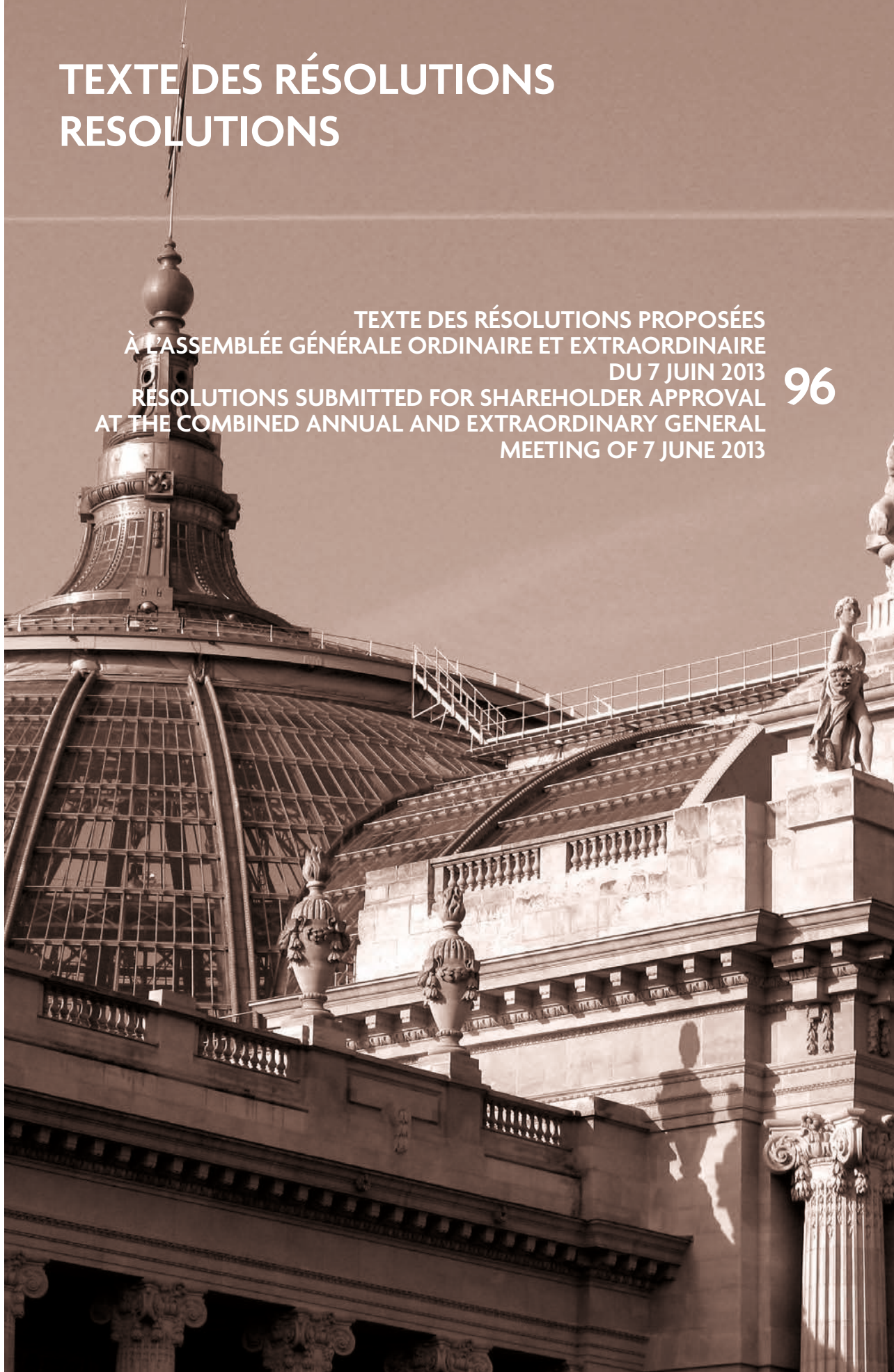
* Un dividende de 0,08 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 7 juin 2013.

* Shareholders will be asked to approve a dividend of €0,08 per share at the Annual General Meeting on 7 June 2013.

TEXTE DES RÉOLUTIONS RESOLUTIONS

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 7 JUIN 2013
RESOLUTIONS SUBMITTED FOR SHAREHOLDER APPROVAL
AT THE COMBINED ANNUAL AND EXTRAORDINARY GENERAL
MEETING OF 7 JUNE 2013

96



TEXTE DES RÉOLUTIONS

RESOLUTIONS

Statuant en la forme ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 6 642 087,37 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net part du Groupe de 6 909 000 euros.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à :

» bénéfice net de l'exercice	6 642 087,37 euros
» report à nouveau créateur	59 587 719,37 euros
	<hr/>
	66 229 806,74 euros

de la manière suivante :

» à la réserve légale	9 904,00 euros
» à la distribution de dividendes	6 139 339,20 euros
» au report à nouveau pour	60 050 563,54 euros
	<hr/>
	66 229 806,74 euros

Le dividende d'un montant total de 6 169 339,20 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,08 euro par action, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie.

Le dividende sera détaché le 12 juin 2013 et mis en paiement à compter du 17 juin 2013.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende proposé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts et imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Ordinary business

FIRST RESOLUTION

Having noted the reports of the Board of Directors and the Auditors, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an ordinary general meeting, approves the financial statements for the year ended 31 December 2012, as presented, showing a profit of 6,642,087.37 euros, as well as the transactions reflected in the accounts or summarised in these reports.

SECOND RESOLUTION

Having heard the reports of the Board of Directors and the Auditors, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an ordinary general meeting, approves the consolidated financial statements, as presented, prepared in accordance with Sections L. 233-16 et seq. of the Commercial Code, showing a Group share of net profit of 6,909,000 euros.

THIRD RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting for an ordinary general meeting, resolves to appropriate the distributable income comprising:

» Net profit for the year	6,642,087.37 euros
» Retained earnings brought forward	59,587,719.37 euros
	<hr/>
	66,229,806.74 euros

as follows:

» Legal reserve	9,904.00 euros
» Dividends	6,139,339.20 euros
» Retained earnings	60,050,563.54 euros
	<hr/>
	66,229,806.74 euros

The dividend for the financial year totals 6,169,339.20 euros, and has been set at 0.08 euros per share. The Board of Directors has full power and authority to record in the "Retained earnings" account the fraction of the dividend corresponding to the treasury shares held by VIEL & Cie.

The ex-dividend date will be 12 June 2013 and the dividend will be paid on or after 17 June 2013.

In the case of natural persons resident in France for tax purposes, the proposed dividend is eligible for the allowance provided under Section 158-3-2° of the General Tax Code and is taxable at the progressive rate for income tax.

Sauf demande expresse de dispense dans les formes posées à l'article 242 quater du Code précité, le dividende proposé fera l'objet d'une retenue à la source de 21 % du dividende brut non libératoire de l'impôt sur le revenu.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- » en juin 2012 au titre du résultat de l'exercice 2011, d'un montant de 0,15 euro par action, soit un montant total de 11 492 511 euros ;
- » en juin 2011 au titre du résultat de l'exercice 2010, d'un montant de 0,15 euro par action, soit un montant total de 10 356 764,10 euros ;
- » en juin 2010 au titre du résultat de l'exercice 2009, d'un montant de 0,15 euro par action, soit un montant total de 10 307 264,10 euros.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce constate l'absence de convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2012.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à procéder à l'achat des actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement Général de l'AMF et du Règlement (CE) N° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- » l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- » la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- » l'annulation en tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- » favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée. L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière. L'Assemblée générale fixe le prix maximum d'achat à 5 euros.

Unless an express request is made in accordance with Section 242 quater of the above Code, the proposed dividend will be subject to an advance tax of 21%, withheld at source from the gross dividend, which will be creditable against the final personal income tax liability.

The dividend history over the past three financial years (after allowing for the deduction for treasury shares) is as follows:

- » June 2012: 0.15 euros per share was paid for the 2011 financial year, for a total of 11,492,511 euros;
- » June 2011: 0.15 euros per share was paid for the 2010 financial year, for a total of 10,356,764.10 euros;
- » June 2010: 0.15 euros per share was paid for the 2009 financial year, for a total of 10,307,264.10 euros;

FOURTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an ordinary general meeting, having reviewed the Auditors' report on the agreements governed by the provisions of Section L. 225-38 of the Commercial Code notes that no new agreement was entered into during the 2012 financial year.

FIFTH RESOLUTION

Having noted the Directors' Report, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an ordinary general meeting, authorises the Board of Directors to make purchases of the Company's own shares, pursuant to Sections 225-209 et seq. of the Commercial Code, the General Regulation of the AMF, and the European Commission Regulation (EC) No 2273/2003 of 22 December 2003.

Shares purchased in connection with or pursuant to the foregoing authority may be acquired for the purpose of:

- » allotting shares in connection with a capital increase reserved for Group employees under employee share option schemes;
- » remitting shares in payment or exchange or as hedging obligations for debt securities, in connection with external growth operations;
- » cancelling all or part of these shares through a reduction in share capital with a view to optimising earnings per share, subject to the adoption of a specific resolution to this effect by the Extraordinary General Meeting of Shareholders;
- » facilitating trading liquidity and price stability of the issuer's securities or avoiding price inconsistencies that are not justified by market trends, by means of a liquidity contract.

This authority is conferred for a period of eighteen months from the date of this General Meeting. The maximum number of shares that may be acquired shall not exceed 10% of the issued share capital.

The shares may be purchased, sold or exchanged at any time and by any means, including through the use of options and/or in the form of block sales, provided however that such transactions do not increase share price volatility, and excluding the purchase of call options, including during a takeover bid, within the limits of securities regulations. The maximum price that may be paid for any such shares shall not exceed 5 euros.

Le montant maximal théorique de l'opération est ainsi fixé à 2 823 390 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division et regroupement de titres, les prix seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle des informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation annule et remplace pour sa durée restant à courir l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2012 et est donnée au Conseil d'administration pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Statuant en la forme extraordinaire

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire de ce jour, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, autorise le Conseil d'administration, (avec faculté de subdélégation de son Président) à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation visée à la cinquième résolution ci-dessus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ladite réduction de capital, constater sa réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tout poste de réserves et primes ou autres postes tels que décidés par le Conseil, procéder aux modifications statutaires en résultant, effectuer toutes formalités déclaratives et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de ces opérations.

La présente autorisation est donnée au Conseil d'administration pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L.228-92 et suivants du Code de commerce :

I. délègue au Conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence avec plusieurs monnaies :

The maximum notional amount of the transaction therefore shall not exceed 2,823,390 euros.

In the case of a capital increase by capitalising reserves and allotting free shares, or of a share split or share consolidation, prices shall be adjusted by a coefficient equal to the ratio of the number of shares making up the share capital before the operation to the number of shares making up the share capital after the operation.

The General Meeting confers full power and authority on the Board of Directors, with right of delegation, to place any order on the stock market, enter into any agreement, complete any formalities and in general do everything that may be necessary or expedient to carry this authority into effect. In its report to the Annual General Meeting, the Board of Directors shall inform shareholders in respect of any such purchases, transfers, sales or cancellation of shares.

This authority supersedes and replaces, for the remainder of its effective term, the authority granted by the combined annual and extraordinary general meeting held on 1 June 2012, and is granted to the Board of Directors for a period expiring at the conclusion of the General Meeting convened to approve the financial statements for the 2013 financial year.

Special business

SIXTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, having reviewed the Directors' report and the Auditor's special report on the share buyback approved today by the Annual General Meeting, authorises the Board of Directors (with power of substitution to its chair) to reduce the share capital, in one or several stages, by an amount not exceeding 10% of the Company's share capital, by cancelling treasury shares held pursuant to the authority given under the fifth resolution.

The General Meeting confers full power and authority on the Board of Directors to carry out the said capital reduction, and to record such reduction, charge the difference between the book value of the cancelled shares and their nominal amount to any reserves or premium accounts or any such other accounts as the Board may decide, amend the Articles of Association accordingly, make any declarations and in general do everything that may be necessary or expedient to carry these operations into effect. This authority is granted to the Board of Directors for a period expiring at the conclusion of the General Meeting convened to approve the accounts for the 2013 financial year.

SEVENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, and pursuant to Sections L. 225-129, L. 225-129-2 and L. 228-92 et seq. of the Commercial Code:

I. delegates to the Board of Directors the powers for the purpose of deciding upon and implementing, from time to time, in such amounts and at such times as the Board may deem necessary or expedient, in France or elsewhere, in euros or in a foreign currency or in a unit of account set by reference to a basket of currencies:

- » l'émission d'actions de la société et de toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès ou pouvant donner accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
 - » y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce et en rémunération des titres apportés à toute offre publique comportant une composante échange initiée par la Société sur les titres d'une autre Société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
 - » les valeurs mobilières donnant accès au capital pourront donner accès au capital dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, étant entendu que ces émissions de valeurs mobilières devront être autorisées par la Société au sein de laquelle des droits seront exercés ;
 - » lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ;
 - » et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances ;
- 2.** décide que le montant nominal, hors primes d'émission, des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros ou sa contre valeur dans toute autre monnaie autorisée, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- 3.** décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
- 4.** délègue au Conseil d'administration la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires dont la durée minimale est de 3 jours de bourse et de fixer ce délai, ses modalités et ses conditions d'exercice conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;
- 5.** si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci après :
- » limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - » répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - » offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- 6.** décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. La limite prévue à l'alinéa 5 ci-dessus est alors augmentée dans les mêmes proportions ;
- 7.** décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu, soit par offre de
- » the issuance of shares of the Company and any securities of any nature whatsoever that confer or may confer present and/or future rights to shares of the Company, or that confer the right to allotment of debt securities;
 - » including if these securities are issued pursuant to Section L. 228-93 of the Commercial Code in payment for securities contributed under a takeover initiated by the Company involving an exchange against the securities of another company listed on a regulated market referred to in Section L. 225-148 of the Commercial Code,
 - » securities that confer a right to a share of capital can confer a right to capital in which the Company, directly or indirectly, holds over half of the capital, on the understanding that such securities issues must be authorised by the company in which the rights will be exercised;
 - » such shares shall confer the same rights as existing shares subject to the date from which the securities will carry dividend rights;
 - » and may be subscribed in cash or by set-off of claims;
- 2.** resolves that the nominal amount of any immediate and/or future increases in share capital, excluding share premiums, which may be implemented immediately and/or in the future by virtue of this delegation may not exceed 10 million euros or the equivalent in any other authorised currency, to which shall be added, where applicable, the nominal amount of additional shares required by law to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to shares;
- 3.** resolves that shareholders may exercise their pre-emption subscription rights in proportion to their existing shares, as provided by law. Moreover, the Board of Directors may grant shareholders a right to subscribe for any securities not taken up by other shareholders, pro rata to their existing holdings but in any event not exceeding the number of shares they requested;
- 4.** delegates to the Board of Directors the right to provide, in favour of shareholders, if appropriate, a priority subscription period of no less than three trading days in which to exercise pre-emptive rights and/or priority rights to subscribe for additional securities, and to fix the timing of such a period, and the exercise terms and conditions in accordance with Section L. 225-135 of the Commercial Code;
- 5.** if the issue is not taken up in full by shareholders exercising their pre-emption rights, the Board of Directors may take any or all of the following courses of action, in such order as it deems appropriate:
- » limit the size of the issue to the amount of the subscriptions provided however that no less than three-quarters of the issue is subscribed,
 - » freely apportion all or part of the unsubscribed securities,
 - » offer part or all of the unsubscribed securities for public subscription;
- 6.** resolves that the number of shares to be issued may be increased within 30 days of the close of the subscription period, by up to 15% of the initial issue and at the same price as the initial issue, if the Board establishes that the conditions for oversubscription provided in Section L. 225-135-1 of the Commercial Code have been met. The limit provided in paragraph 5 above is then increased proportionally;
- 7.** resolves that any issuance of the Company's share warrants that may be carried out may be in the form of an offer for

souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;

8. constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donnent droit ces valeurs mobilières ;

9. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis. Les titres ou valeurs mobilières ainsi émis pourront consister en des titres de créances et notamment obligations ou titres assimilés ou associés, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ils pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émis soit en euros, soit en devises étrangères, ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. La durée des emprunts ne pourra excéder vingt (20) ans. Le montant nominal maximal de ces titres de créances ne pourra excéder cinquante (50) millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration conformément aux présentes.

Ils pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation et faire l'objet d'un remboursement avec ou sans prime ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachat en bourse ou d'offre d'échange par la Société.

En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, des modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Le Conseil d'administration, aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour mettre en œuvre, la présente délégation à l'effet de procéder aux émissions, en fixer les conditions, constater la réalisation des augmentations qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts, et notamment pour arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission ainsi que la forme et les caractéristiques des titres ou valeurs mobilières à créer, conclure tous accords et prendre plus généralement toutes dispositions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et à la cotation au service financier des instruments émis. Notamment, il fixera les montants à émettre, les prix d'émission et de souscription des actions, titres ou valeurs mobilières, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, le mode de libération, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement, ou d'attribution de toute autre manière de titres de capital ou donnant accès au capital.

subscription as provided above, or an allotment free of charge to existing shareholders;

8. notes and resolves that, where necessary, the foregoing delegation shall entail ipso jure the express waiver by shareholders of their pre-emptive right to subscribe for shares attaching to such securities in favour of holders of securities conferring a future right to Company shares that may be issued;

9. resolves that the amount to be received by the Company for each of the shares issued under the foregoing delegation, after including the price of any stand-alone warrants issued or share allotments, shall not be less than the minimum price set by law and/or applicable regulations on the issue date. The foregoing shall apply whether or not the securities issued immediately or over time are similar or equivalent to equity securities already issued. Securities issued pursuant to the above may consist of debt securities, particularly bonds and equivalent securities, or may allow their issue as interim securities. They may be in the form of fixed-term or perpetual subordinated notes, to be issued in euros, foreign currencies, or other monetary units established by reference to a basket of currencies. The term of such borrowings may not exceed twenty (20) years. The maximum nominal amount of such debt securities may not exceed fifty (50) million euros or an equivalent value at the date the issue is decided, on the understanding that this amount forms part of the aggregate debt securities whose issuance is delegated to Board of Directors under this authority.

They may include interest at a fixed and/or variable rate or the capitalisation of interest, and may also be subject to redemption with or without a premium or to repayment. Moreover, the Company may buy back these securities on the market or use them in connection with a tender offer.

If debt securities are issued, the Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation, to the extent provided by law and the Articles of Association, to determine the repayment ranking of such instruments, set the interest rate, maturity date, redemption price - which may be fixed or variable and may or may not include a premium - repayment terms, and the conditions under which such securities shall confer the right to shares of the Company;

The Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation, as provided by law and the Articles of Association, to implement this delegation for the purposes of issuing securities, setting the conditions, recording resulting increases and amending the Articles of Association accordingly. In particular it may set the dates, terms and conditions of any issue, as well as the form and characteristics of securities to be created, enter into any agreements and more generally take any and all steps to properly implement the proposed issues and the listing of the issued instruments with the financial service. In particular, the Board of Directors shall set the amounts to be issued, the issue and subscription prices of securities, shares and share equivalents, which may be issued with or without a premium, the date from which the securities will carry rights, which may be set retroactively, the method for paying up such securities and, as the case may be, the exercise period and price of warrants, or the methods of exchange, conversion, redemption or any other method of allotment of equity securities or securities conferring a right to capital.

L'Assemblée générale précise que le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société :

- » devra déterminer, dans les conditions légales, les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme au capital des titres ou valeurs mobilières, y compris des bons ;
- » pourra, en cas d'attribution gratuite notamment de bons de souscription, décider librement du sort des rompus ;
- » pourra prévoir toute disposition particulière dans le contrat d'émission ;
- » pourra prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai ne pouvant excéder le délai maximum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- » pourra fixer les conditions d'attribution gratuite de bons de souscription autonomes et déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange des titres, valeurs mobilières et/ou bons de souscription ou d'attribution comme de remboursement de ces titres ou valeurs mobilières ;
- » pourra déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange, à tout moment ou à des périodes déterminées, des titres émis ou à émettre ;
- » pourra procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- » aura tous pouvoirs afin d'assurer la préservation des droits des titulaires de titres ou valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

10. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation (avec faculté de subdélégation à son directeur général ou en accord avec ce dernier au directeur général délégué), à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres ou valeurs mobilières à créer, arrêter les conditions et prix des émissions, fixer les montants à émettre, dans le respect de la législation en vigueur, les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toute autre manière de titre de capital donnant accès au capital, déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation qui aura été faite de cette délégation dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de ce jour et ce, jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

The General Meeting stipulates that the Board of Directors, with right of delegation, to the extent provided by law and the Articles of Association:

- » shall determine, to the extent provided by law, the methods to be used to vary the conditions under which securities, including warrants, confer a future right to capital;
- » may, in the case of free awards, particularly of warrants, determine at its sole discretion the method of dealing with fractional entitlements;
- » may include any special provisions in the terms of issue;
- » may provide for suspension of the exercise of rights attached to these securities during a period not exceeding the maximum period allowed under applicable laws and regulations.
- » may fix the conditions for allotting free stand-alone warrants and determine the terms under which the securities and/or equity warrants may be bought on the stock market, exchanged, or redeemed;
- » may determine the terms on which issued securities or future securities issues may be purchased on the market or exchanged at any time or at fixed periods;
- » may charge the securities' issuance costs and any other amounts against the related premium;
- » shall have full power and authority to ensure that the rights of existing holders of securities conferring a future right to capital, are protected in accordance with the applicable laws and regulations.

10. resolves that the Board of Directors shall have full power and authority to use this delegation (with power of delegation to its chief executive or with his consent to the deputy chief executive), to determine the timing and terms of issuance and the form and characteristics of the securities to be created, set the issue price and conditions, set the amount of each issue, having due regard to the laws in force, and the terms of exchange, conversion, redemption or any other method of allotment of equity securities conferring a right to capital, determine the date from which the securities will carry rights, with or without retroactive effect, suspend, as the case may be, the right to exercise the rights conferred by the securities, for a period not exceeding three months, and determine the method to be used to ensure that the rights of existing holders of securities conferring a future right to capital are protected, in accordance with the applicable laws and regulations. The Board may where necessary write off any amounts against share premium accounts particularly the costs related to the issuance of securities, and generally take any necessary measures and enter into any agreements for the purpose of carrying into effect the proposed issues, record any capital increases resulting from any issues implemented under this delegation and amend the Articles of Association accordingly.

The Board of Directors shall inform the shareholders of the use made of the above authority in accordance with Section L. 225-100(7) of the Commercial Code;

The delegation conferred on the Board of Directors is valid as from today and shall continue in effect until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2014.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. délègue au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise soit encore la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu des délégations précédentes, et sous forme d'attributions d'actions ou de valeur mobilières gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions ou des valeurs mobilières existantes, soit en combinant les deux opérations ;

2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 5 millions d'euros ;

3. prend acte de ce que les montants visés aux résolutions précédentes ou de précédentes assemblées et à la présente résolution sont cumulatifs ;

4. décide que le Conseil d'administration aura toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- » de décider de l'opportunité de la mise en œuvre de ladite délégation ;
- » d'arrêter, le cas échéant, toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles ou de certificats d'investissement à émettre, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles ou les certificats d'investissement nouveaux porteront jouissance et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- » de décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article 225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions ou les certificats d'investissement correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions ou de certificats d'investissement attribués ;
- » de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

EIGHTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, having reviewed the Directors' report,

1. delegates to the Board of Directors its power to increase the share capital, in one or several stages, in the proportion and at such times as it deems fit, by capitalising reserves, retained earnings, share premiums or other allowable sums, or in combination with a capital increase in cash carried out under previous delegations, and in the form of allocations of free shares or securities or by increasing the nominal value of existing shares or securities, or a combination of the two operations;

2. resolves that any increases in capital which may be implemented by virtue of this delegation may not exceed 5 million euros;

3. notes that the amounts referred to in the foregoing resolutions or the resolutions of previous general meetings and those in this resolution are cumulative;

4. resolves that the Board of Directors shall have full power and authority to implement this delegation, particularly to:

- » decide on the expediency of implementing the said delegation;
- » set, where necessary, all the terms and conditions of the authorised operations and in particular set the amount and the nature of the reserves and premiums to be capitalised, the number of new shares or investment certificates to be issued, the date, with or without retroactive effect, from when the new shares or new investment certificates will carry dividend or interest rights, and where necessary, write off any amounts against share premium accounts, particularly the costs related to the issuance of securities;
- » resolve, where necessary, by way of departure from the provisions of Section 225-149 of the Commercial Code, that fractional entitlements shall not be tradable and that the corresponding shares or investment certificates shall be sold. The proceeds from such a sale will be allocated to holders of the fractional entitlements no later than 30 days after the number of whole shares or investment certificates allotted has been registered in their account;
- » take all necessary measures and enter into any agreements to implement the envisaged operation or operations and, more generally, do all such acts and complete all such formalities as may be necessary or expedient for the purpose of finalising the increase or increases of capital that may be carried into effect under this delegation, and amend the Articles of Association accordingly.

The delegation conferred on the Board of Directors is valid for a period expiring at the conclusion of the Annual General Meeting convened to approve the accounts for the financial year ending 31 December 2013.

NINTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, and pursuant to the provisions of Section L. 225-197-1 et seq. of the Commercial Code:

1. autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes (autres que des actions de préférence) de la société provenant d'achats effectués préalablement dans les conditions prévues par les dispositions légales, soit d'actions gratuites à émettre (autres que des actions de préférence) de la Société ;

2. décide que les bénéficiaires desdites attributions seront les membres du personnel salarié et/ou les dirigeants et mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou certaines catégories d'entre eux ;

3. décide que le nombre total d'actions ordinaires attribuées gratuitement, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourra représenter plus de 10 % du capital social de la Société, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne s'imputera sur aucun autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par les précédentes assemblées ;

4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 4 ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera de 6 mois à compter de la fin de la période d'acquisition ;

5. prend acte et décide que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions, renonciation des actionnaires à leur droit d'attribution des actions ordinaires susceptibles d'être émises en application de la présente résolution et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites attributions à la partie des réserves, bénéfices, primes ou autres ainsi incorporés, et, plus généralement, renonciation des actionnaires à tout droit sur les actions ordinaires (nouvelles ou existantes) susceptibles d'être attribuées gratuitement, en application de la présente résolution ;

6. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet de : (i) fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ; (ii) déterminer (a) l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux et (b) les modalités d'attribution desdites actions et, en particulier, déterminer, dans les limites définies par la présente résolution, la période d'acquisition et la période d'obligation de conservation des actions ordinaires ainsi gratuitement attribuées ; (iii) décider de procéder, selon des modalités qu'il déterminera, à tout ajustement afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et, en particulier, déterminer les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ; et (iv) conclure tous accords, établir tous documents, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation à la suite des attributions définitives, modifier, le cas échéant, les statuts en conséquence, accomplir ou faire accomplir tous les actes, formalités, déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

1. authorises the Board of Directors to allot, in one or several stages, in France or elsewhere, at its discretion, free shares of the Company (other than preference shares) existing from previous purchases, to the extent provided by law, or free shares of the Company yet to be issued (other than preference shares);

2. resolves that the beneficiaries of said allotments shall be the salaried staff and/or executives and officers referred to in Section L. 225-197-1 II of the Commercial Code, of the Company or affiliated companies or groups as provided in Section L. 225-197-2 of the Commercial Code, or certain categories of such persons;

3. resolves that the total number of ordinary shares awarded free of charge, whether issued or to be issued, may not represent more than 10% of the Company share capital; this ceiling is to be set independently. Consequently, the nominal amount of the issues carried out under this resolution shall not reduce any other ceiling on the issuance of equity securities or other securities conferring a right to the Company's capital, that have been authorised by previous general meetings.

4. resolves that the allotment of shares to their beneficiaries shall only become definite after a vesting period of at least 4 years and the minimum period during which the shares must be held by the beneficiaries (lock up) shall be 6 months from the end of the vesting period;

5. notes and resolves that this authority entails the express waiver by shareholders of their right to any allotment of ordinary shares that may be issued pursuant to this resolution, in favour of holders of share allotments. It further entails the corresponding waiver by shareholders, in favour of beneficiaries of said allotments, of the portion of the reserves, profits, premiums or other elements incorporated therein, and, more generally, the waiver by shareholders of any right to ordinary shares (new or existing) that may be allotted free of charge pursuant to this resolution;

6. resolves that the Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation within the limits prescribed by law and the Articles of Association, to implement this resolution, particularly for the purpose of: (i) establishing the conditions and, as the case may be, the criteria for allotting ordinary shares; (ii) determining (a) the identity of beneficiaries and the number of ordinary shares allotted to each one and (b) the allotment methods for said shares and, in particular, determining, within the limits of this resolution, the vesting period for ordinary shares and the period of time for which the allotted free ordinary shares must be held; (iii) making any adjustments it deems fit in order to take account of the impact of the operations on the Company's capital and, in particular, determining on what conditions adjustment will be made to the number of ordinary shares allotted; and (iv) entering into any agreements, drawing up any documents and recording capital increases carried out under this authority subsequent to the vesting of allotments, amending the Articles of Association accordingly if necessary, carrying out all acts and formalities, and making any statements before any bodies, and in general doing all such acts that may be necessary or expedient.

This authority is conferred for a period of twenty-six months from the date of this General Meeting.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constatant que le capital social est intégralement libéré, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 228-92 et suivants du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, sa compétence pour procéder, si et lorsqu'il le jugera opportun, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons de souscription d'actions soumis aux dispositions des articles L. 228-91 à L. 228-106 du Code de commerce, permettant de souscrire à une ou plusieurs actions de la Société, et fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques des bons.

Le droit de préférence des actionnaires à la souscription de ces bons de souscription d'action, proportionnellement au montant de leurs actions est maintenu.

Le montant maximum de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de ces bons de souscription d'actions est de 30 000 000 d'euros.

Ce montant maximal est cumulatif aux autres délégations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration par la présente assemblée ou des précédentes.

Ces plafonds ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de :

- » procéder à l'émission des bons et d'en arrêter les modalités, notamment le nombre de bons à émettre, le prix d'émission et leurs caractéristiques, leur date de jouissance ;
- » déterminer les conditions d'exercice des bons émis et notamment le nombre d'actions à la souscription desquelles ils ouvriront droit, la date de jouissance de ces actions, les périodes et les délais pendant lesquels les souscriptions d'actions pourront être réalisées et le prix d'émission desdites actions ;
- » constater l'exercice des bons émis et les augmentations consécutives du capital social ;
- » modifier corrélativement les statuts et effectuer toutes formalités relatives auxdites augmentations de capital ;
- » déterminer les conditions d'ajustement nécessaires à la réservation des droits des titulaires de bons ;
- » d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de l'émission desdits bons et l'exercice du droit de souscription y attaché.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée. Elle comporte, au profit des souscripteurs, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de l'exercice des droits de souscription attachés aux bons émis.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons soumis au régime des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de

TENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, having reviewed the Directors' Report and the Auditor's Special Report, voting in accordance with the provisions of Section L. 228-92 et seq. of the Commercial Code, noting that the share capital is fully paid up, delegates its powers to the Board of Directors, with right of delegation, to issue as and when it deems fit, in one or several stages, share warrants subject to Sections L. 228-91 to L. 228-106 of the Commercial Code, giving the right to subscribe one or more of the Company's shares and to establish the characteristics of the warrants and the conditions under which they may be exercised.

The shareholders' pre-emptive rights to subscribe these warrants pro rata to their shareholdings are maintained.

The maximum increase in capital resulting from the exercise of such warrants is 30,000,000 euros.

This maximum amount is cumulative with other delegations granted to the Board of Directors by this or previous General Meetings.

These ceilings do not take account of adjustments that may be made pursuant to applicable laws or regulations and, as the case may be, to contractual terms providing for other adjustments to protect the rights of holders of securities conferring a right to a share of the Company's capital.

The General Meeting delegates full power and authority to the Board of Directors for the purposes of:

- » issuing warrants and fixing their terms, particularly the number of warrants to issue, the issue price, the characteristics of the warrants and the date from which they will carry rights;
- » determining the terms for taking up such warrants and, in particular, the number of shares that may be subscribed, the date from which such shares will carry rights, the periods and time limits within which share subscriptions may be carried out, and the issue price;
- » recording the taking up of warrants issued and the subsequent increases in share capital;
- » amending the Articles of Association accordingly, and accomplishing any formalities related to the said capital increases;
- » determining the conditions for the adjustments needed to protect the rights of warrant holders;
- » in general, doing everything that may be necessary or expedient for the issuance of said warrants and the exercise of the attached subscriptions rights.

This delegation is conferred for a period of twenty-six months from the date of this General Meeting. It entails the express waiver by shareholders, in favour of subscribers, of their pre-emptive right to subscribe the shares to be issued on the exercise of subscription rights attached to the warrants.

ELEVENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, delegates its powers to the Board of Directors to issue, in one or several stages, warrants governed by the provisions of Sections L. 233-32 and L. 233-33 of the

commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société, et fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques des bons.

Le nombre maximal de bons qui pourrait être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social de la société lors de l'émission des bons.

Le montant nominal maximal des actions qui peuvent être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de dix (10) millions d'euros. Ce montant maximal est cumulatif aux autres délégations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration par la présente assemblée ou des précédentes. Ces plafonds ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation, notamment la modification des statuts consécutive.

La présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique, en France et/ou à l'étranger, visant la société.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 233-33 du Code de commerce, si les titres de la société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les autorisations et délégations qui lui ont été consenties aux termes des sixième, dixième et douzième résolutions de la présente assemblée, des septième et huitième résolutions de l'assemblée du 17 juin 2011.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation, et notamment la modification des statuts consécutive.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des résolutions relatives aux augmentations de capital ci-dessus, décide :

- » de fixer globalement à 75 millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, et,
- » de fixer globalement à 20 millions d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi.

Commercial Code, giving the right to subscribe one or more of the Company's shares on preferential terms, and to their award free of charge to all shareholders of the Company, and to establish the characteristics of the warrants and the conditions under which they may be exercised.

The maximum number of warrants that may be issued may not exceed the number of shares making up the share capital at the time the warrants are issued.

The maximum nominal amount of shares that may be issued in this way may not exceed ten (10) million euros. This maximum amount is cumulative with other delegations granted to the Board of Directors by this or previous General Meetings. These ceilings do not take account of adjustments that may be made pursuant to applicable laws or regulations and, as the case may be, to contract terms providing for other adjustments to protect the rights of holders of securities conferring a right to a share of the Company's capital.

The Board of Directors is given full power and authority, with right of sub-delegation, to implement this delegation to the extent provided by law and, in particular, to amend the Articles of Association accordingly.

This delegation is conferred for a period of eighteen months from the date of this General Meeting. It may only be exercised in the event of a takeover bid for the Company, in France and/or elsewhere.

TWELFTH RESOLUTION

Having noted the Directors' Report, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, authorises the Board of Directors, in accordance with Section L. 233-33 of the Commercial Code, in the event that the Company's securities should be the target of a takeover bid, to implement the authorisations and delegations granted under the sixth, tenth and twelfth resolutions of this General Meeting and the seventh and eighth resolutions of the General Meeting held on 17 June 2011.

The General Meeting resolves to give full power and authority to the Board, with right of delegation, to implement this authority to the extent provided by law and, in particular, to amend the Articles of Association accordingly.

This authority is conferred for a period of eighteen months from the date of this General Meeting.

THIRTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and as a result of the adoption of the foregoing resolutions on increases in capital, resolves:

- » to set globally at 75 million euros, or the equivalent amount if issued in a foreign currency or in units of account determined by reference to a basket of currencies, the maximum nominal amount of debt securities that may be issued by virtue of the authority conferred by the above resolutions, and,
- » to set globally at 20 million euros the maximum nominal amount of immediate and/or future increases in share capital that may be carried out under an authority conferred by the above resolutions, to which shall be added, as the case may be, the nominal amount of additional shares to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to shares, as required by law.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138-I du Code de commerce et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire :

1. délègue au Conseil d'administration la faculté d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 1 % du montant du capital social tel qu'il ressortira après réalisation de l'une des augmentations de capital visées ci-dessus. Cette augmentation du capital sera réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions légales applicables ;

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits bénéficiaires ;

3. décide que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;

4. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment :

- » de déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés pourront souscrire aux actions émises en application de la présente délégation ; de fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
- » de déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
- » de décider du montant à émettre, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- » de constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- » et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La présente délégation est valable à compter de ce jour et ce, jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et prive d'effet, en tant que de besoin, la délégation antérieure du 1^{er} juin 2012 ayant le même objet.

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

FOURTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, and pursuant to the provisions of Section L. 225-138-I of the Commercial Code and Sections L. 3332-1 et seq. of the Labour Code:

1. delegates to the Board of Directors the power to increase the share capital, in one or several stages, by an amount not exceeding 1% of the share capital following implementation of one of the capital increases referred to above. This capital increase shall be reserved for employees of the Company and its affiliated companies, in accordance with the applicable laws and regulations;

2. resolves to disallow the shareholders' pre-emptive rights in favour of such beneficiaries;

3. resolves that the Board of Directors may provide for the allotment of free shares or other securities conferring a right to the Company's capital, on the understanding that the total advantage resulting from such allotment and, as the case may be, from the employer's matching payments and the discount on the subscription price, may not exceed the legal or regulatory limits;

4. confers full power and authority on the Board of Directors, with right of delegation, to implement this authority, particularly for the purposes of:

- » determining the companies or groups whose employees may subscribe for shares issued in connection with and pursuant to this delegation; fixing the seniority conditions applicable to beneficiaries of new shares and, to the extent permitted by law, the period within which subscribers must pay up such shares;
- » determining whether subscriptions must be made through an investment fund or directly;
- » determining the number of shares to issue, the subscription price, the subscription period, the date from which the new shares will carry rights and, generally, all the terms and conditions of each issue;
- » recording the implementation of each increase in capital in the amount of the shares that will actually be subscribed, accomplishing the relevant formalities, and amending the Articles of Association accordingly;
- » and in general taking all and any measures to implement the capital increases, in accordance with the applicable laws and regulations.

The delegation hereby conferred is valid from today and shall continue in effect until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2013, and shall render ineffective, where necessary, the previous delegation of 1 June 2012 granted for the same purpose.

FIFTEENTH RESOLUTION

The General Meeting confers full power and authority on the bearer of an original, a copy or an extract of these minutes for the purpose of accomplishing any formalities in respect of filing, notices or other matters within its scope.

VIEL & Cie 
GROUPE
VIEL

253 boulevard Pereire - 75852 Paris Cedex 17 - France
Tél.: + 33 | 56 43 70 20 - Fax : + 33 | 56 43 70 98 - www.viel.com